A38A42
A29/P5
Annexe 14
OF F

annexe technique 14

au plan de développement 1967-1972
du bas st-laurent, de la gaspésie
et des îles-de-la-madeleine

(un projet arda)

---

les partis politiques dans le territoire-pilote

---

m. michel chaloult

bureau d'aménagement de l'est du québec

février 1966



Bibliothèque Nationale du Québec

Claude Larivière

LES PARTIS POLITIQUES DANS LE TERRITOIRE PILOTE

B.A.E.Q.

MICHEL CHALOULT.

Février 1966.

A38A42
A29/P5
Annexe 14
OFF

PLAN

	Pages
INTRODUCTION	
A) Eléments théoriques	1
B) Les entrevues	10
I.- PREMIERE PARTIE: LA STRUCTURE DES PARTIS POLITIQUES.	13
Introduction	13
A) Le parti libéral	14
1) L'armature du parti	15
a) Le comté de Gaspé-Sud	19
b) Le comté de Rimouski	21
c) La Fédération régionale	22
2) Les membres	26
3) Le choix des officiers et des candidats	28
4) Les Commissions	35
B) Le parti de l'Union Nationale	39
1) L'armature du parti	40
a) Le comté de Gaspé-Sud	42
b) Le comté de Rimouski	43
2) Les membres	44
3) Le choix des officiers et des candidats	45

4) Les Commissions 47

C) Le parti du Crédit Social 48

D) Le Nouveau Parti Démocratique 49

CONCLUSION 51

II.- DEUXIEME PARTIE: LE LEADERSHIP PARTISAN. 54

Introduction 54

A) Caractéristiques socio-économiques 55

1) Age 55

2) Occupation 57

B) Les carrières 58

C) Les activités marginales 63

D) Information 68

E) Les perceptions des organisateurs politiques 69

1) Les hommes politiques 69

2) La planification (BAEQ) 73

CONCLUSION 81

III.- TROISIEME PARTIE: LES ACTIVITES PARTISANES; LE PATRONAGE. 83

Introduction 83

A) Le patronage en tant que fait (org). 84

B) Le patronage en tant que concept (org). 86

CONCLUSION 94

IV.- QUATRIEME PARTIE: LES STATISTIQUES ELECTORALES 96

Introduction 96

A) Perceptions des organisateurs 97

1) Sur la région 97

2) Sur les élections 100

B) Les statistiques électorales 103

1) La participation électorale 105

2) Relations avec le pouvoir 112

3) L'élection provinciale de 1962 et le vote créditiste. 123

a) L'élection provinciale de 1962 123

b) Le vote créditiste 126

CONCLUSION 130

CONCLUSION GENERALE 132

LISTE DES ANNEXES

NO.		
I	:	Projet d'étude des partis politiques dans la région (Vincent Lemieux)
II	:	Essai de classification de l'ancienne et de la nouvelle culture politique
III	:	Résultats du vote en % absolu pour les élections provinciales et fédérales de 1935 à 1963 dans les comtés et les zones homogènes.
IV	:	Liste des députés de la région
V	:	La participation électorale (statistiques) dans les comtés provinciaux
VI	:	Résultats électoraux dans les comtés de la région aux élections provinciales et fédérales de 1935 à 1963.
VII	:	Résultats électoraux dans les zones homogènes aux élections provinciales et fédérales de 1935 à 1963.
VIII	:	Projet de constitution des associations de comté de l'Union Nationale.
IX	:	La constitution de la Fédération Libérale du Québec.

INTRODUCTION

A) Eléments théoriques

Les deux notions théoriques principales sur lesquelles nous nous sommes basés (1) au cours de cette étude sont celles de culture politique au sens que lui donne Georges Lavau dans un travail récent (2); et celle de fonction des partis politiques tel que l'entend Frank J. Sorauf dans son étude des partis politiques américains (3). Ces deux notions de culture politique et de fonction des partis nous paraissent les meilleurs instruments d'analyse pour mieux comprendre la réalité politique dans la région: la culture comme moyen de saisir dans le temps les changements de mentalité; les fonctions des partis comme moyen d'observation de leur action dans la réalité. Les fonctions des partis correspondent

---

(1) La problématique de cette étude sur les partis politiques dans la région-pilote a été définie par Vincent Lemieux (voir l'annexe no. I). Je remercie monsieur Lemieux pour l'aide indispensable qu'il m'a apportée, ainsi que Yves Leclerc qui a lui-même interviewé quelques informateurs.

(2) Georges Lavau, Les aspects socio-culturels de la dépolitisation, dans les Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, La Dépolitisation, mythe ou réalité? No-120-, A. Colin, Paris, 1962.

(3) Frank J. Sorauf, Political Parties in the American System, Little Brown and Company, Boston and Toronto, 1964.

d'ailleurs à différents aspects de la culture; nous y reviendrons.

Lavau considère la culture politique comme un phénomène global, et étudie les multiples étapes de sa formation: système d'éducation et d'instruction, mass media, etc... Bien entendu, il ne s'agit nullement ici d'analyser les aspects socio-culturels de la vie politique canadienne-française, mais plutôt d'utiliser comme hypothèse de travail les quelques critères les plus caractéristiques qui peuvent la définir. Il serait possible et intéressant, à partir des deux pôles que constituent l'ancienne et la nouvelle culture politique, d'essayer de classifier les diverses attitudes possibles du point de vue politique (voir annexe no: II), mais puisqu'il ne s'agit pas d'un travail théorique, nous nous en tiendrons à trois concepts principaux: celui d'ouverture des organisations et des esprits, celui de concrétisation et enfin d'intégration des projets. Ces trois concepts peuvent également se classer par rapport à l'ancienne et à la nouvelle

culture politique (1)

Nous avons donc cherché à vérifier, par l'analyse des statistiques électorales et surtout par entrevues auprès des organisateurs, 1) jusqu'à quel point les organisations politiques, les activités partisanes et la mentalité des hommes politiques eux-mêmes, étaient tournées vers les problèmes strictement locaux (ancienne culture), ou si au contraire ces mêmes organisations, activités et hommes acceptaient de s'ouvrir sur la région, la province ou l'ensemble du pays (nouvelle culture). On le comprendra aisément, l'évaluation de cette ouverture a de l'importance dans l'optique de la réalisation d'un

---

(1) Nous pouvons définir la culture comme un ensemble de normes définissant les conduites pour répondre à des situations; nous pouvons définir la culture politique comme un ensemble de normes définissant les conduites politiques des individus, c'est-à-dire se rapportant à l'organisation du pouvoir. La culture politique, comme la culture tout court, est reliée fonctionnellement aux divers facteurs constitutifs de la société. Elle variera en fonction des changements qui s'opèreront à l'intérieur de cette société. L'évolution de la société traditionnelle vers la société technologique implique un changement culturel. Nous tenterons d'analyser l'aspect politique de ce changement de l'ancienne culture vers la nouvelle. Cette méthode d'analyse nous a paru la plus susceptible de permettre l'évaluation des forces politiques et de leur possibilité d'intervention dans la réalisation du Plan, car elle implique la mise à jour des changements d'attitudes, lesquelles conditionnent les conduites.

plan d'aménagement, lequel aurait peu de chance de réussir dans une région où n'émerge pas une certaine conscience des problèmes communs à l'ensemble de la région; 2) Jusqu'à quel point les projets avancés par les hommes politiques de la région sont-ils abstraits (ancienne culture) ou concrets (nouvelle culture)? Les politiciens traditionnels ont toujours plus ou moins mystifié la population en lui proposant des projets irréalisables, tels certains mythes et idéologies, palliatifs de leur carence d'action sur le plan des groupes et des activités concrètes. Ce deuxième critère peut se rattacher au premier et au troisième en ce sens que moins il y a d'ouverture au niveau de la région ou de la province, moins les projets sont intégrés, plus le degré d'abstraction augmente. Les entrevues l'ont confirmé: moins un député ou un organisateur était efficace, plus il compensait cette carence en proposant des projets abstraits.
3) Enfin jusqu'à quel point ces mêmes projets sont-ils intégrés à un niveau plus global (nouvelle culture)? Ceci se rapproche de la problématique de la planification. Il ne s'agit pas seulement de connaître le degré d'intégration des organisations politiques elles-mêmes, ce qui renvoie à la première hypothèse, mais surtout d'évaluer la capacité de synthèse des projets avancés par les partis par rapport à ceux des autres associations et groupes. Cette capacité de

synthèse apparait comme une des principales fonctions des partis politiques. Il nous faut donc maintenant explorer un peu cette notion de fonction des partis et voir comment elle entre en relation avec la culture politique.

Sorauf parle de quatre fonctions des partis politiques (1), que nous résumons:

1) Gagner les élections et prendre le pouvoir. C'est la plus évidente et la plus indiscutable des quatre en régime démocratique. Elle distingue les partis politiques des autres organisations politiques. Ils ont pour but avoué la détention des postes publics. Il y a une différence entre grands et petits partis; ceux-ci, n'ayant aucune chance de gagner les élections, ont pour premier but de répandre leur doctrine. Dans quelques cas, toutes les activités des grands partis sont orientées en vue de réaliser ce premier but. Au niveau local, entre les périodes électorales, l'organisation du parti peut disparaître complètement.

2) Répandre des attitudes politiques, des idées, des programmes.

Cette fonction est secondaire par rapport à la première. A ce moment, le parti joue aussi un rôle de socialisation

---

(1) F.J. Lorang, idem, p. 2-3-4.

politique, le parti remet en ordre la confusion du monde politique. Les symboles leur offrent des points de référence pour juger du bien et du mal dans une controverse ou au sujet d'un homme politique. Même si les partis partagent avec les mass media et les groupes d'intérêt cette fonction d'organiser et de diriger les perceptions politiques, ils demeurent néanmoins un centre puissant d'organisation de la connaissance de la vie politique. On voit le lien qui relie cette fonction des partis avec les deux premiers critères de la culture politique que nous avons retenus: ouverture plus ou moins grande à une perception d'ensemble des problèmes et projets plus ou moins concrets. Le mouvement de communication de haut en bas des opinions, idées et attitudes politiques tend à la formation de cette ouverture et de cette concrétisation des projets que nous nommons nouvelle culture politique. Mieux un parti politique remplit cette fonction d'instruire la population, plus celle-ci accède à la nouvelle culture politique.

3) Fomenter les politiques gouvernementales (policy making machinery).

Au Congrès des Etats-Unis, l'unité de base de l'organisation est le caucus du parti; de là découle le pouvoir des autres organismes, présidents de comité, leaders de la

chambre. Cette fonction dépend évidemment du succès des partis à remporter les élections. Dans un sens plus large, on peut dire que tous les organismes du parti, jusqu'à son échelon le plus bas, doivent participer à cette élaboration des politiques gouvernementales. Le mouvement de l'information est alors de bas en haut. Cette fonction se rapproche du troisième critère de la culture politique: une intégration plus ou moins grande des projets. La vie politique étant un phénomène social global, le parti politique au pouvoir doit pouvoir élaborer des programmes politiques globaux, c'est-à-dire intégrés en ce sens qu'ils font la synthèse des positions prises par les associations et les publics ("les réseaux").

4) Les fonctions non politiques des partis, telle la formation de clubs sociaux, ou encore le fait de commanditer des oeuvres charitables, comme les boy scout. Cette fonction des partis, à notre connaissance, se réduit à peu de chose dans la province de Québec. Le seul cas relevé au cours des entrevues de cet été auprès des organisateurs politiques est celui de l'association des femmes libérales du comté de Rimouski qui, malgré la bonne volonté de la présidente, tient des réunions plus mondaines que politiques. Nous négligerons donc cette quatrième fonction des partis.

A quel niveau d'observation du phénomène politique pourra-t-on le mieux observer les partis dans l'accomplissement de leurs fonctions et apprécier l'évolution de la culture politique? Le problème, posé par Vincent Lemieux dans son projet d'étude des partis politiques (1), dégage quatre voies d'approche différentes ou quatre niveaux d'observation: la structure d'organisation; les hommes; les activités; les résultats électoraux.

1) Au niveau de la structure des partis: quelles sont les liaisons qui rattachent les associations locales puis de comté aux associations régionales et aux fédérations provinciales et fédérales, comment ces liaisons se réalisent-elles, en fait, quelle est l'armature même des partis? Comment se fait l'élection des dirigeants et le choix des candidats, de façon plus démocratique avec plus de participation des membres? Les membres, la qualité prédomine-t-elle sur la quantité, comment se fait leur recrutement? Y a-t-il des commissions d'étude, quelle est leur importance, leur travail, leur rôle? L'importance de cette partie nous y attardera.

---

(1) Voir annexe no: I

2) Au niveau du leadership partisan: quelles sont les caractéristiques socio-économiques, le déroulement des carrières, la participation sociale, l'information, les perceptions et représentations qu'ont les leaders de la politique (patronage, problèmes politiques de l'heure), afin de voir dans quelle mesure ils sont ou non de la nouvelle culture politique?

3) Au niveau des activités partisanes: activités électorales, activités de patronage, activités internes aux associations partisanes, contacts avec les associations, etc; ou plus précisément, les relations à l'intérieur des partis, relations avec les publics, les associations, les organisations municipales et les administrations régionales ou centrales. La plus grande partie de ces activités se réduit en fait aux activités de patronage; c'est pourquoi nous insisterons sur cet aspect surtout.

4) Au niveau des résultats électoraux: manifestent-ils de plus en plus des courants régionaux ou même provinciaux qui seraient l'indice de l'existence d'une nouvelle culture politique; dans quelle mesure les succès ou insuccès créditistes participent-ils à la nouvelle ou à l'ancienne culture partisane, etc..?

Il s'agit donc de constater, à chacun de ces quatre niveaux, jusqu'à quel point apparaît la nouvelle culture politique (si elle existe), et comment les partis y remplissent leurs fonctions par rapport à cette même culture, tel qu'expliqué plus haut.

B) Les entrevues

Les trois premières parties, c'est-à-dire celles traitant de la structure d'organisation, des hommes (leadership) et des activités, ne pouvaient être étudiées qu'au moyen d'entrevues, plus quelques documents, comme la Constitution des partis.

Il aurait été préférable de rencontrer un plus grand nombre d'organisateurs, et surtout de petits organisateurs locaux des municipalités rurales afin de mieux connaître la mentalité dans les campagnes et les colonies, mais cela n'a pas été possible. Etant donné la période de temps consacrée aux entrevues (cinq semaines) mieux valait rencontrer surtout les hommes politiques et organisateurs qui ont le plus d'influence et dont dépendra le plus la réalisation de l'aménagement.

Ainsi avons-nous rencontré vingt hommes politiques et organisateurs au niveau du comté et de la région contre seulement dix organisateurs locaux. De même, nous nous sommes

entretenus surtout avec des libéraux (17 sur 30) car le parti libéral dominera probablement la scène politique pour les quelque cinq ou six années à venir, pendant lesquelles s'amorcera la réalisation du plan. Il ne reste donc que huit conservateurs rencontrés, deux créditistes et trois membres du N.P.D. Un nombre d'entrevues aussi limité dans ces trois derniers partis obligeait à voir surtout les principaux organisateurs. Le groupe des informateurs compte 29 hommes et une femme, la présidente de l'association féminine du comté de Rimouski. Nous avons choisi les comtés de Gaspé-Sud et de Rimouski comme principaux centres des entrevues, car ces deux comtés nous semblaient les mieux représenter les deux pôles sur lesquels reposent la notion d'ancienne culture politique - société traditionnelle - et de nouvelle culture politique - société technologique. Nous avons quand même utilisé quelques entrevues (5) auprès d'hommes politiques ou organisateurs de comtés autres que Gaspé-Sud et Rimouski, que les circonstances nous ont fait rencontrer.

Tableau des informateurs rencontrés par comté et par parti politique.

	Libéraux						
	Prov.	Fed.	U.N.	Cons.	N.P.D.	C.S.	Total
Rimouski	5	1	2	-	3	2	13
Gaspé-Sud	9	1	4	-	-	-	13
Riv. du Loup	1	-	1	-	-	-	2
Matapédia	1	-	-	-	-	-	1
Matane	-	-	1	-	-	-	1
Total	15	2	8	-	3	2	30

Ont aussi été utiles les entrevues faites par Yves Leclerc au cours de l'été auprès des fonctionnaires du territoire en relation avec la politique municipale, de même que quelques entrevues et conversations auprès des animateurs du B.A.E.Q.

A l'aide d'un échantillon aussi réduit et incomplet, il est impossible de construire des tableaux statistiques significatifs. Il s'agit d'ailleurs d'entrevues dirigées, mais l'informateur pouvait s'exprimer librement sur presque tous les sujets, étant donné la politisation de la vie sociale, surtout dans les campagnes. D'autre part, quelques-uns ne pouvaient nous informer réellement que sur une seule partie du schéma d'entrevue, pour diverses raisons: adhésion trop récente au parti; intérêt pour le seul patronage; information et conscience de la situation très limitées. La plupart des informateurs manifestèrent peu de méfiance, même sur un sujet aussi délicat; plusieurs apportèrent beaucoup de bonne volonté à faciliter les contacts et en accordant tout le temps nécessaire à la réalisation de l'entrevue, d'une durée moyenne de deux heures. Ceci est un indice non seulement de l'hospitalité traditionnelle des habitants de la région, mais aussi de l'importance du Bureau d'Aménagement aux yeux de l'élite politique.

PREMIERE PARTIE: LA STRUCTURE DES PARTIS.

INTRODUCTION

Il y a au moins quatre aspects que l'on peut considérer au sujet de la structure des partis: l'armature; le choix des dirigeants, officiers et candidats aux élections; les membres; les commissions. Nous discuterons de ces différents aspects au niveau de la région; au niveau de deux comtés provinciaux: Rimouski et Gaspé-Sud; et aussi au niveau de la localité. Les deux partis qui nous intéressent le plus sont le parti libéral provincial (15 entrevues sur 30) et le parti de l'Union Nationale 8 entrevues sur 30). Nous utiliserons toutefois les renseignements obtenus sur les partis fédéraux, de même que ceux au sujet des comtés de la région autres que Rimouski et Gaspé-Sud.

Pour remplir les fonctions dont nous avons parlé, caractéristiques de la nouvelle culture, c'est-à-dire premièrement répandre des attitudes politiques, des idées, des programmes, deuxièmement influencer les politiques gouvernementales en faisant la synthèse des positions prises par les associations et enfin gagner les élections, quelle structure d'organisation les partis devront-ils se donner? Essayons de voir comment se sont adaptés les quatre aspects des organisations partisanes

plus haut cités. Nous considérerons successivement l'organisation théorique des partis et leur fonctionnement réel.

A) Le parti libéral

La nouvelle constitution de la Fédération Libérale du Québec (1), adoptée par le 10e Congrès annuel de la Fédération en septembre 64, définit les règles à suivre au niveau de la province, de la région, du comté et de la localité. Nous ne nous attarderons pas au niveau de la province; remarquons toutefois que la Fédération Libérale, existant depuis onze ans déjà, a plus de chances d'avoir réussi à implanter ses règles dans la réalité à tous les niveaux, que l'Union Nationale, venant à peine de se donner une constitution.

D'après l'article 3, les buts de la Fédération sont: 1) promouvoir le progrès politique, économique, social et culturel des citoyens du Québec; 2) de coordonner l'action politique de ses membres; 3) d'assurer l'élaboration, la diffusion et la mise en oeuvre du programme du Parti libéral

---

(1) La Fédération Libérale du Québec: Constitution, Imprimerie Reynolds, Montréal, 1964.

du Québec (1). On retrouve, à travers ces buts, les trois fonctions des partis politiques dont par le F.J. Sorauf.

1) L'armature du parti.

Il ne s'agit pas ici de faire une étude théorique des constitutions des différents partis politiques, mais plutôt de comparer cette constitution avec ce qui se passe dans la réalité.

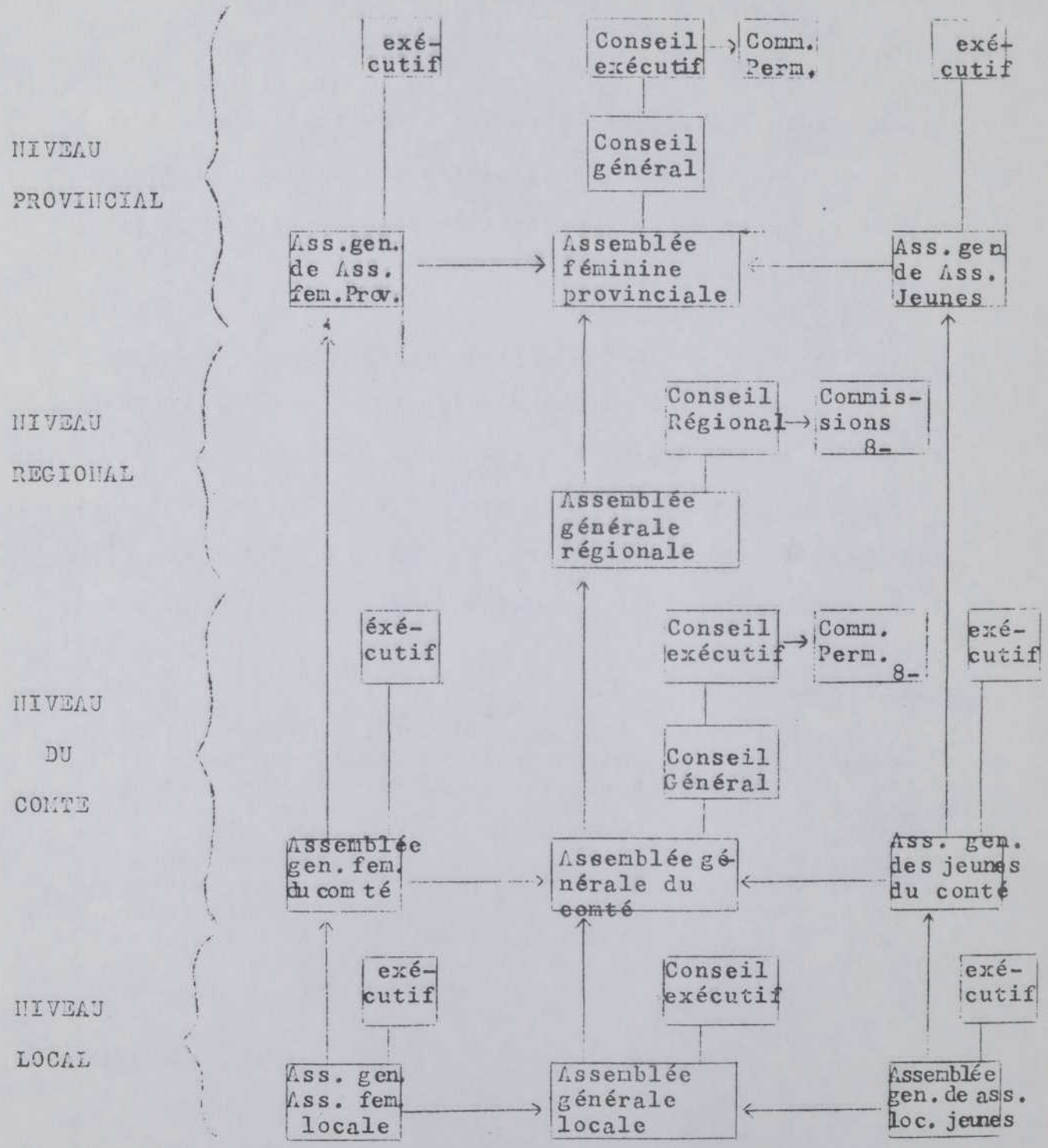
La constitution de la Fédération Libérale du Québec décrit: 1) un parti à structure directe, c'est-à-dire basé sur le militant plutôt que sur des groupes déjà formés; 2) un parti largement ouvert à tous (en ce sens qu'il est facile d'y adhérer), et dont les tâches des divers officiers ont été précisées (2); 3) et surtout un

---

(1) La constitution de la Fédération Libérale du Canada ajoute un quatrième item aux buts qu'elle se donne: "Assurer l'élection des candidats officiels du Parti libéral au Parlement canadien".

(2) Contrairement aux comités électoraux traditionnels dont les divers postes, quand il y en avait (président, vice-président, secrétaire-Trésorier), n'avaient de signification qu'honorifique. Le pouvoir réel était en d'autres mains.

ORGANIGRAMME DE LA FEDERATION LIBERALE DU QUEBEC.



parti aux articulations plutôt fortes, c'est-à-dire dont les liens sont bien établis entre les différents niveaux-localité, comté, région, province, - ainsi qu'à l'intérieur d'un même niveau - associations affiliées: femmes; jeunes, étudiants -, et dont chaque élément de base est assuré d'une certaine participation.

Ainsi le niveau local est directement représenté au Conseil Général du comté, car en font partie le président et le secrétaire de chacune des associations locales. Si le comté est divisé en secteurs, chacun d'eux est représenté au Conseil exécutif du comté par un vice-président. Les membres élus du Conseil exécutif - 4 membres plus les vice-présidents contre 8 membres ex-officio- le sont pas tous les militants du parti.

Le niveau du comté est représenté au Conseil régional par les présidents des associations libérales des comtés de la région, qui font office de vice-présidents du Conseil; par les secrétaires des associations de ces comtés; par les présidents des associations féminines de ces comtés; par les présidents des associations des jeunes libéraux de ces comtés; par les députés libéraux provinciaux de la région. Il est à remarquer qu'aucun des membres du Conseil régional n'est élu; tous sont nommés d'office, sauf

le président régional, élu par les délégués électeurs de la région au congrès annuel de la Fédération. Par conséquent, l'assemblée générale des membres du parti au niveau de la région, ne peut se transformer en congrès pour élire ses officiers. Ceci tend au cumul des postes et à la restriction du groupe des dirigeants. Le Conseil régional, qui se réunit obligatoirement trois fois l'an, fait rapport au Conseil exécutif de la Fédération Libérale du Québec.

D'autre part, théoriquement du moins, les groupements régionaux contrôlent le Conseil exécutif de la Fédération, puisque chacun y détient un poste de vice-président, ce qui fait 18 membres votants sur 30. On peut conclure à une articulation verticale forte entre les quatre différents niveaux: localité, comté, région et province.

On pourrait en affirmer autant des liens horizontaux entre la Fédération libérale du Québec et les Fédérations affiliées. Les présidents des associations féminines locales et de comté, de même que les présidents des associations locales et de comté des jeunes libéraux, font partie des Conseils exécutifs des associations locales et de comté. L'exécutif en entier des associations

féminines et des jeunes du comté siègent au Conseil général du comté. Le Conseil régional comprend également les présidents et présidentes des associations affiliées. Il en est de même au niveau provincial.

Ces liens constitutionnels forts se retrouvent-ils dans la réalité? Quelle est la véritable importance du groupement régional? Est-il un lien effectif entre l'association de comté et la Fédération Libérale du Québec? Considérons successivement les comtés de Gaspé-Sud, de Rimouski et enfin la régionale de la Gaspésie.

a) Gaspé-Sud.

Dans ce comté (1), l'association libérale n'a jamais très bien fonctionné. Depuis le printemps 1965, on peut dire qu'il n'y a plus d'association puisque le Conseil exécutif a démissionné en bloc; il n'avait pas encore été remplacé en août. D'ailleurs, comme

---

(1) Il est à remarquer que nos informateurs, pourtant les principaux organisateurs du comté, connaissent mal la constitution qui régit leur association. Ils se contredisent et demeurent imprécis.

l'ont avoué plusieurs organisateurs, les activités de l'association se réduisent à néant, sauf pendant les périodes électorales. Ni au niveau local (quand il y a une association), ni au niveau du comté, il n'y a de réunion périodique du Conseil exécutif (1) comme le stipule la constitution. Au niveau local, la plupart du temps, il n'y a aucune réunion alors que la constitution en exige au moins trois par année; au niveau du comté, en août 65,il n'y avait pas eu de réunion officielle depuis plus de 6 mois; il doit y en avoir au moins 6 par année. Quelques organisateurs locaux se plaignent de ne pas avoir assez de contacts avec ceux qu'ils nomment les "gros organisateurs". Ils n'entendent jamais parler de ce qui se passe. Il y a de plus une opposition systématique entre les deux districts du comté de Newport à Barachois, de Barachois à Rivière-aux-Renards. Les villes de Gaspé et de Chandler essaient de contrôler l'association de comté.

---

(1) Le Conseil exécutif du comté se compose d'un président, de 12 vice-présidents, de 12 directeurs, d'un secrétaire, d'un représentant des relations extérieures.

Aux conventions, chaque centre essaie de "faire passer" son candidat, celui qui défendra avant tout les intérêts de sa ville. On peut donc mesurer l'intensité de l'esprit local et constater jusqu'à quel point le leadership est demeuré traditionnel en ce sens que les détenteurs du véritable pouvoir politique du comté n'ont pas encore accepté l'institutionalisation de leur pouvoir. Ils préfèrent le statut au contrat. Il est bien évident, à ce moment, que ce qui se passe au niveau de la région n'intéresse pratiquement pas les leaders du comté. A l'assemblée générale régionale de Mont St-Pierre en juillet 65, le comté de Gaspé-Sud était le seul à ne pas avoir envoyé de délégation, en plus du comté des Iles-de-la-Madeleine, excusé par la distance.

b) Rimouski

Dans ce comté, les libéraux ont formé une association qui se conforme plus aisément à la constitution que celle de Gaspé-Sud. Chaque rôle est rempli; les réunions se tiennent à peu près régulièrement, l'exécutif se réunissant de cinq à six fois par année. Mais, d'autre part, selon le témoignage d'un ancien président, il ne faut pas se formaliser avec les règlements.

En fait, la réalité du pouvoir ne diffère pas tellement avec ce qui se passe dans le comté de Gaspé-Sud. Les principaux postes sont contrôlés par un petit groupe de leaders plus unis entre-eux en raison sans doute de l'unique centre important: la ville de Rimouski, qui domine et contrôle toute la vie politique du comté aux dépens des petites localités. On a toutefois fait un effort pour remédier à la situation en nommant auprès du Conseil exécutif une dizaine de directeurs qui doivent représenter ces petites localités. Mais cette représentation demeure théorique, puisque la grande majorité des organisateurs locaux n'assistent ni aux assemblées générales de l'association ni aux réunions du Conseil exécutif. L'assemblée générale comprend environ 300 membres; pas plus de 50 ne se déplacent pour venir aux réunions. Quelquefois même, il n'y en a que 15-20. La distance seule n'explique pas cet absentéisme; il y a surtout le manque d'intérêt.

c) <u>La Fédération régionale</u>

Quels sont les liens qui relient les associations de comté à la Fédération régionale? Quelle est la fonction réelle du groupement régional? Discute-t-on de problèmes véritablement régionaux? La région dite la

"Gaspésie (1) réunit les comtés de Rimouski (2), Matane, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Bonaventure, Matapédia et des Iles-de-la-Madeleine; les comtés de Rivière-du-Loup et Témiscouata accompagnent les comtés de Bellechasse, Kamouraska, l'Islet et Montmagny dans la région appelée: "Alléghanys". Nous avons assisté au Congrès régional de la "Gaspésie", tenu à Mont St-Pierre (3) le 18 juillet 1965. Le thème du Congrès était: l'économie rurale dans un Québec moderne. Après la réunion des commissions pendant l'après-midi, se tint, le soir, une assemblée publique traditionnelle. De 100 à 150 personnes y assistèrent dont, en plus des membres du Conseil régional, 3 députés, les présidents de cinq associations de comté accompagnés d'une

---

(1) La Fédération Libérale provinciale comprend 18 régions; la Fédération Libérale du Canada (Québec) en comprend 17.

(2) Il y a quelques années, Rimouski faisait partie de la région de la Côte nord, au provincial. Ni la région de la Gaspésie, ni celle des Alleghanys ne voulaient de ce comté. On considérait Rimouski - la ville - comme étant un pôle d'attraction trop fort, de nature à nuire aux intérêts des autres localités moins importantes.

(3) On a tenu le Congrès à cet endroit plutôt isolé parce que Gaspé-Nord est le seul comté "bleu" de la région. Il s'agissait de stimuler les organisateurs. Fait significatif: on dit du comté qu'il est "orphelin", ce qui démontre une conception paternaliste de l'Etat.

délégation (sauf les Iles-de-la-Madeleine et Gaspé-Sud), et enfin le président de la Fédération Libérale du Québec, le docteur Irénée Lapierre. Une assistance de 100 à 150 militants et curieux n'impressionne pas, mais les organisateurs se disaient satisfaits de ce résultat, toujours étant donné les distances. D'après le président régional, les militants les plus représentatifs de chaque comté étaient présents. Nous n'avons pu assister aux réunions des commissions, mais pendant l'assemblée, on parla très peu du thème du Congrès. Bona Arsenault énuméra longuement les "réalisations" du parti libéral, en comparaison avantageuse avec celles de l'Union Nationale. Une période de questions suivit les discours, pendant laquelle les seuls problèmes soulevés relevaient du niveau local (1).

La constitution de la Fédération Libérale du Canada (province de Québec) ne contient pas d'articles spéciaux au sujet des regroupements régionaux, mais, à l'occasion, il en est fait mention. Chaque région est représentée au Conseil de direction de la Fédération

---

(1) Voici, par exemple, le genre de question que l'on posa ce soir-là: a) "Est-ce qu'on aura un chemin de Cap-Chat à Ste-Anne-des Monts?" b) "Il y a des bateaux inconnus devant Ste-Anne-des-Monts, qu'est-ce qu'ils font là?"

par son directeur, élu par les délégués électeurs de la région; de plus chaque région a son représentant à la Commission de propagande (1). Etant donné l'importance de ces deux organismes, on peut conclure à la réalité constitutionnelle du lien établi par la région entre le niveau local et le niveau central. Selon le témoignage du président régional provincial, s'il y a division officielle entre les deux groupements régionaux, en fait, les mêmes hommes contrôlent les deux.

L'existence même d'un groupement régional indique le souci du parti libéral de créer des structures mieux ajustées aux besoins, et d'établir des liens entre le niveau central et le niveau du comté. En réalité, l'organisation du parti au niveau régional n'a pas encore pris l'importance que lui confère la constitution. Par exemple, l'assemblée générale régionale, qui doit se réunir tous les ans, ne l'a pas fait en 1964; pas plus que le Conseil régional dont les membres doivent se rencontrer au moins trois fois l'an. Le principal obstacle au développement des structures d'organisation du parti au niveau régional demeure le peu d'intérêt manifesté par les militants pour les problèmes régionaux.

---

(1) Chaque région est représentée par un vice-président au Conseil exécutif de la Fédération Libérale provinciale.

2) Les membres

Les conditions et la procédure d'admission au Parti Libéral provincial et au Parti Libéral fédéral ne diffèrent que très peu (1). Ces conditions et cette procédure, peu sélectives, en font un parti ouvert à tous ceux qui veulent y adhérer. Chaque candidat doit souscrire à la doctrine et au programme; ne pas adhérer à un autre parti ou groupement politique provincial; se conformer à la Constitution et aux règlements de l'association (art. 18). Chaque candidat doit remplir une formule d'admission, laquelle est soumise à l'exécutif de l'association locale. Le secrétaire la transmet ensuite au Conseil exécutif de l'association de comté avec les recommandations de l'exécutif de l'association locale. Si le conseil exécutif approuve la candidature, le secrétaire général de la Fédération Libérale du Québec émet automatiquement une carte de membre, après perception d'une cotisation d'au moins $2.- par année (2). 30 jours après l'émission de

---

(1) Le Parti Libéral provincial exige que le candidat ait atteint l'âge de 18 ans; le Parti libéral fédéral exige 17 ans.

(2) Avant 1964, le Conseil exécutif de l'association de comté émettait lui-même les cartes de membres, mais on a préféré la centralisation afin de permettre un meilleur contrôle financier et un meilleur dénombrement des membres. Car les associations de comté avaient l'habitude de déclarer un nombre de membres inférieur à la réalité afin de conserver la cotisation de $2.- versée par chaque membre.

la carte, un membre peut participer aux réunions de l'association. Si une candidature est refusée au niveau local ou du comté, le candidat peut en appeler au Conseil exécutif au niveau du comté ou de la province.

En fait, le parti libéral demeure un parti de cadres, même si sa Constitution imite en partie la procédure d'admission des partis de masses (1) On n'y retrouve aucune des deux caractéristiques des partis de masses: le rôle essentiel joué par le simple militant et l'éducation politique diffusée à la base du parti. Dans les deux comtés étudiés: Rimouski et Gaspé-Sud, il est étonnant de constater jusqu'à quel point les militants de la base n'ont pas l'importance que leur accorde la constitution. Parmi nos informateurs, aucun ne savait exactement combien il y a de membres dans l'association locale, et l'écart des approximations (de 200 à 800 dans Gaspé-Sud; de 200 à 500 dans Rimouski) démontre bien que les politiciens organisateurs n'ont pas besoin de connaître leurs effectifs pour atteindre leurs buts. Il y a d'ailleurs peu de membres en règle. Un grand nombre ne paient leur

---

(1) La carte de membre, avec tout le rituel et les effets psychologiques qui s'y rattachent; parti ouvert à tous en même temps que contrôle relatif des admissions.

cotisation que la première année ou quittent le parti après avoir obtenu la "job" qu'ils convoitaient. Particulièrement dans Gaspé-Sud, le nombre des membres fluctue d'une campagne à l'autre. Puisqu'il n'y a pratiquement aucune activité politique entre deux élections, la plupart des membres abandonnent le parti après la campagne électorale. Ceci est en relation directe avec l'absence d'éducation politique diffusée à l'intérieur du parti. C'est parce qu'il a emprunté aux partis de masses quelques méthodes d'action en laissant de côté l'essentiel que le parti libéral ne peut contrôler ses militants de base.

3) Choix des officiers et des candidats.

Le choix des officiers du parti et des candidats aux élections, est fonction de l'importance attachée au militant de base. Plus on le valorise, ou plus il se fait reconnaître, plus ce choix a de chances d'être démocratique et en conformité avec la fonction des partis qui exige le choix d'hommes capables de faire la synthèse de la situation et par conséquent susceptibles d'influencer les décisions prises à la tête du parti. Mais surtout, un système de choix des dirigeants démocratiquesà la base démontre que le parti a rempli sa fonction d'éducation

auprès de la masse des militants. D'après M. Duverger (1), le choix des chefs d'un parti se fait toujours de façon plus ou moins autocratique, lequel choix peut être avoué ou déguisé. Le parti libéral illustre bien cette règle.

Sauf au niveau régional, chaque assemblée générale, peut se transformer en Congrès pour l'élection de ses officiers. Tous les membres du parti ont qualité de délégués-électeurs au Congrès des associations locales et de comté. Les officiers sont élus pour un terme de deux ans renouvelable une seule fois. Néanmoins, cette procédure démocratique est atténuée dans la constitution par l'existence au sein des organismes de direction d'une série de membres cooptés ou nommés d'office. Ceci tend à la formation de groupes dirigeants et de "cercles intérieurs" plus ou moins fermés, les membres d'office étant presque toujours d'anciens présidents ou les présidents actuels d'un organisme supérieur ou affilié, ce qui entraîne le cumul des postes et la collusion des pouvoirs. Au niveau régional, tous les membres sont nommés ex-officio, sauf le président, élu par les délégués-

---

(1) Maurice Duberger, Les partis politiques, Armand Colin, Paris, 1951. p. 161-196.

électeurs de la région au Congrès annuel de la Fédération Libérale du Québec (1).

Ce système de choix des officiers, en parti démocratique, en parti autocratique et avoué se double d'une autocratie déguisée. De l'aveu même d'un président d'association de comté, la plupart du temps la procédure décrite par la constitution n'est pas suivie. Nous le croyons volontiers puisque les informateurs qui ont tenté de nous décrire cette procédure multiplièrent les erreurs; il s'agissait pourtant de présidents d'association ou de députés. La procédure la plus importante, celle de l'élection elle-même, n'est pas respectée. Ainsi, dans le comté de

---

(1) Voici, comme exemple, la liste des personnalités composant le conseil régional.

a) Le vice-président de la Fédération Libérale du Québec; prés. régional.
b) Le président régional sortant de charge.
c) Les présidents des associations libérales des comtés de la région.
d) Les secrétaires des associations de comté.
e) Les présidentes des associations féminines de ces comtés.
f) Les présidents des associations des jeunes libéraux de ces comtés.
g) Les députés libéraux provinciaux de la région.
h) Les coordonnateurs des relations extérieures.
i) Le secrétaire du Conseil régional } membres cooptés.
j) Le Trésorier du Conseil régional }

Rimouski, le président de l'association admet qu'il n'y eut jamais de vote pour choisir les officiers. La plupart du temps il n'y a pas d'opposition aux candidatures choisies à l'avance par le petit cercle des leaders. C'est ainsi que se multiplient les élections par acclamation. Pratiquement, les querelles intestines seules occasionnent la tenue d'une élection. En fait, souvent il s'avère difficile de trouver des organisateurs pour tous les postes vacants, ceux-ci n'étant pas directement rémunérés. Celui qui accepte un poste le fait sous les pressions de ses amis ou d'une délégation de notables offrant leur appui.

Les conventions pour le choix d'un candidat libéral à une élection provinciale ne se déroulent pas de façon tellement différente, malgré un taux d'élections plus élevé et une compétition plus vive autour du rôle de député. Essentiellement, les membres du "cercle intérieur" choisissent leur candidat qui a toutes les chances d'être élu. Ces membres du cercle intérieur ne sont pas nécessairement les chefs de l'association de comté. Il existe, parallèlement à l'association, une organisation du parti, plus ou moins officielle, composée des notables les plus influents - le plus souvent les plus riches-, desquels surtout dépendent le choix et l'élection finale du candidat à la convention. C'est le cas de Rimouski où le principal organisateur politique, qui n'est

pas membre de l'association du comté, contrôle à peu près à sa guise la nomitation des candidats libéraux aux élections provinciales et fédérales. Ce fait est révélateur des forces occultes qui se supperposent aux structures d'organisation officielles d'un parti et qui déguisent une démocratie de façade. Signalons au passage une procédure assez curieuse pratiquée à quelques conventions du comté de Rimouski: tous les délégués-électeurs ne votent pas comme le prescrit la constitution; on distribue au hasard des numéros dans la salle et on en tire quelques-uns au sort; ceux-ci votent. Cela simplifie, dit-on, et fait gagner du temps. Les Congrès provinciaux n'entrent pas dans notre sujet, mais remarquons avec un informateur, que les dépenses considérables (ex. banquet à $ 50.) que doit consentir chaque participant constituent en quelque sorte un mode de sélection naturelle qui coincide peut-être avec l'intention des dirigeants.

Pour illustrer ce qui précède, citons le cas de deux informateurs: l'un préside une association libérale provinciale de comté, l'autre est député au fédéral. Voici à la suite de quels évènements ils occupèrent leur poste actuel. 1) Les six chefs de secteur du comté de Matapédia se réunissent et délibèrent pour savoir qui serait choisi comme président de l'association libérale.

Ils arrêtèrent leur choix sur notre informateur, un commerçant de Causapscal, président de la Chambre de Commerce locale et de plusieurs autres associations volontaires. Puis ils l'invitèrent à les rencontrer et lui proposèrent la présidence. Voulait-il accepter; disposait-il du temps nécessaire pour s'en occuper sérieusement? Il ne s'agissait pas d'une sinécure, etc... Il n'y eut pas de protestation et l'association de comté accepta ce choix sans discuter. 2) Voici un second cas où le choix est effectué non pas rationnellement par un groupe de leaders du comté, mais plutôt par l'intermédiaire de relations personnelles d'amitié. Avant 1963, quoiqu'il fut organisateur, notre informateur n'aimait pas tellement la politique et songeait encore moins à devenir candidat pour un parti. Quelques temps avant les élections du 8 avril 1963, un avocat de Chandler, ami personnel, candidat deux fois battu par C. Pouliot, vint le voir et lui expliquer la difficulté de trouver un candidat pour l'élection à venir. Lui-même refusait de se présenter une troisième fois. "Il y a toutefois quelqu'un à qui je songe", lança-t-il subitement. Notre informateur, ignorant de qui il s'agissait, ne crut pas un seul instant que l'on songeait à lui-même. L'avocat lui dit alors qu'il reviendrait le jour suivant, qu'il devait téléphoner à

quelques amis avant de lui révéler son choix. Le lendemain, l'ex-candidat déclara que personne n'avait objection à la candidature de notre informateur. Mais avant d'accepter, celui-ci désirait demander l'opinion de sa femme et du curé. "Ce n'est pas une mauvaise chose d'avoir le clergé de son côté". La femme n'ayant pas d'objection, restait le curé; il répondit que le soir même il verrait l'évêque de Gaspé et ses conseillers. Le lendemain il lui communiqua que les hautes personnalités ecclésiastiques n'avaient pas d'objection non plus. Cette petite histoire découvre les principales forces intervenues. L'ancien candidat qui prend conseil et consulte les autres personnalités politiques avant de décider lui-même qui sera choisi par la convention; le futur candidat qui tâte le terrain.

Avant d'accepter définitivement, il alla consulter ses amis de la Chambre de Commerce régionale, dont 15 sur 20 étaient conservateurs. Pourtant, tous l'encouragèrent. Après s'être assuré l'appui des principales forces partisanes, il lui fallait voir comment réagiraient les deux ou trois forces les plus susceptibles de jouer contre lui, c'est-à-dire le clergé et la Chambre de Commerce. Ensuite seulement notre informateur invoque les nombreux amis qu'il s'était fait un peu partout dans le comté au

moment de sa participation au sein des principales organisations régionales.

Malgré une tentative évidente de démocratisation des mécanismes institutionnels pour choisir les dirigeants, il reste que les procédés traditionnels ont conservé à peu près toute leur puissance. A cet égard, il n'y a guère de différence entre les comtés de Rimouski et Gaspé-Sud. Mais peut-il en être autrement lorsqu'une fonction des partis politique n'a pas été remplie: celle de l'éducation du militant de base par la tête du parti?

4) Les Commissions

Normalement, les commissions des partis politiques devraient être l'instrument et l'occasion pour ceux-ci de s'acquitter d'une autre de leur tâche: faire la synthèse des positions prises par les associations et les publics et ainsi aider à l'élaboration des politiques gouvernementales. Les Commissions pourraient même servir à l'éducation politique du militant de base si elles étaient ouvertes à tous. La meilleure façon d'apprendre n'est-elle pas de participer à la définition des problèmes?

En fait, la Constitution de la Fédération Libérale du Québec, ne prévoit pas l'existence de Commissions au niveau local. Au niveau du comté et de la région, la composition des Commissions est conçue de telle sorte que, pratiquement, seuls participent aux travaux les membres du "cercle intérieur" dont nous avons déjà parlé. Au nombre de huit (1) - Congrès, Constitution, Finance, Groupes etchniques, Juridique, Organisation, Politique, Propagande -, les commissions permanentes sont composées d'au moins 12 membres chacune: cinq sont désignés par le Conseil exécutif de l'association, dont le président et le secrétaire; l'association féminine et l'association des jeunes nomment chacune un représentant; le président et le secrétaire de l'association de comté font partiede chaque Commission; un vice-président et deux conseillers sont élus par les membres de la Commission (2). Enfin, celle-ci peut s'adjoindre autant de membres que jugé nécessaire, mais avec l'approbation préalable du Conseil exécutif. Chaque Commission doit se réunir au moins quatre fois l'an.

---

(1) La composition des Commissions de la Fédération Libérale du Canada au niveau du comté est la même. La seule différence réside dans le nombre des commissions: 6 au lieu de 8. Constitution, Groupes etchniques, politique, finance, organisation, propagande.

(2) Voir article 24 de la Constitution.

Comment fonctionnent ces Commissions dans la réalité? Ici non plus il n'y a pas tellement de différences entre les comtés de Rimouski et de Gaspé-Sud. Les Commissions existent théoriquement, mais en fait, elles ne donnent aucun résultat; elles ne se réunissent même pas. Dans Rimouski, le président de l'association a dû insister pour qu'existent les commissions, conformément à la Constitution. Elles sont présidées par les directeurs du Conseil exécutif; les membres habitent presque tous la ville de Rimouski. Assez curieusement, ou peut-être justement parce que leurs recommandations ne portent pas à conséquence, ce sont les comités d'étude de l'association des femmes libérales du comté de Rimouski qui accomplissent le mieux leur tâche. Il y en a quatre (éducation, recrutement, réception, organisation); elles se réunissent une fois par mois afin de préparer la réunion de l'assemblée générale. Cette association organise en plus à chaque réunion des membres, une conférence sur un sujet d'information politique générale. Dans Gaspé-Sud, l'association des femmes libérales n'existe pas.

La Constitution permet également la formation de 8 Commissions au niveau de la région, dont les membres sont un peu plus nombreux mais aussi cooptés ou choisis d'office.

A la réunion de Mont St-Pierre, on forme trois commissions au sein desquelles se fit le travail le plus important de la journée. Elles traitaient respectivement des problèmes: 1) juridiques: étude de la nouvelle loi électorale; 2) politiques: étude de la politique au niveau de la province avec recommandations au parti; 3) financiers: étude du financement de la caisse électorale, suggestion sur les cotisations à charger aux membres (1). N'importe qui, ce jour-là, pouvait participer au travail des Commissions. Il suffisait d'avoir la carte du parti.

Les Commissions ne jouent pas encore tout le rôle qu'elles devraient jouer, mais, même si elles n'existent la plupart du temps que théoriquement, il est à prévoir que leur travail augmentera d'une année à l'autre et qu'elles finiront par devenir un des instruments des partis politiques le mieux approprié à la réalisation de leurs tâches.

---

(1) Les recommandations des commissions régionales doivent paraître dans le journal: "La Réforme", mais, deux mois après la réunion, elles n'avaient pas encore paru.

B) Le parti de l'Union Nationale

Nous reprendrons au sujet de l'Union Nationale les quatre aspects déjà étudiés quant aux libéraux, c'est-à-dire l'armature du parti, les membres, le choix des dirigeants et les Commissions. Nous essaierons de souligner les différences qui existent entre nos deux partis politiques provinciaux.

A l'automne 1965, l'Union Nationale ne s'était pas encore donné une Constitution écrite et définitive. Le Centre de recherches de l'U.N. (1), au club Renaissance à Québec, nous a toutefois communiqué quelques documents relatifs aux règlements du Conseil national tels qu'adoptés à l'Assemblée constituante du Conseil national tenue à Québec le 12 juin 1965, et surtout relatifs au projet de constitution d'une association de comté. Ce projet n'a pas encore été adopté, mais, selon le directeur du Centre de recherches, il le sera certainement. Il a déjà été soumis par le Comité politique à l'Assemblée constituante du Conseil national. Nous nous baserons donc sur ce texte pour étudier ce que devrait être une association de comté de l'Union Nationale. A notre connaissance, il n'existe pas de texte constitutionnel sur d'éventuels groupements régionaux. Sur le Territoire-

---

(1) Le parti libéral n'a pas de Centre de recherches.

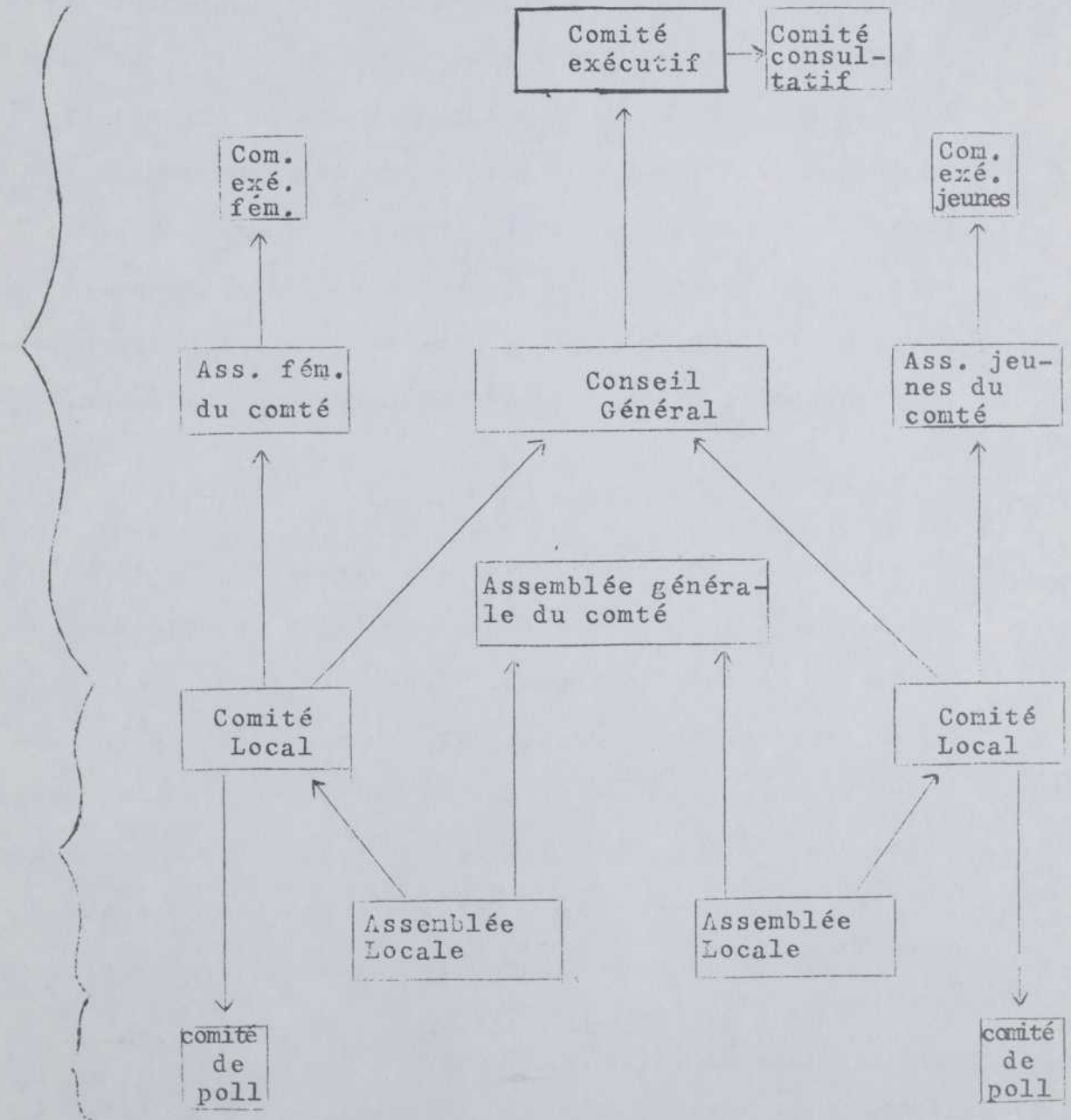
pilote tout au moins, ces groupements régionaux n'existent pas encore.

Une association de comté de l'Union Nationale a pour but: 1) de promouvoir la doctrine du parti, 2) d'être l'interprète du milieu auprès du parti, 3) de garantir le libre exercice de la démocratie. Différemment définis nous retrouvons nos deux mouvements du haut vers le bas (promouvoir la doctrine), et du bas vers le haut (interprète du milieu auprès du parti). Ces deux mouvements recouvrent deux des trois fonctions principales des partis politiques. Quant à la troisième, celle de gagner les élections, nous supposons qu'elle est apparue évidente aux rédacteurs de ce texte (en général très imprécis).

1) L'armature du parti

De même que le parti libéral, l'Union Nationale est un parti à structure directe, largement ouvert à tous ceux qui veulent y entrer. Il s'en différencie toutefois sur un point important: les liens entre les différents niveaux de l'armature du parti, et aussi à l'intérieur de ces niveaux, ne sont pas aussi bien établis. Le parti de l'Union Nationale ne s'est pas encore donné une structure d'organisation définitive; il serait juste d'attendre

ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION U.N. AU NIVEAU DU COMTE, AU NIVEAU LOCAL ET DU "POLL".



l'établissement de cette structure avant de porter un jugement quelconque; mais il reste que, à notre connaissance, rien ne prévoit, par exemple, l'existence de groupements régionaux. De toute façon, ces groupements régionaux ne seraient pas représentés au Conseil national (1). A aucun endroit il n'est question de groupements régionaux, alors que les présidents des groupements régionaux sont tous membres du Conseil exécutif du parti libéral et en forment même la majorité. L'organisation du parti de l'Union Nationale, n'existe qu'au niveau du comté et du poll; il n'y a rien au niveau de la région.

a) Gaspé-Sud

L'association a été fondée à l'occasion de l'élection de 1962: les représentants des polls avaient élu un Comité exécutif du comté. Depuis ce temps, plus rien ne s'est fait. L'organisation centrale à Québec considère que le comté de Gaspé-Sud traîne derrière les autres. Il faut distinguer entre association et organisation électorale. Celle-ci, qui n'existe que pendant la période électorale, se base sur le poll.

---

(1) Règlements du Conseil national tels qu'adoptés à l'assembléee constituante du Conseil national tenue à Québec, le 12 juin 1965.

Il y a 6 représentants par poll dont 2 hommes, 2 dames et 2 jeunes. L'exécutif de l'association se compose du président, du vice-président, du secrétaire-Trésorier et de 8 directeurs. Il n'y a pas de réunion régulière de l'exécutif; il n'y a pas de section des dames, ni de section des jeunes (1).

b) Rimouski

L'association U.N. de Rimouski ressemble à celle de Gaspé-Sud. Il n'y a ni section des dames, ni section des jeunes. L'association ne prend vie qu'en période électorale. Elle est soumise à l'organisation traditionnelle. Ce sont les représentants des polls qui élisent l'exécutif du comté, composé du président, du vice-président, du secrétaire-Trésorier et de 12 directeurs. Au niveau local, il n'y a rien.

---

(1) Le cas de Pellegrin vaut la peine d'être cité. Il n'y a pas d'association; il n'y en a jamais eue. L'organisateur local ne sait même pas qui est organisateur de l'Union Nationale dans le comté. Il connaît seulement l'envoyé du candidat ou du député qui lui donne ses instructions. Son seul but est de remporter la majorité dans son poll et le meilleur moyen d'y parvenir est d'offrir de l'argent aux votants: "Si j'avais été millionnaire, explique-t-il, je n'aurais pas perdu la majorité à la dernière élection".

On peut conclure que les liens qui rattachent les associations locales puis de comté à des groupements plus étendus ont moins de force que les liens identiques qui existent à l'intérieur du parti libéral.

2) Les membres

Le projet de constitution d'une association de comté ne prévoit pas de conditions précises avant l'admission d'un nouveau membre. Elle parle seulement de "raisons graves de s'objecter à l'adhésion du requérant". Chaque demande doit être remise au secrétaire du comté, lequel la transmet sans délai au secrétariat du parti (art. I). Les cartes de membres sont remises directement par le secrétariat du parti; elle est émise pour une durée d'un an; elle est gratuite. Le Conseil général décide, s'il y a lieu, des moyens à prendre pour financer les activités de l'association; il n'y a pas plus de précisions à ce sujet.

Le parti de l'Union Nationale, encore plus que la Fédération Libérale, a tenté de se rallier des membres en quantité massive; mais, plus que les libéraux, il n'a pas su donner un sens à cette tentative de transformation des vieux partis de cadres classiques. Dans le comté de

Gaspé-Sud, le parti réunit 800 membres; dans Rimouski, il a atteint les 2000 membres en 1962, mais la situation s'est nettement détériorée depuis, car la plupart n'ont pas renouvelé leur carte l'année suivant les élections. Dans le comté de Rivière-du-Loup, l'association a dépassé les 4000 membres en 1962, chiffre que seules expliquent la facilité avec laquelle n'importe qui peut obtenir une carte et aussi l'utilisation que l'on fait de cette carte (obtention de faveurs). Ce gonflement des effectifs n'a pas duré parce que le parti n'a pas su remplir la condition première des partis de masses: l'éducation politique. Il s'ensuit une participation à peu près nulle et une désaffection qui favorise sans doute les tiers partis.

3) Le choix des dirigeants

Nous avons dit de la Fédération Libérale que le choix de ses chefs se faisait de façon semi-démocratique, semi-autocratique et que cette autocratie s'avérait à la fois avouée et déguisée. A quelques différences près, il en est de même pour le parti de l'Union Nationale. Il y a un nombre élevé de membres choisis d'office dans les divers organismes de la Fédération Libérale, au Conseil exécutif de l'association de comté, par exemple.

Au contraire, tous les membres du Comité exécutif de l'association de comté de l'U.N. sont élus, mais par un scrutin au 2e degré, c'est-à-dire par les membres du Conseil général, composé des membres des comités locaux. Ceci parait plus démocratique, quoique la psychologie des électeurs au second degré n'est pas nécessairement la même que celle des électeurs au ler degré. Mais surtout, croyons-nous, ce procédé de choix des dirigeants tend à empêcher la formation de "cercles intérieurs" fermés, à condition que les militants de base aient reçu une certaine éducation politique.

Nous avons constaté, spécialement dans le comté de Rimouski, une confirmation de cette hypothèse. Le "cercle intérieur" à l'association libérale est plus fermé que celui de l'association Union Nationale; les principaux chefs y dirigent depuis plus longtemps les destinées du parti et avec plus d'autorité. Il n'est pas évident que les deux constitutions y soient pour quelque chose; il s'agirait plutôt de causes historiques (1), mais il demeure que ces dispositions constitutionnelles peuvent être le reflet

---

(1) Plus grande emprise du parti libéral sur le Québec, et surtout domination du parti libéral provincial de 1897 à 1936.

de deux mentalités différentes. Dans les faits, la majorité des cadres choisis le sont par élection, mais "à l'unanimité", selon le mot d'un informateur.

Quant aux conventions dans Rimouski, le procédé d'élection ressemble à celui utilisé par le parti libéral. Tous les membres du parti qui appartiennent à un poll sont appelés en avant de la salle par un étranger qui ne doit pas les connaître (un membre de Québec); puis on distribut six billets au hasard parmi ceux qui se sont présentés. Eux, seulement, votent. Pour justifier ce procédé, on invoque le temps gagné.

4) Les Commissions

Le projet de constitution de l'association de comté ne parle que d'un comité consultatif rattaché au Comité exécutif. "Le Comité exécutif peut désigner pour faire partie d'un Comité consultatif des personnes qui par leur expérience et leur compétence peuvent aider l'Association à atteindre les buts". (Art. 5). Il existe toutefois 12 commissions au niveau de la province.

Dans le comté de Rimouski, une dizaine de commissions ont été formées à l'occasion du Congrès du parti en 1961. Depuis, ces commissions se sont dissoutes. Dans le comté de

Gaspé-Sud, il n'y en a jamais eues.

C) Le parti du Crédit social

Nous avons rencontré deux organisateurs créditistes du comté de Rimouski: le président de l'association de comté du Ralliement des créditistes et un organisateur local. Les deux militèrent autrefois pour l'Union des électeurs; pour eux, il n'y a de vrais créditistes que ceux-là.

Le comté est divisé en 3 parties et 12 secteurs dont un pour Rimouski, la ville. Le comité exécutif, élu par l'assemblée des membres, ordinairement à l'unanimité, se réunit environ à tous les deux mois entre les périodes électorales. Il y a de 150 à 175 membres actifs qui paient une cotisation de $12.00 par an; le parti distribue aussi des cartes de sympathisant à $2.00. Théoriquement, ceux-ci n'ont pas le droit de vote aux conventions, mais ils l'exercent quand même. Le membership ne se répartit pas également à travers le comté. Trois-Pistoles et Rimouski constituent le plus gros contingent. Les commissions - publicité, finances, radio-T.V.-, ne fonctionnent qu'en période électorale. Le parti, toutefois, s'efforce d'éduquer ses partisans en les réunissant régulièrement pour étudier la doctrine du crédit social. A cause de ce facteur nouveau, et malgré un nombre de membres

moins élevé que celui des "vieux partis", le parti du Crédit social se rapproche plus des partis de masses que des partis de cadres.

La structure d'organisation du Ralliement des créditistes dans Rimouski n'est pas aussi formalisée que celle des "vieux partis". Presque tout se fait par contacts personnels. Tout dépend du travail, des capacités et surtout de l'influence de chacun. Il n'y a pas nécessairement un organisateur en chef par paroisse. Il peut y en avoir deux s'il y a deux chefs créditistes dans la paroisse. Ces deux chefs vont se partager le travail dans une paroisse voisine où il n'y en a pas. Dans un parti comme le C.S. qui se veut populaire, basé sur un dévouement à la cause qui frise le fanatisme, sur un désintéressement matériel immédiat, cette structure informelle s'avère sans doute la plus efficace, car elle permet l'utilisation de toutes les ressources humaines tout en limitant au minimum les conflits d'intérêt qui peuvent se manifester et qu'une structure formelle peut empêcher en cloisonnant les diverses associations.

D) Le Nouveau Parti Démocratique

Nous avons rencontré deux membres du N.P.D. dans le comté de Rimouski; le candidat aux élections de 1963 et un organisateur local.

La structure formelle de l'organisation se résume à moins de choses encore que chez les créditistes. La situation diffère cependant. Ces derniers bénéficient d'une masse considérable d'électeurs et d'organisateurs que ne possède par le N.P.D. A la dernière élection, il n'y avait aucune organisation, le candidat se contentant de prononcer des discours à la TV et à la radio. Il avait été choisi de façon informelle par le petit groupe de souteneurs du parti: une quinzaine. En vue de l'élection du 8 novembre 65, le futur candidat tentera d'organiser chaque paroisse et d'y avoir des représentants. Il n'y a que 15 membres dans le parti environ, mais il existe quand même un exécutif composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un Trésorier. Comme les créditistes, et jusqu'à un certain point les conservateurs (1), le NPD compte surtout sur le travail bénévole.

---

(1) Il semble que les conservateurs peuvent compter beaucoup plus sur le travail bénévole que les libéraux; ceux-ci seraient plus "durs" et plus "patroneux" que ceux-là.

CONCLUSION SUR LA STRUCTURE DES PARTIS

Dans un article de la Revue canadienne d'Economie et de Science politique (1), P.A. Comeau formule trois hypothèses, trois possibilités d'évolution de l'organisation traditionnelle face aux tentatives d'implantation d'une structure permanente, hiérarchique, démocratique, telle la Fédération Libérale. a) L'ancienne structure peut ne pas avoir existé ou encore être disparue pour faire place aux associations locales ou régionales. b) L'association du comté a réussi à intégrer tous les éléments de l'ancienne organisation. c) Les cadres traditionnels ont su composer avec les exigences de la nouvelle idéologie prônée par les dirigeants provinciaux du parti et ont réussi à orienter l'activité de la nouvelle association à leur fin propre.

Comment s'appliquent ces trois hypothèses dans les deux comtés que nous avons étudiés. Dans Rimouski, la 3e hypothèse correspond le mieux à la situation, quoiqu'elle ne coïncide pas exactement car, parallèlement à l'association, à travers laquelle quelques membres de l'ancienne organisation font de véritables efforts pour établir une structure permanente,

---

(1) Paul André Comeau, La transformation du parti libéral québecois, La Revue canadienne d'Economie et de Science politique, Août, 1965.

hiérarchique et démocratique, coexiste cette même organisation traditionnelle réduite à quelques individus, ceux qui ont le plus d'intérêts à défendre. Dans le comté de Gaspé-Sud, aucune des trois hypothèses ne coïncide avec la situation actuelle. Il faudrait peut-être en suggérer une quatrième: celle où l'organisation traditionnelle a tenté de composer avec la nouvelle idéologie imposée par la tête du parti, mais n'a pu s'y adapter. Pour le moment l'association s'est dialoguée sous la pression de la vieille organisation ou de ceux qui en ont conservé la mentalité.

Nous avions choisi au départ les comtés de Rimouski et de Gaspé-Sud en raison de leur opposition par rapport à la société urbaine ou rurale. Si on devait les comparer avec des types idéaux, il faudrait classer les deux comtés du côté de l'ancienne culture politique, car les différences entre nos deux comtés s'avèrent minimes comparativement à la différence entre les deux types idéaux. En effet, les partis dans les deux comtés remplissent les fonctions propres à un parti politique (1), mais selon l'ancienne culture; c'est-à-dire en ramenant les deux autres fonctions à la fonction électorale, ou plus exactement en privilégiant excessivement cette fonction et en ne remplissant les deux autres que de façon "électoraliste".

---

(1) Gagner les élections; éduquer le membre à la base; intégrer les projets.

D'autre .part, il reste que dans le comté de Rimouski, les partis politiques sont en meilleure voie d'organisation que dans le comté de Gaspé-Sud. La Fédération Libérale a su s'implanter malgré une organisation traditionnelle forte; il y a une association des femmes libérales dynamique qui s'efforce de faire du travail d'éducation; beaucoup plus que dans le comté de Gaspé-Sud le parti du Crédit Social, qu'on approuve ou non sa doctrine, a atteint les masses et a tenté avec succès de changer leurs attitudes politiques; Le NPD, si faible soit-il existe. On ne constate rien de tel dans le comté de Gaspé-Sud.

DEUXIEME PARTIE: LE LEADERSHIP PARTISAN.

INTRODUCTION

Si les fonctions des partis s'apprécient plus facilement à travers leurs structures d'organisation, la culture politique s'observe mieux à travers les attitudes, les comportements, les opinions des leaders partisans.

Cinq aspects particuliers du problème retiendront notre attention: 1) les caractéristiques socio-économiques des leaders, leur âge, leur occupation; 2) le déroulement des carrières, le passé politique, leur durée d'appartenance, leur attachement à un parti; 3) leurs activités marginales, à quelles associations volontaires, à quel autre groupement politique ou social appartiennent-ils; 4) Comment sont-ils informés, quels journaux lisent-ils, quelles revues, regardent-ils la télévision, écoutent-ils la radio; 5) quelle perception ont-ils de la politique, que pensent-ils des principaux problèmes politiques de l'heure, des hommes politiques les plus connus?

A) Caractéristiques socio-économiques

1) Age

Notre groupe d'informateurs n'étant pas représentatif de la population des organisateurs, les quelques chiffres et tableaux que nous donnons n'ont, de ce fait, qu'une valeur relative. Faute de mieux, nous les utilisons quand même, complétant ces données par les informations recueillies dans les entrevues au sujet des autres organisateurs.

La moyenne d'age de nos informateurs ne dépasse pas 46 ans, ce qui surprend dans un milieu politique plutôt traditionnel qui recrute habituellement ses leaders surtout parmi les chefs de familles étendues, les retraités, les sages de la communauté. Plusieurs informateurs ont d'ailleurs déploré l'immobilisme causé par l'âge trop avancé de certains organisateurs des petites paroisses; nous y reviendrons. Le principal facteur de variation de l'âge demeure l'opposition entre la ville et la campagne. Depuis 1960, le renouveau politique dans la province de Québec a occasionné l'adhésion au parti libéral de plusieurs jeunes, dans les villes surtout. Ils ne tardèrent pas à obtenir des postes importants.

Il y a un problème qui se rattache à l'ensemble de la situation. La vie politique dans les petites municipalités de campagne est contrôlée par les vieux organisateurs, d'abord à cause de la nature même de la vie communautaire dans ces paroisses, ensuite parce que les plus dynamiques quittent leur village pour aller à la ville. A plusieurs occasions nous avons entendu parler de la "vieille gang" de politiciens de la localité qui s'objectait toujours aux innovations que proposaient les jeunes. Dans le cas de la municipalité de Grande-Rivière, par exemple, la "vieille gang" libérale a fait battre une équipe plus jeune aux dernières élections municipales. Pour notre informateur, qui privilégie l'efficacité, la majorité de ces vieux libéraux n'ont rien fait dans leur vie sinon de la politique, sinon diviser la paroisse. Ils essaient de profiter de la situation. Cette "vieille gang" refuse d'introduire un rôle d'évaluation scientifique, s'oppose à la réunification des quatre municipalités de Grande-Rivière en une seule. Ils n'ont pas intérêt à l'unification puisque cela leur ferait perdre le pouvoir limité mais direct qu'ils exercent sur la partie de la population qu'ils connaissent personnellement.

Le renouvellement du leadership politique s'avère donc plus laborieux dans les petites que dans les grandes municipalités, et l'âge des organisateurs varie en conséquence. Ce rajeunissement partiel touche aussi le parti de l'Union Nationale.

L'AGE DES INFORMATEURS (25 sur 30)

AGE		30-40	40-50	50-60	60-70	TOTAL
LIBERAUX	Gaspé-Sud	3	3	3		9
	Rimouski	1	2	4		7
UNION N.	Gaspé S.		1	1	1	3
	Rimouski	1	1			2
N.P.D.		2				2
C.S.			2			2
TOTAL		7	9	8	1	25

2) Occupation

Les leaders au niveau de l'association de comté se recrutent presque exclusivement parmi les professionnels et les commerçants dans les centres les plus importants. Dans les petites localités, l'organisateur politique a la même occupation que la majorité de la population.

Le lien qui relie les différents organisateurs à la population n'est pas de même nature. Dans les communautés rurales, il s'agit d'un lien beaucoup plus direct et personnel, ce qui peut expliquer certaines résistances face aux organisations centrales (le patronage). Aucun organisateur ne remet en cause le bien-fondé de cette représentation en partie basée sur les classes sociales.

L'OCCUPATION DES INFORMATEURS

(30 sur 30)

	PROFESSIONNELS	COMMERCANTS	COLLETS BLANCS	OUVRIERS	CULTIVATEURS	TOTAL
LIBERAUX	6	7	3		1	17
UNION NATIONALE	3	2	1	1	1	8
NOUVEAU PARTI DEMOCRATIQUE		1	1	1		3
CREDIT SOCIAL		1			1	2
TOTAL	9	11	5	2	3	30

B) Les carrières

Sur 20 organisateurs dont nous avons pu connaître le passé politique, 13 appartiennent à des familles attachées au même parti depuis plusieurs générations, ce qui est un des traits caractéristiques d'une culture politique traditionnelle. Voici comment un président d'association de comté

explique son adhésion au parti libéral: "Mon père était médecin dans une paroisse rurale du comté de Rimouski. Mon grand-père, marchand dans le même village, s'intéressait à la politique du temps de Laurier. Il y participait de façon désintéressée, mystique; il aimait à lire l'histoire du Canada. Quand il s'est établi dans le comté, les politiciens prirent l'habitude de le visiter et lui demander de prononcer des discours. Lorsque moi-même j'étais étudiant, je pensais surtout à mon avenir. Plus tard, débutant dans ma profession, il n'était pas question de faire de la politique. Mais à cause de la mentalité des gens, j'avais une croix rouge sur le front. Mes amis libéraux m'ont demandé de les aider au cours de la campagne électorale de 1962; j'ai accepté". Un autre organisateur, de Chandler, affirme que pendant les années 50, il aurait travaillé pour l'U.N., mais qu'il ne l'a pas fait pour ne pas déplaire à son père, un vieux libéral. En 1959, il décida de se joindre aux libéraux.

Lorsqu'il se produit des changements d'allégeance à l'intérieur du cadre des partis traditionnels, la logique même de la conception paternaliste du pouvoir laisse prévoir que ces changements seront motivés par l'intérêt personnel.

Toutefois, le programme libéral de 1960 a su susciter des motivations moins terre-à-terre (1).

Mais, si la majorité des organisateurs appartiennent à des familles politiques solidement attachées à un parti, cela ne veut pas dire qu'ils ont toujours travaillé pour ce parti. La plupart des libéraux en effet préféraient ne pas se mêler de politique avant les années 1959-60. L'élection de 1962 suscita aussi de nombreux ralliements, le parti libéral se voyant presque certain d'emporter la victoire.

---

(1) Voici le cas d'un père et de son fils, organisateurs politiques dans un village près de Chandler. Les deux ont changé de parti, mais pour des raisons bien différentes. L'entrevue débute avec le père, bientôt rejoint par le fils, vice-président de l'association libérale locale. Entretien assez surprenant, car on aurait pu s'attendre à une mentalité traditionnelle dans cette colonie; aussi à cause des relations qui existent entre le père et le fils. Les deux ont changé de parti entre 1959-1962: le père en 1962, le fils en 1959. Auparavant ils avaient toujours voté et même travaillé pour l'U.N. Le grand-père avait fait construire une galerie à sa maison spécialement pour que les orateurs conservateurs puissent y prononcer leurs discours. Cependant, le père a abandonné l'U.N. parce qu'il ne pouvait rien obtenir du parti pour lequel il travaillait. Il en parle comme d'un changement qui s'impose en de telles circonstances. Le fils, de son côté, affirme avoir changé de parti quand il s'est rendu compte de la corruption de l'U.N., et du programme progressiste des libéraux. Aucun des deux ne contredit l'autre, chacun donnant son explication. Le fils a 25 ans, le père 55, mais l'influence de celui-là sur celui-ci semble prépondérante, ce qui entraîne quelques contradictions chez ce dernier - entre opinion et comportement -, par exemple lorsqu'il s'affirme contre le patronage après s'être plaint de n'en avoir jamais pu profiter dans aucun parti.

Il est assez significatif de constater que la plupart des organisateurs se souviennent très bien des choix politiques de leurs parents chaque fois que ceux-ci changeaient de parti, ou lorsqu'ils abandonnaient leurs habitudes partisanes à l'occasion de circonstances particulières, comme l'existence du Bloc Populaire aux élections fédérales de 1944. Souvent ils peuvent remonter très loin dans le temps et reconstituer les motivations du vote de leur père et même de la génération précédente. On parlait souvent de politique à la maison, et pas seulement de politique immédiate et locale. L'influence de la famille, non seulement sur le choix du parti, mais aussi sur le goût pour la politique, semble déterminante.

Nous pouvons tirer trois conclusions de la partie des entrevues sur la carrière et le passé politique des organisateurs:
1) Les motivations qui les ont entraînés à participer à la vie politique et au choix du parti relèvent de deux facteurs principaux: les traditions partisanes familiales - ou quelquefois l'influence du milieu professionnel -, et les avantages matériels ou socio-professionnels qui en découlent.
2) Le fanatisme partisan n'est pas aussi virulent qu'on pourrait le croire car, si la tradition familiale la plupart du temps fixe le choix définitif, il y a peu d'organisateurs

qui n'ont pas, à un moment donné, accordé un vote à un autre parti, lorsque leurs intérêts n'étaient pas en jeu.

3) Avec toutes les restrictions imposées par le petit nombre d'informateurs, il semble néanmoins qu'il y ait une différence entre libéraux et conservateurs (sans parler des créditistes et des organisateurs du NPD). Les conservateurs seraient moins fanatiques et moins attachés à leur parti que les libéraux (1); ils participeraient à la vie politique pour des raisons plus désintéressées du point de vue jours matériels (2) (nous parlons des organisateurs, et non des électeurs). Les deux principaux organisateurs conservateurs rencontrés, l'un président d'une association de comté, l'autre candidat en 1962, ont ainsi motivé leur action politique: a)"Mon père s'est intéressé à la politique; c'est une question d'hérédité. C'est un "hobby" pour moi, j'aime ça. Mais là n'est pas la raison principale. Je fais de la politique parce que celle-ci a toujours été l'affaire des aventuriers. Les gens ont toujours pratiqué une petite politique de basse-cour. Il fallait tenter de changer

---

(1) Cette observation avait déjà été faite dans une étude sur les organisateurs électoraux de l'Ile d'Orléans.

(2) Cela s'expliquerait peut-être par une participation au pouvoir moins fréquente que celle des libéraux, aux niveaux fédéral et provincial.

quelque chose à ça. En 1962, aux élections fédérales, j'ai voté pour le candidat libéral, un de mes amis dans la Chambre de Commerce".

b) J'appartiens à une famille conservatrice, mais je fais de la politique parce que j'aime ça. J'ai déjà voté libéral du temps de King, mais jamais au provincial. Je perds de l'argent avec la politique, car pendant le temps des campagnes électorales, je dois fermer mon bureau de médecin qui rapporte beaucoup plus. Si Diefenbaker dirige encore le parti conservateur aux élections probables de l'automne, je travaillerai contre lui; il est évident qu'il nous déteste, les Canadiens-français".

C) Activités marginales.

Il est devenu un lien commun dans la province de Québec de constater le caractère traditionnel du leadership, particulièrement dans les régions rurales. Le nombre restreint de leaders et la politisation de la vie sociale a concentré entre les mains de quelques individus le pouvoir de décision de tout le groupe. Dans les comtés étudiés, dans un sens, la situation n'a pas changé puisque tous les organisateurs sont unanimes à déplorer le nombre trop restreint de ceux qui participent activement aux organisations politiques et diverses associations. Ce sont toujours les mêmes - on les

ACTIVITES MARGINALES DES ORGANISATEURS POLITIQUES (20 sur 30) (1)

	Libéraux		U.N.		
	G.S. sur 8	Rim. sur 6	G.S. sur 2	Rim. sur 3	TOTAL
Chambre de Commerce	6	6	2	2	16
Commission Scolaire	1			1	2
Politique municipale	4	1	1		6
CREEGIM	1		1		2
Comité de Zone	3	2			5
Comité local	3	1			4
Club des Chevaliers de Colomb	3	2	2	1	8
Club Richelieu	1	1		1	3
Club Rotary		1			1
Club des Lions			1	1	2

appelle les "TLM") qui se retrouvent partout, et ils sont peu nombreux. Ils se connaissent tous, et les relations interpersonnelles règlent la plus grande partie des problèmes qui se posent; nous l'avons souligné au sujet de l'organisation des partis. D'autre part, le tableau ci-dessus indique un changement notable, sinon dans la composition des leaders politiques, du moins dans leur mentalité. La majorité des

(1) Au moins une quinzaine d'autres associations ont été citées. Nous n'avons retenu que les plus importantes.

organisateurs, au lieu de participer à la politique municipale (6 sur 20) et scolaire (2 sur 20) comme autrefois, appartiennent surtout maintenant à la Chambre de Commerce (16 sur 20). Selon les dires de plusieurs d'entre-eux, la Chambre de Commerce est devenue un centre de décisions de premier ordre. Celui qui veut détenir une influence quelconque doit d'abord y pénétrer. Il n'y a pas un leader politique important qui n'en fasse partie (parmi ceux rencontrés). Par contre, ceux-ci se détachent de plus en plus de la politique municipale. Dans les villes, de moins en moins la couleur du parti au pouvoir à Québec définit celle du Conseil municipal. On préfère séparer la vie politique municipale de la vie politique provinciale. Il y a une méfiance des Conseils municipaux, des Commissions scolaires (les appareils), et aussi, à un moindre degré, des associations volontaires (les réseaux) face aux partis politiques (quasi-appareils). Ceci est la marque d'une évolution du leadership. (A cet égard, on peut noter une différence entre les comtés de Gaspé-Sud et de Rimouski: cinq sur dix des organisateurs de Caspé-Sud s'occupent de politique municipale, tandis qu'on en compte seulement un sur neuf dans Rimouski, encore que ce dernier, tout membre de l'association libérale qu'il soit, ne fait plus officiellement de politique pour la durée de son mandat de maire). Dans les petites localités, au

contraire, les organisateurs politiques noyautent les autres organisations. Le plus souvent il n'y a pas de Chambre de Commerce. Les organisateurs détiennent entièrement le pouvoir qui fait leur puissance: celui de faire du patronage. De plus, la collusion des pouvoirs, dominée par le pouvoir politique, tend à la désintégration des autres pouvoirs. Quelques organisateurs ont remarqué, surtout dans le comté de Rimouski, une diminution du nombre de leaders par rapport à la population dans les municipalités rurales. Un autre organisateur, du comté de Gaspé-Sud notait que, proportionnellement à la population, la ville de Chandler avait plus de leaders que n'importe quelle autre municipalité du comté (1). La Chambre de Commerce y fonctionne très bien contrairement à celle de Gaspé ou de Grande Rivière. Or la ville de Chandler est la seule vraiment prospère du comté de Gaspé-Sud.

On peut conclure à l'importance primordiale de la Chambre de Commerce sur les centres de décisions politiques, et d'autre part au rôle différent joué par les organisateurs politiques dans les localités plus ou moins importantes, par

---

(1) Cet informateur évaluait ce nombre à 50 pour la seule ville de Chandler (3500 habitants environ). Plus le nombre de leaders est élevé, plus les mécanismes de communications entre eux doivent être impersonnels et techniques, moins existe le consensus qui permet de baser l'action sur une entente plus ou moins implicite entre les membres.

rapport aux appareils et aux réseaux. Remarquons pour terminer la participation des libéraux aux comités de zones et

LES JOURNAUX ET REVUES LUS PAR LES ORGANISATEURS POLITIQUES

(16 sur 30)

	Libéraux		Union Nationale		
	G.S. sur 5	Rim. sur 6	G.S. -2-	Rim. -3-	TOTAL
La Gazette		1	1	1	3
L'Action Catholique		2	1		3
L'Evènement		1			1
Le Soleil	5	3	2	3	13
Le Devoir	4	6	1	2	13
La Presse	2	2		1	5
Le Temps				1	1
La Réforme		1			1
Le Voyageur	2		2		4
La Voix Gaspésienne	1	1			2
L'Aménagement	2		1		3
L'Echos du Bas du Fleuve		3	1	1	5
Le Progrès du Golfe		3		1	4
Sélection	1				1
Times	1	4	1	1	7
News Week	1	1			2
Paris Match	1	1			2
McLean	1	4	2		7
Life		1			1
Cité Libre				1	1

aux comités locaux par rapport à la participation nulle des membres de l'Union Nationale.

D) Information

On remarque dans le tableau précédent le nombre élevé des organisateurs qui lisent "Le Soleil" et "Le Devoir", lequel parvient dans la région avec au moins un jour de retard, ce qui marque le prestige de ce dernier journal. Il est intéressant de constater que peu d'organisateurs utilisent la radio ou la télévision comme moyen d'information, alors qu'au contraire la majorité des simples électeurs l'utilisent de préférence (1). Si l'hypothèse de E. Katz et P.F. Lazarsfeld (2) est juste, qui décèle deux flux de l'information, celui qui va des spécialistes aux cadres et des cadres au peuple, l'importance des journaux comme moyen d'information croît d'autant.

Malgré une lecture moyenne de journaux et de revues - dont plusieurs sont internationales - qui, au prime abord, parait

---

(1) Curieusement, les organisateurs admettent avec une certaine répugnance qu'ils regardent la TV (quand ils la regardent), même au sujet des émissions d'information, comme s'il s'agissait d'une perte de temps. Au contraire, ils valorisent la lecture des journaux. Cela fait plus sérieux.

(2) E. Katz et P.F. Lazarsfeld, Personal Influence, Free Press, 1955.

assez élevée, c'est-à-dire une moyenne de cinq par organisateur, il reste que la majorité d'entre eux ne sont pas toujours aussi informés qu'on serait tenté de le croire.

Quelques-uns seulement parlent des problèmes au niveau de la province; les autres ne s'intéressent qu'aux questions locales. La quantité de l'information n'est pas le seul critère d'évaluation; le conditionnement de l'individu qui la reçoit a pour le moins autant d'importance. Chacun ne choisit à travers les informations qu'il reçoit que celles qu'il veut bien accepter ou qu'il lui est psychologiquement possible d'accepter, consciemment ou inconsciemment (phénomène de filtrage). A St-François de Pabos, un organisateur libéral ne lisant que le journal "Le Soleil" était mieux informé que la majorité des autres organisateurs. Comme l'information détermine en partie l'esprit plus ou moins local des organisateurs politiques, elle influence sur leur culture politique.

E) Perception de l'action de quelques hommes politiques et du problème de la planification.

1) Les hommes politiques

Nous en avons choisi deux parmi les plus discutés du cabinet provincial et que l'on oppose souvent l'un à l'autre:

les ministres R. Lévesque et Wagner. Nous avons demandé à une vingtaine d'organisateurs ce qu'ils pensaient de ces deux hommes et pourquoi. Deux constatations principales ressortent des réponses obtenues. D'abord tous opposent les deux hommes: ils parlent en bien de l'un pour mieux détruire l'autre; ensuite, ce qui surprend, la majorité des libéraux condamnent Lévesque pour approuver Wagner, exactement à l'opposé de la majorité des conservateurs. Cela parait presque contradictoire étant donné la réputation respective des deux partis. En fait, on a pu constater, après 1960, que la plus grande résistance au changement provenait des cadres locaux du parti libéral. La grande majorité des organisateurs libéraux n'approuvent pas les idées de René Lévesque, ce qui démontre bien que la région demeure une des moins évoluées du point de vue de la culture politique. On connait les véritables motivations de cette opposition: les chefs libéraux et particulièrement Lévesque paraissaient combattre le patronage avec trop de conviction. Mais, bien entendu, aucun organisateur n'a justifié son opinion avec un tel argument.

Il est intéressant de voir les rationalisations que l'on a élaborées comme justification d'une telle prise de position: "René Lévesque plait à la masse parce qu'il est

démagogue; je suis un peu effrayé. Il est trop radical.. Il n'a pas le jugement, la pondération d'un Lesage.. Il est trop partisan pour les ouvriers, trop d'avant-garde.. Par contre Wagner est l'homme qu'il fallait pour bien remplir son rôle". On se déclare pour le progrès, le changement (1), mais le changement dans l'ordre. Le procureur général Wagner est là pour rassurer tous les possédants qui pourraient craindre que le slogan "C'est le temps que ça change" leur fasse perdre quoi que ce soit. On accuse aussi Lévesque d'être radical, extrémiste. Un député le trouve distant: "Quoi que je lui demande, il répond qu'il ne se "badre" pas de ça. Les autres ministres me répondent avec plus de sympathie". On devine sur quoi portent ces "demandes". Les idées de Lévesque dépassent notre député. Il n'est pas en mesure de le critiquer; il le perçoit au niveau du comportement extérieur comme un homme antipathique, avec lequel on communique difficilement. Ceci démontre jusqu'à quel point

---

(1) La plupart de ces organisateurs appartiennent à la Chambre de Commerce. Ils ont intérêt au progrès, au changement - dans l'ordre -, car leur groupe social sera le premier à en bénéficier, étant donné leur situation même d'intermédiaires entre le pouvoir et le peuple.

il est conditionné par sa mentalité de "patroneux". On reproche encore à Lévesque d'avoir des idées étranges, de défendre les ouvriers alors qu'il a des difficultés avec les fonctionnaires de son propre ministère; d'être dangereux, et de vouloir s'emparer du pouvoir dans 5 ou 6 ans.

Par contre, 3 organisateurs de l'U.N. sur 4 interrogés, approuvent Lévesque. On aime son franc-parler, son désintéressement, son nationalisme. Un candidat en novembre 1962 dit de lui: "Il est l'homme que j'admire le plus dans la politique actuellement. C'est un batailleur, il a de l'ordre et surtout il n'est pas partisan. Aujourd'hui libéral, hier C.C.F., demain? Tout ce qu'il recherche est la réalisation de quelque chose pour les Canadiens-français. Il s'est opposé au cabinet au sujet de SIDBEC; il s'est battu en faveur des Esquimaux etc..." L'opposition que mène Lévesque à l'intérieur même du cabinet ne déplait sans doute pas à l'opposition officielle.

D'autre part, les organisateurs libéraux eux-mêmes admettent que le peuple aime René Lévesque, ce qu'ils expliquent par son origine gaspésienne et la nationalisation de l'électricité. Au delà de ces deux raisons, cela implique que les leaders de la région ont des attitudes

politiques quelque peu différentes de celles de la population.

2) La planification

De même que tout le monde approuve la vertu avant de l'avoir définie, chacun se déclare en faveur de la planification. Le mot et l'idée sont devenus des mythes que personne n'ose affronter, sauf les créditistes (1) car ils ne craignent pas le ridicule. Parce qu'il y a quelque confusion entre centralisation, nationalisation, étatisation, socialisation et planification, parce que la plupart des organisateurs n'en ont qu'une intuition, il semble que ces derniers ne peuvent se former une opinion personnelle au sujet de la planification; ils acceptent en conséquence de se rattacher au courant principal d'opinion, qui tend à la valoriser. D'autre part, la culture politique de ces organisateurs ou leurs attitudes politiques entrent en conflit avec l'idée de planification. Il en résulte une certaine contradiction entre opinions et attitudes. La réponse sera une approbation de principe de la planification, mais une attaque sur

---

(1) Au moins les deux que nous avons interrogés à ce sujet.

le plan des faits, au moyen de multiples exemples. Les faits demeurent toujours près de la vie concrète, ils ne sont pas déformés, comme peut être l'opinion, par des interventions de l'extérieur; c'est pourquoi ils correspondent surtout aux attitudes.

Evidemment, les organisateurs qui exprimaient leur opinion sur la planification utilisaient le cas du BAEQ comme principal exemple. Si l'on considère que globalement les attitudes politiques de la majorité des organisateurs de la région se rattachent à la culture politique traditionnelle, il n'est pas étonnant de constater le nombre élevé de critiques formulées à l'endroit du BAEQ. On se déclarait pour la planification, mais on attaquait le BAEQ. Sur 21 organisateurs qui se sont prononcés à ce sujet, 12 voyaient dans le BAEQ une expérience à caractère plutôt négatif. Fait quelque peu aberrant, de ces 12 il y en a 5 dans le comté de Gaspé-Sud et 7 dans celui de Rimouski, sur respectivement 10 et 11 organisateurs interrogés. On se serait attendu au contraire, étant donné la situation des deux comtés par rapport au schéma d'explication société traditionnelle et société technologique. Hormis une erreur due au petit nombre d'informateurs, on pourrait peut-être expliquer cela par les besoins plus urgents du comté de Gaspé-Sud, et par conséquent une prise de

conscience par un plus grand nombre d'hommes de la nécessité d'une intervention autre que locale. Si on classe les organisateurs par parti politique, on obtient les résultats suivants: Union Nationale: 5 sur 6 contre; libéraux: 5 contre 6 pour; NPD: 2 pour; C.S.: 2 contre.

Voici, classifiés par ordre de fréquence, les principaux reproches que l'on adresse au BAEQ (1); dans plusieurs cas, les organisateurs se disaient les interprètes de la population, mais la plupart du temps il était évident qu'ils les endossaient eux-mêmes.

1) Le BAEQ n'a encore rien réalisé depuis deux ans malgré l'urgence de la situation. "Au début, il y avait dans la paroisse plusieurs sous-comités rattachés au comité local d'animation sociale. Maintenant il n'y a plus rien car les gens ne croient plus qu'ARDA pourra faire quelque chose pour eux. Ils s'attendaient à des réalisations immédiates". Un organisateur libéral de St-François de Pabos, Gaspé-Sud. Presque tous les organisateurs se plaignent du manque de réalisations apportées par le B.A.E.Q.,

---

(1) Nous citerons les opinions qui nous paraissent les plus représentatives.

mais particulièrement ceux du comté de Gaspé-Sud, plus défavorisé (1).

2) On n'aime pas beaucoup le personnel du BAEQ; il est composé de jeunes barbus, diplomés mais sans expérience. Ils sont déjà trop payés et ils ne sont pas satisfaits. "Les gens ne comprennent pas ça la planification; c'est trop compliqué. Ils disent: ce sont des jeunes barbus, l'encre n'est pas encore séchée sur leurs diplômes. Ils ne connaissent rien et viennent s'amuser à Mont-Joli. Moi-même j'ai fait certaines critiques... Les gens de la région sont trop portés à se fier aux autres; les curés les ont habitués à ça". Un organisateur libéral de Rimouski (la ville). "Il est difficile de donner une solution aux problèmes immédiats en vue de l'avenir s'il n'y a pas de planification. Mais comment a-t-on procédé là-bas? à Mont-Joli? Au tout début, on allait vers un fiasco. On a envoyé des gens pas assez expérimentés. On s'est "rapplombés" par la suite. La plupart étaient des jeunes "Jos grand connaissant", pour ne pas dire des dictateurs". Un député libéral de la région. "J'ai toujours été sympathique au BAEQ, mais celui-ci se détache

---

(1) Un cultivateur de Grande-Rivière nous apostrophe de la sorte: "Il fallait venir ce printemps au moment des semences, plutôt que maintenant (août) pour faire des enquêtes".

de la population, je ne suis pas loin de croire avec la majorité de la population qu'il n'y a là qu'une "gang de barbus" grassement payés". Un organisateur libéral de Chandler.

3) On savait ce qu'il nous fallait. On a gaspillé du temps et de l'argent en voulant tout recommencer. "J'ai lu dernièrement l'Esquisse du Plan sur la forêt. J'ai dit à un membre du bureau de direction qu'il n'y avait rien là-dedans que je ne connaissais à l'avance. Cela l'a découragé. Je ne suis pas contre l'action du BAEQ, mais je considère qu'il y a là beaucoup de lenteur et de pertes. On aurait pu faire la même chose avec des moyens plus restreints et plus rapidement. Il y a là des jeunes inexpérimentés qui ne pouvaient même pas situer Rimouski sur une carte et qui ont dû recommencer au début des études déjà faites depuis longtemps par les Chambres de Commerce de la région. Mais il parait qu'à Québec, c'est une révélation. Ca fait 20 ans qu'on leur répète qu'ils ne connaissent rien à la région". Un organisateur libéral de la ville de Rimouski. "Je n'aime pas beaucoup le travail du BAEQ; tout le monde sait ce qu'il faudrait faire. On n'a pas besoin de gens grassement payés pour venir nous le dire. Toutefois, le B.A.E.Q. pourrait peut-être aider à dire comment réaliser ce que

la population veut réaliser. Mais il n'a encore rien fait; peut-être que cela viendra dans l'avenir". Un organisateur libéral de Chandler. "Quand j'ai lu les premiers volumes, j'ai pensé: on n'apprend pas grand chose là-dedans. L'autre jour, ils parlaient de faire la grève là-dedans; il y en a qui sont trop payés". Un député libéral de la région.

4) L'animation sociale est une faillite. Ce reproche est entendu uniquement dans le comté de Gaspé-Sud. "Le BAEQ a fait beaucoup de travail dans le passé, mais maintenant il fait des erreurs dont la principale est de ne pas mettre la population de son côté. Actuellement, l'animation sociale, à la base de tout, est en train de faire faillite. Les aménagistes avaient promis qu'avant de proposer des mesures, ils travailleraient de concert avec les membres des divers comités. Mais ceci ne s'est pas produit. L'Esquisse du Plan est en train de paraître sans que personne ne sache de quoi il s'agit exactement". Un organisateur libéral de Chandler. "La population ne croit pas aux résultats de ce travail. A Rivière-au-Renard et aux environs, on a fondé plusieurs comités. Ils n'ont pas fonctionné. Ici dans la région, on ne peut pas suivre; la mentalité n'évolue pas. On est trop loin. Les hommes de 45-50 ans sont finis. Si quelqu'un a passé 10 ans

sur le chômage, il ne peut plus rien faire par la suite. La politique du BAEQ, de leur faire suivre des cours est de l'argent perdu. La seule solution aux problèmes de la Gaspésie est l'installation d'une grosse industrie". Un organisateur conservateur; Gaspé-Sud.

5) Le BAEQ veut trop centraliser, ce qui diminue la liberté. "Je suis contre l'assistance sociale parce que ça empêche les gens d'être maîtres chez eux. Je suis contre la nationalisation. Il ne faut pas développer des centres aux dépens des autres, comme l'a fait le BAEQ dans le cas de l'industrie de la pêche en Gaspésie". Un organisateur libéral; Gaspé-Sud.

6)"Le BAEQ est de connivence avec le gouvernement pour agir en vue de fins électorales". Les organisateurs conservateurs.

7) Le BAEQ est un palliatif inventé par le gouvernement parce qu'il n'a pas les moyens financiers pour régler les véritables problèmes, comme le regroupement des terres.

8) Le BAEQ reçoit beaucoup de renseignements, mais n'en donne pas en retour. La population est mal informée.

Cette longue série de citations nous semblait nécessaire pour donner une image la plus complète possible de

l'opinion des organisateurs politiques sur le BAEQ. Il va sans dire que la plupart d'entre eux commençaient leurs critiques par quelque chose comme: Le BAEQ a du bon, mais... je ne suis pas contre le BAEQ, mais..... La plupart de ces critiques, notamment les trois premières, les plus fréquentes, relèvent d'une méconnaissance de la planification, impossible à comprendre si on possède une mentalité locale, non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps. C'est un trait caractéristique de l'ancienne culture politique que de penser en courte période. Plus un esprit est local et dysfonctionnel en ce sens qu'il ne peut faire la synthèse de la situation, plus il pense en courte période. La majorité des organisateurs politiques rencontrés ne pensent guère en longue période; au contraire, leur principal argument contre le BAEQ est qu'il n'a pas encore réalisé de projets concrets.

CONCLUSION DE LA PARTIE SUR LE LEADERSHIP

Nous voulions tenter d'apprécier la culture politique des leaders politiques de la région en examinant cinq points de vue différents: l'aspect socio-économique; les carrières; les activités marginales; l'information; la perception de quelques problèmes. Nous avons constaté: la résistance de la "vieille gang" des partis à l'action des jeunes leaders, particulièrement dans les petites communautés; une prédominance très marquée du nombre des organisateurs dont l'occupation est le commerce ou une profession libérale; un passé politique dominé par l'esprit de famille, mais un fanatisme atténué par rapport à celui des générations précédentes; une participation très élevée à la Chambre de Commerce et l'importance déterminante de celle-ci sur les prises de décision politiques; une information, par les journaux et revues, assez impressionnante en quantité, mais qui ne suscite pas pour autant une ouverture au niveau régional ou provincial; l'opposition, au sujet de René Lévesque, entre la peur des leaders politiques et la sympathie que ce dernier rencontre dans la population; une méfiance à l'endroit du BAEQ. Si nous considérons que la nouvelle culture politique se définit avant tout par l'ouverture au niveau de la région et de la province, et par la synthèse des

projets, la plupart de ces constatations nous indiquent une culture politique encore largement traditionnelle (1).

---

(1) En fait, s'y mêlent ordinairement les critères d'une nouvelle culture. Par exemple, cet organisateur d'une municipalité de Gaspé-Sud qui d'une part fait de la politique une affaire de tradition familiale, qui considère le peuple comme étant "par essence" aliéné ou inférieur (ce qui revient à nier les possibilités de changement apportées par l'éducation), mais qui d'autre part se déclare en faveur du progrès et de l'efficacité aux dépens du maintien de l'intégrité des pouvoirs de sa municipalité. C'est-à-dire que celle-ci doit se développer avant tout, qu'elle doit s'unir aux municipalités environnantes, même si ce mouvement occasionne une baisse du pouvoir local, une perte de chaleur communautaire. Mais, nouvelle expression de la culture traditionnelle, l'activité, le dynamisme, la logique de cet homme-maire de sa localité - ne s'applique qu'au niveau local. A aucun moment il ne considère les problèmes au niveau de l'ensemble de la région. Il ne s'agit pas d'inconscience, puisque, sans avoir trouvé une justification rationnelle, il avoue: "Je sais que la Gaspésie a de bonnes raisons pour ne pas prendre son bois près de Chandler, mais nous ça ne fait pas notre affaire et nous sommes contre". Sa conception du patronage se définit parallèlement: la règle du mérite doit gérer la distribution des biens, mais seulement à l'intérieur des rangs libéraux. Il faudrait peut-être distinguer entre mentalité économique et mentalité politique. Celle-ci serait sous-développée par rapport à celle-là. N'est-ce pas là une caractéristique de la société nord-américaine en général, que de soumettre les attitudes politiques aux schèmes des attitudes engendrées par le système économique?

TROISIEME PARTIE: LES ACTIVITES PARTISANES = LE PATRONAGE (1)

INTRODUCTION

Nous nous poserons deux questions principales. Y a-t-il encore beaucoup de patronage dans la région, et qui le pratique? Comment les organisateurs de la région perçoivent-ils le patronage? Nous utiliserons quelques distinctions théoriques établies par Vincent Lemieux (2) au sujet de ce problème. Le patronage se distingue du népotisme, du favoritisme et du graissage qui en sont trois formes corrompues. Le patronage se base sur un lien personnel d'homme à homme, et sur un échange de biens: de l'argent, un service, un emploi, de l'estime, un vote. Il s'oppose à la bureaucratie par une extension aussi petite que sa compréhension est grande; c'est-à-dire que plus le nombre d'individus en relation est petit, plus pourront être nombreux et intenses les liens qui les unissent, et vice-versa.

---

(1) Nous avions d'abord l'intention, comme indiqué dans l'introduction, de traiter cette troisième partie sur les activités partisanes de quatre points de vue différents: activités électorales, activités de patronage, activités internes aux associations partisanes, contacts avec les associations. Mais les informations recueillies dans les entrevues ne permettent pas de respecter cette problématique. Nous ne parlerons que des activités de patronage, l'aspect qui nous semble le plus important.

(2) Vincent Lemieux, Patronage en bureaucratie, communication présentée au congrès de l'ACFAS, Québec, nov. 1963.

A) Le patronage en tant que fait

Il ne s'agit pas ici de porter un jugement de fait sur la situation du patronage dans la région, mais bien de voir ce qu'en disent les organisateurs. Un sujet aussi près de leurs intérêts appelle un système de justification serré; ils ne manquaient pas de cas précis pour accuser l'adversaire, politique ou autre. L'unanimité des groupes au sujet de la situation de fait révèle la place centrale encore tenue par le patronage dans l'organisation et la vie des partis politiques: Tous les organisateurs de l'U.N. s'accordent pour constater une augmentation du patronage depuis 1960; du côté libéral, bien entendu, on prétend le contraire, mais les "gros" organisateurs accusent les "petits" de vouloir le perpétuer, et vice-versa. Il semble évident que le parti libéral a fait un effort pour supprimer certaines formes de patronage. Cet effort a été d'autant plus péniblement ressenti par les organisateurs locaux qu'ils y étaient habitués, ou que le patronage était devenu une institution acceptée et même fonctionnalisée par rapport à la situation socio-économique de la région: la démission des cadres de l'association libérale de Gaspé-Sud le prouve. Essayons tout de même de situer les principaux foyers de patronage d'après l'opinion des informateurs. Il semble que le premier patronage

supprimé fut celui d'en bas", celui dont bénéficiait chaque électeur, celui que pratiquait l'U.N. Plusieurs organisateurs qui avaient fait des promesses aux électeurs n'ont pu les tenir, ce qui a occasionné beaucoup de mécontentement dans les rangs libéraux et une forte diminution du nombre des partisans dans certains comtés (Gaspé-Sud, Gaspé-Nord). On accuse les libéraux d'avoir supprimé ce "petit patronage" aux dépens du peuple, et de pratiquer le "gros patronage" au profit des "gros organisateurs". Ainsi, les libéraux formeraient des cliques peu nombreuses et fermées qui domineraient une ville ou un comté (on retrouve cette accusation d'oligarchie à propos de l'organisation du parti). Les villes de Rivière-du-Loup et de Rimouski subiraient l'emprise de ces cliques. Le patronage "d'en haut" (1) se manifesterait de plusieurs façons: il y aurait plusieurs manières de détonner les règlements sur la soumission des contrats (2);

---

(1) L'utilisation de ces oppositions "patronage d'en haut", "patronage d'en bas"; "gros organisateurs", "petits organisateurs" est courante.

(2) Les petits contracteurs ne connaissent pas très bien la façon de procéder. Ils soumissionnent dans le détail et non pas de façon globale comme le font les "gros". Les petits contracteurs et ceux de l'U.N. n'ont pas de rajustements. L'administration ne vérifie pas toujours la solvabilité des contracteurs, etc...

les achats du gouvernement, la location des immeubles, ou le choix de l'emplacement des travaux auraient comme condition première de favoriser tel ou tel député ou organisateur etc... Comme le dit un informateur, la suppression du "patronage d'en bas" et son remplacement par la bureaucratie favorise les groupes qui soutiennent le parti libéral et accroit leur pouvoir politique. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la tête du parti libéral se soit prononcée contre le patronage, surtout celui pratiqué sous le régime Duplessis qui faisait sa part aux classes inférieures. Celles-ci, en perdant le patronage n'ont pas de compensations immédiates, car les effets de la bureaucratie se font sentir en longue période. Le slogan actuel de l'opposition: "les gros gagnent. Les petits perdent" n'est pas complètement faux.

B) Le patronage en tant que concept

Abordons maintenant la deuxième question qui nous intéresse: comment les organisateurs politiques perçoivent-ils le patronage? On l'a souvent répété, les Canadiens-français n'ont jamais véritablement assimilé les principes de la démocratie; l'élite elle-même enseignait la méfiance à l'endroit de ce système dont personne n'avait l'habitude. Les frères

Hamelin dans: "Les moeurs électoraux au Québec" retracent les premiers pas de ce peuple subitement tenu de choisir ses chefs. Ces premiers pas en expliquent bien d'autres. Puisqu'il ne fallait pas prendre très au sérieux le nouveau système, aussi bien profiter des avantages immédiats qu'il offrait. On s'habitue à vendre son vote au plus ofrant. L'organisateur, pour conserver son monde, ou pour "hâler" celui des autres partis, devait donner à chacun quelques dollars sous forme d'embauche ou bout de chemin en construction ou quelqu'autre "job" rémunérateur. Ainsi s'établit un lien de relation personnelle entre l'organisateur (le patron) et son client; lien auquel se greffait la morale coutumière, car le client qui a vendu son vote se sent obligé en conscience de respecter le contrat. Par exemple, ce vieil organisateur conservateur de Rivière-au-Renard (1) qui se souvient avoir déjà accepté dans sa jeunesse de vendre son vote aux libéraux contre la promesse d'un subside de $80. malgré la désapprobation de toute sa famille. Il remplit sa partie du contrat en votant libéral, mais si l'organisateur libéral n'avait pas honoré la sienne, il l'aurait tué... affirme-t-il. Ce contrat, basé sur un échange de biens, peut

---

(1) Un informateur qui y a voyagé pendant 10 ans affirme que le patronage en Gaspésie dépasse de beaucoup celui qui se pratique dans le Bas St-Laurent.

d'autre part se transformer en favoritisme, népotisme ou graissage. Ce sont surtout ces formes viciées du patronage que condamnent les organisateurs. Des dizaines de cas de patronage nous ont été cités. Il y avait peu de cas de népotisme (1) ou de graissage (1); la plupart étaient des cas de favoritisme: faveurs accordées pour des raisons partisanes - cas des contrats et des emplois..etc. (2).

Il est devenu classique de distinguer entre bon et mauvais patronage et nos informateurs ne manquent pas de faire cette distinction. Tous condamnent le patronage, mais la plupart affirment qu'il y aura toujours du trafic d'influence, car "telle est la nature humaine" (3); ou encore qu'à compétence

---

(1) Un député a remarqué que tous les gardiens de phare de la côte étaient des fils d'anciens gardiens... On accuse certains fonctionnaires d'accepter des ristournes ($1.00 par jour) sur les salaires des ouvriers qu'ils engagent.

(2) En fait, les libéraux se plaignent autant que les conservateurs car, disent-ils, le nouveau patronage ne se fait plus par les partis, mais bien par les fonctionnaires eux-mêmes dont la majorité, demeurée après 1960, continue de favoriser les partisans de l'Union Nationale.

(3) On a souvent tendance à justifier le patronage en invoquant la "nature humaine" comme une "essence" par définition inchangeable. Cette solution pessimiste nous apparait comme un critère de l'ancienne culture, car elle implique qu'on ne croit pas à la possibilité d'un changement par l'éducation.

égale il est normal de choisir ses amis ou un partisan; ou encore qu'il est tout à fait normal d'être rémunéré pour son travail politique (1), ou encore qu'il faut conserver les valeurs humaines du patronage, c'est-à-dire les relations personnelles d'estime ou d'amitié entre deux individus. Aussi s'oppose-t-on à la bureaucratie qui ne respecte pas ces valeurs. On considère que les membres des partis politiques, en conséquence, doivent conserver la possibilité de distribuer des biens. De toute façon, croit-on, quand les fonctionnaires remplacent les politiciens, ce sont eux qui favorisent des amis et des partisans (il y a une assez nette opposition entre fonctionnaires (2) et politiciens). Dans l'esprit de presque tous les organisateurs, le rôle du député est de travailler pour le comté, d'y apporter des réalisations; aucun ne parle du rôle de législateur. On accepte comme allant de soi qu'un comté dans l'opposition obtienne

---

(1) La rémunération varie selon l'importance de l'organisateur: argent, estime, ouverture sur l'avenir, etc...

(2) Il découle d'une série d'entrevues faites par Yves Leclerc auprès des fonctionnaires, que le système actuel de rapports entre ces derniers et les politiciens prête au patronage et au chantage de la part de ceux-ci. Vois aussi la recherche de Vincent Lemieux et Yves leclerc sur les fonctionnaires provinciaux du territoire.

moins que les autres, ou que les conseils municipaux s'alignent sur le pouvoir. (C'est pourquoi, se détachant des partis, quelques organisateurs favoriseraient la candidature d'un député indépendant qui ne pourrait tomber dans l'opposition).

On peut conclure de ceci que les organisateurs politiques n'abandonneront pas de bon gré leur pouvoir traditionnel de patronage au profit des bureaucrates; non parce qu'ils veulent bénéficier injustement de certains avantages, mais parce qu'ils privilégient avant tout la compréhension du lien qui les unit à ceux avec lesquels ils communiquent. Si les organisateurs, selon la règle du jeu, défendent leur intérêt en défendant cette conception, il n'y a pas qu'eux. Vincent Lemieux et Yves Leclerc ont montré dans leur rapport comment les fonctionnaires du territoire préféraient souvent baser leur action en s'appuyant sur un rapport personnel avec l'administré plutôt que sur un rapport purement administratif avec leurs supérieurs. On ne peut parler de culture politique traditionnelle à ce propos (1), pas plus que Michel Crozier, dans son livre: "Le phénomène bureaucratique

---

(1) Il faudrait sans doute, comme facteur d'explication, se référer plus longuement que nous l'avons déjà fait, à l'histoire des Canadiens-français. Le patronage ne se définit

(Suite de la note (1).

pas seulement par un rapport personnel entre deux ou plusieurs individus, mais aussi par une conception particulière du rapport entre l'Etat et le citoyen. Ici le parti et les individus deviennent contingents. Le parti n'est qu'un prétexte, un palliatif. Le patronage existerait quand même s'il n'y avait pas de parti. A preuve, plusieurs organisateurs et députés n'hésitent pas aujourd'hui à aider et à patronner ceux qui ne sont pas de leur propre parti. C'est la conception même de l'Etat provincial paternaliste qui est en cause. Le citoyen conçoit l'Etat comme un être en dehors de lui, extérieur, qui intervient dans sa vie comme le ferait un père, par bienveillance, mais sans qu'il saisisse très bien les mécanismes de son intervention. Il s'agit donc d'une certaine aliénation du citoyen en face de l'Etat. Nos historiens ont analysé les causes de cette conception de l'Etat: création de l'Etat provincial en 1867 qui consacrait l'existence du Canada-français; rôle sauveur de cet Etat, etc... Le bipartisme au début manifestait l'existence de deux classes sociales, mais à mesure que se faisait l'unanimité autour de l'idéologie proposée après l'échec de la rébellion de 1837-38, le bipartisme perdit son sens premier et devint l'instrument, l'occasion, la technique qui servait admirablement la conception que les citoyens avaient de l'Etat. En adhérant à un parti, on multipliait ses chances d'obtenir les faveurs du père. (Les partis politiques permettaient aussi d'absorber des querelles intestines de ces communautés villageoises d'autre part si unanimes à proclamer les mêmes idéaux). Mais si nous nous reportons seulement aux organisateurs, leur conception de l'Etat peut être différente. Contrairement à la conception de l'Etat dans la culture traditionnelle, eux se situent à l'intérieur de l'Etat; ils en connaissent les mécanismes. Si les partis politiques et l'Etat ont été conçus pour servir ceux qui pouvaient s'en servir, c'est-à-dire l'élite, le problème n'est-il pas maintenant de savoir ou en sont ces élites, quelles sont-elles? Nos organisateurs, membres de plusieurs associations, qui connaissent à peu près toutes les personnalités influentes de leur localité, du comté et quelquefois de la région ne doivent-ils pas, forcément, avoir une vision plus fonctionnaliste du rôle de l'Etat? Cette conception a dû toujours exister chez les élites. On pourrait penser que sur ce point, la culture politique serait nouvelle en ce sens

(Suite de la note (1)

qu'elle étendrait dans l'espace une conception fonctionnaliste qui existait déjà dans le temps. L'élite se découvrirait, en même temps qu'une dépendance accrue un nouveau sens du "nous" élargi à la base. La nouvelle culture politique, par rapport à la conception de l'Etat et du patronage, se résumerait à deux traits principaux: 1) l'Etat conçu comme une technique par des couches plus larges de la population; 2) Un nouveau sens du "nous" basé sur une conception fonctionaliste de l'Etat des des partis politiques, devenus expression du pluralisme, et non plus d'un manichéisme qui pousse au fanatisme.

français comme étant plus ou moins évolué par rapport au système bureaucratique américain. Et n'est-ce pas la distinction fondamentale entre les deux? Les américains attachent plus d'importance au contact d'homme à homme; les français à la règle, aux principes, à la justice abstraite. D'autre part le patronage, objet de cette communication entre deux individus ou un petit groupe d'individus, ne lui permet pas de déboucher sur des groupes plus étendus ou sur l'ensemble de la société. Seule une nouvelle culture politique le permettrait en reliant les préoccupations de chacun à celles du groupe.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE SUR LE PATRONAGE.

Une incontestable tentative de diminution du patronage a entraîné des réactions diverses dans les deux comtés étudiés. Cette diminution du patronage ne semble pas s'être exercée de façon égale à tous les niveaux: les partisans et les petits organisateurs en ont apparemment le plus souffert. Dans le comité de Gaspé-Sud, une forte résistance s'est développée au point d'entraîner la disloquation de l'association libérale du comté, d'autant plus que le député provincial, un excellent médecin, mais qui ne comprend pas ce qu'est la politique, aux dires des organisateurs, refuse systématiquement de s'occuper du patronage. Dans Rimouski, le député, plus près de ses organisateurs, attache moins d'importance aux principes. Ces organisateurs, pour la plupart des professionnels unis entre eux, contrôlent la situation. On les accuse de le faire à leur profit. Il est certain, néanmoins, que la désorganisation socio-économique relative du comté de Gaspé-Sud par rapport à celui de Rimouski, fournit au patronage une justification à laquelle la population de ce comté renonce plus difficilement. Cette désorganisation engendre d'ailleurs des mentalités différentes.

Si les organisateurs réprouvent surtout les formes corrompues du patronage, c'est-à-dire la favoritisme, le graissage et le népotisme; par contre ils désirent conserver ce qui

à leur yeux lui donne de la valeur comme forme de distribution des biens: le contact personnel, le rapport d'homme à homme. A ce sujet, il aurait fallu enquêter directement auprès des électeurs eux-mêmes afin de connaître leurs réactions actuelles, leurs attitudes devant le problème du patronage. La situation privilégiée des organisateurs-patrons, qui les place dans une position de force pour toute négociation avec leurs électeurs clients, leur fait préférer le contact d'homme à homme du patronage au lien formel qu'impose la bureaucratie. Cela se comprend. Il faudrait voir ce qu'en pensent les électeurs-clients qui, d'un point de vue matériel tout au moins, bénéficieraient du système bureaucratique.

QUATRIEME PARTIE: LES STATISTIQUES ELECTORALES.

INTRODUCTION

Nous ne désirons pas ici étudier de façon exhaustive les statistiques électorales de la région, mais plutôt les utiliser dans la problématique de notre travail. Manifestent-elles des courants régionaux qui seraient l'indice d'un nouveau sens du "nous" d'une ouverture telle que nous l'avons définie du point de vue de la culture politique? Dans quelles mesure les succès ou insuccès créditistes participent-ils à la nouvelle ou à l'ancienne culture politique? Jusqu'à quel point et dans quelle région le patronage influence-t-il les résultats électoraux,etc? La période que nous couvrons s'étend de 1935 à 1963, c'est-à-dire 9 élections provinciales et également 9 élections fédérales. Nous étudierons les résultats par comté et par zone homogène, telles que définies par le BAEQ.

Exposons d'abord brièvement les perceptions des organisateurs sur les oppositions qui, à leur avis, existent dans la région, d'un point de vue général (mentalité, etc) et, plus spécifiquement quant aux élections.

A) Perceptions

1) Sur la région

Environ la moitié des organisateurs (1) perçoivent des oppositions à l'intérieur de la région, ou entre la région et "les autres". Elles se développent sur trois axes que nous énumérons: 1) entre le nord et le sud de la péninsule gaspésienne, c'est-à-dire le comté de Gaspé-Nord plus le nord du comté de Gaspé-Sud, opposés au sud de ce dernier comté plus le comté de Bonaventure; 2) entre la Gaspésie et le Bas St-Laurent; 3) entre la Gaspésie plus le Bas St-Laurent et "les autres". Il y a en plus les oppositions entre localités comme Ste-Anne-des-Monts et Cap-Chat ou Chandler et Gaspé; entre un centre urbain et les paroisses rurales comme Rimouski et l'arrière comté; entre les villages prospères et les colonies, etc...

---

(1) Presque uniquement les organisateurs au niveau des comtés ou de la région, qui ont l'occasion de voyager. Ceux nés dans la région font les commentaires les plus touffus et raffinés. Il n'existe toutefois pas d'opposition entre eux et les autres, venus de l'extérieur, ceux qu'à l'Ile d'Orléans on appelle les "rapportés" et qui ont de la difficulté à être acceptés par le milieu.

Nous ne nous y attarderons pas car ces oppositions sont au niveau de la conscience de tous. Notre objet est de voir quelle conscience les organisateurs politiques ont de l'ensemble de la région.

Il y aurait, de l'air de certains, plus de différence entre Bonaventure et Gaspé-Nord qu'entre Bonaventure et Rimouski, en partie à cause des communications plus faciles entre ces deux derniers comtés qu'entre les deux premiers. La Transgaspésienne n'a été construite que récemment. Aussi parce que le comté de Bonaventure a été peuplé par des loyalistes; l'influence anglaise y est demeurée très forte. Il y aurait même une différence dans la façon de vivre: par exemple, les maisons seraient moins propres, le travail moins bien organisé dans Gaspé-Nord. Le nord de la Gaspésie n'aurait pas de traditions politiques aussi solides que celles du sud, de nouveau à cause de l'influence anglaise (1). Tradition conservatrice en politique, même sous le régime Duplessis. Un député de la région prétend que

---

(1) Chaque fois que l'on parle de l'influence anglaise, c'est pour en louer les avantages. Dans l'esprit de ces Canadiens-français, l'élément anglais représente la stabilité, la prospérité, est un apport pour la région. De l'avis des organisateurs, il n'y a pas d'opposition entre les deux groupes ethniques:

les lettres qu'il reçoit du nord n'ont pas la même tournure d'esprit: le député est un dieu, il peut tout faire. Le sud est différent, les gens se déplacent plus, demeurent en contact avec un monde plus commercialisé (1). Il y a donc une valorisation très nette du sud par rapport au nord. Ce sont des gens du sud qui le disent, mais ces mêmes gens de Gaspé-Sud dévalorisent la Gaspésie par rapport au Bas St-Laurent. Pour les uns, les Gaspésiens ont peur du Bas St-Laurent qui s'adjuge tous les avantages que le gouvernement accorde à l'ensemble de la région. Aussi quand un ler ministre est fort dans une partie de la région, il est faible dans l'autre (2). Il y aurait plus de patronage dans la Gaspésie que dans le Bas St-Laurent, où on aurait plus "le sens des responsabilités", le sens de la valeur de l'argent; les conduites des gaspésiens seraient moins rationnelles. En conséquence, on pourrait comparer le

---

(1) Selon un animateur du BAEQ, les facteurs de désintégration socio-économiques sont plus forts dans Gaspé-Sud que dans Gaspé-Nord, justement à cause de cette influence anglaise dont nous parlions, de l'influence plus marquée du commerce et de l'industrie. Dans Gaspé-Nord, il y aurait une grande homogénéité des genres de vie, ce qui aurait freiné la désintégration socio-économique.

(2) L'étude des statistiques électorales a permis de vérifier positivement cette affirmation à plusieurs élections, notamment depuis 1962.

marasme actuel à celui des années 30, avec la différence que la population a connu entre temps la prospérité de la guerre, ce qui conduit à l'amertume. Quant à l'ensemble de la région, elle s'opposerait aux autres par son traditionalisme politique, son goût du favoritisme, un complexe de persécution de plus en plus marqué à mesure que l'on s'éloigne de Québec, car les hommes de la région n'ont pas l'impression de pouvoir influencer le pouvoir.

En résumé, on constate une dévalorisation du nord de la Gaspésie par rapport au sud; de la Gaspésie par rapport au Bas St-Laurent et de l'ensemble de la région par rapport "aux autres". Les deux premières oppositions seraient-elles un obstacle à une ouverture politique plus grande, à une unification politique au niveau de la région, ceux qui se valorisent craignant de se charger d'un fardeau inutile ou ceux qui sont dévalorisés craignant d'être dominés par les autres? Quelques informateurs ont parlé en ce sens.

2) Sur les élections

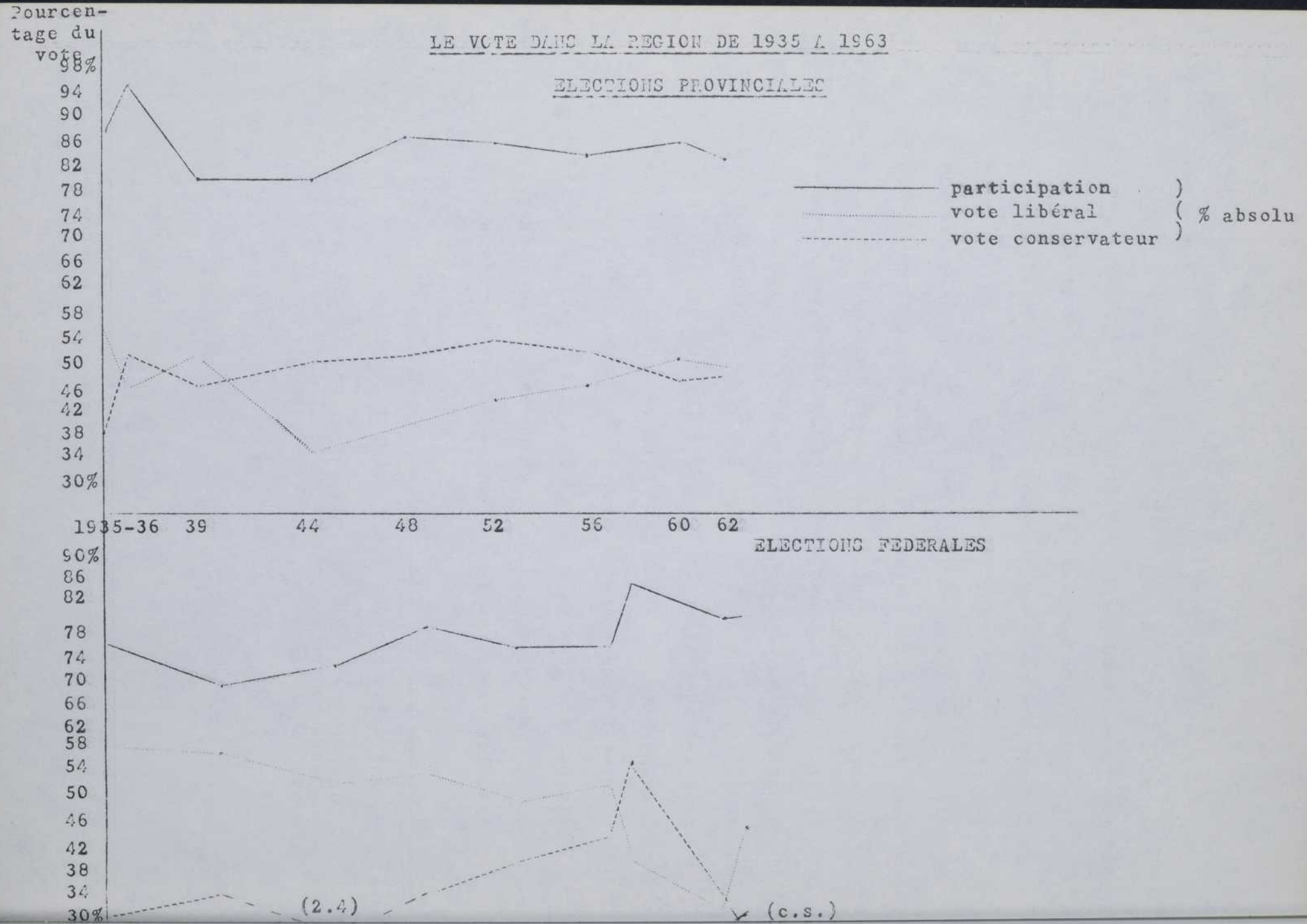
Mais quelles sont les perceptions des organisateurs au sujet des élections proprement dites? Deux tendances se dégagent: d'une part, ceux-ci peuvent parler abondamment

des diverses campagnes électorales et remonter loin dans le temps, mais toujours en se référant à leur cas personnel, aux votes de leurs parents et amis; d'autre part, ils s'expriment péniblement, sinon pas du tout ou pour répéter des lieux communs, lorsqu'ils essaient d'expliquer les résultats électoraux au niveau du comté ou de la région. Les observations demeurent toujours à très court terme. Comme facteur d'application d'une victoire ou d'une défaite, on évoque l'argent que l'adversaire a déversé sur le comté à la dernière minute, on accuse la population de désirer le patronage (1), ou les facteurs de personnalité, ou la tradition (2). Ordinairement, les vaincus s'accusent de ne pas avoir assez imité les tactiques déloyales et sordides de leurs adversaires: ils ont été naifs, trop bons... On ne prend pas en considération les problèmes de conjoncture ou de structure.

---

(1) Tous les organisateurs s'accordent à ce sujet.

(2) Un organisateur explique tous les résultats électoraux par des vagues contre lesquelles il n'y a rien à faire. Il ne pousse pas plus loin sa tentative d'explication.


LE VOTE DANS LA REGION DE 1935 A 1963
ELECTIONS PROVINCIALES
Pourcentage du vote
98%
94
90
86
82
78
74
70
66
62
58
54
50
46
42
38
34
30%
participation
vote libéral
vote conservateur
(% absolu)
1935-36
39
44
48
52
56
60
62
ELECTIONS FEDERALES
90%
86
82
78
74
70
66
62
58
54
50
46
42
38
34
30%
(2.4)
(c.s.)

Il nous semble que cette façon d'interpréter les résultats électoraux se relie à la vision très locale que les organisateurs ont du phénomène et du peu d'intérêt qu'ils portent à l'ensemble de la région ou de la province.

D) Les statistiques électorales (1)

L'étude des statistiques électorales au Canada ne peut être aussi significative que dans un pays comme la France où les choix politiques, dont l'éventail est plus étendu, expriment le plus souvent une idéologie formulée qui se prête à l'analyse. Un moment on pourrait croire qu'au contraire, puisque dans la province de Québec et particulièrement dans les régions rurales la majorité des électeurs acceptent d'échanger leur vote contre quelques dollars, il n'y a rien de plus simple et que seule la notion d'intérêt entre en ligne de compte. Il n'en est rien puisque c'est l'idéologie qui définit la notion d'intérêt et que l'idéologie elle-même provient des éléments les plus diversifiés: la structure sociale, la culture, les techniques. Il n'en reste pas moins plus difficile au Québec qu'en France d'isoler les divers facteurs qui ont pu motiver le vote, étant

---

(1) L'annexe no. III donne les résultats complets en pourcentage des élections dans la région de 1935 à 1963. Tous les tableaux statistiques ont été tirés de ces pourcentages. Ceux qui s'intéressent aux statistiques électorales, ou qui voudraient obtenir un renseignement particulier sur un comté ou une zone, devront d'abord s'y référer.

donné la nature de nos partis politiques et la conception de la politique que se font les citoyens. Cette partie se rattache donc naturellement à la précédente sur le patronage, car celui-ci demeure un des principaux facteurs d'explication du vote. C'est pourquoi, vu notre problématique - culture politique ancienne et nouvelle, nous insisterons sur la participation électorale, les relations des comtés, des zones et partis avec le pouvoir, enfin sur l'analyse des trois élections les plus importantes: l'élection provinciale de 1962 et les élections fédérales de 1962-1963 ou la vague créditiste. Les comtés et les zones homogènes 3e étape serviront d'unités écologiques; elles ont le plus de sens, car à mesure que l'on entre dans le détail des résultats, les facteurs locaux (les organisateurs, la personnalité du candidat, une promesse électorale), prennent trop d'importance pour qu'il soit possible de n'en pas tenir compte. Soulignons la difficulté de travailler avec les moyennes de la période à cause des cas particuliers qui changent le véritable sens de ces moyennes: Action Libérale Nationale en 1935, les candidats libéraux indépendants en 1945 qui absorbèrent le vote conservateur pour le réduire à 2.4% dans l'ensemble de la région. Aussi avons-nous privilégié les études de mouvement par comté et zone, ce qui diminue

l'importance de résultats catastrophiques pour un parti comme ceux de 1945.

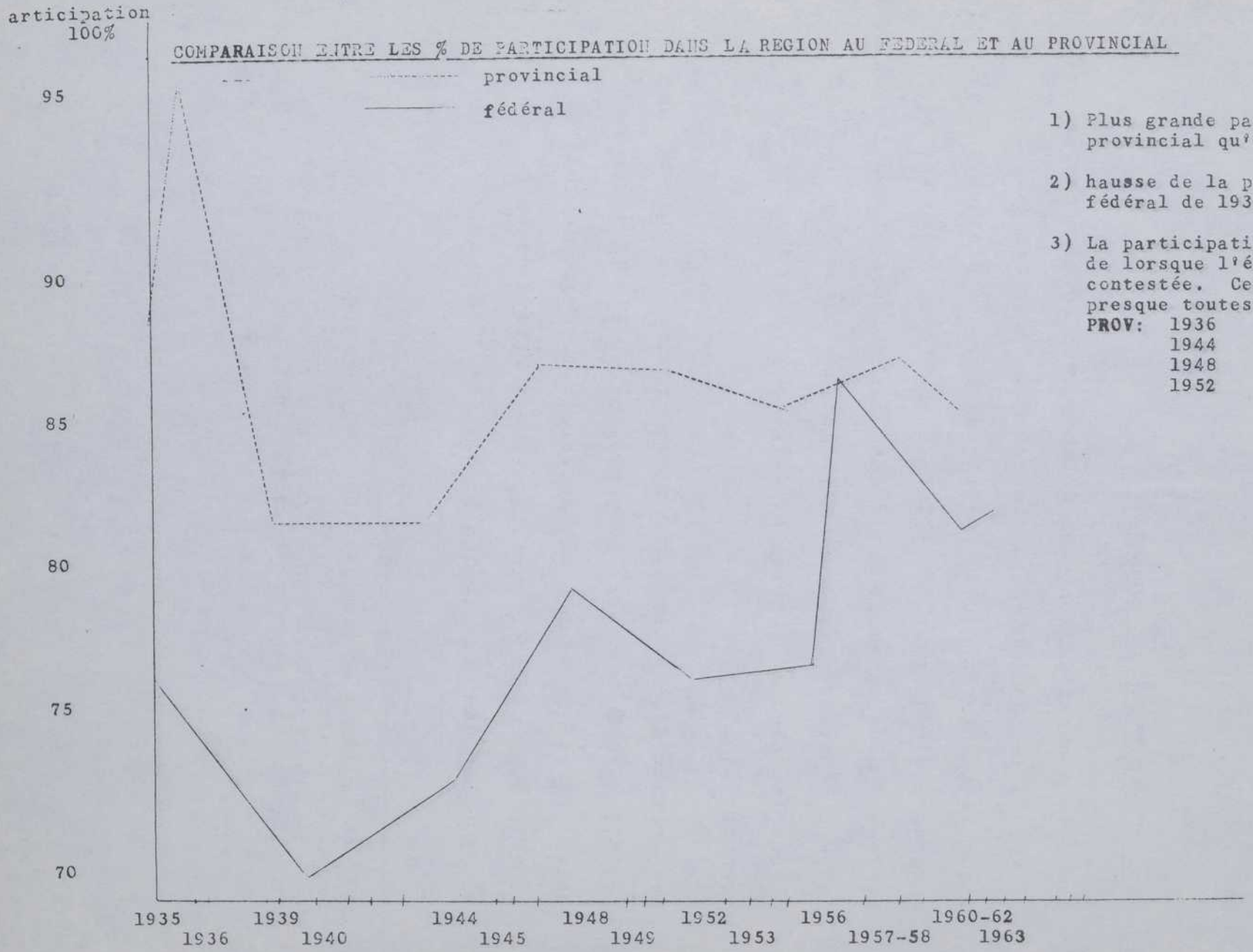
1) La participation électorale.

On ne doit pas attacher plus d'importance qu'il n'en faut à l'étude du phénomène des abstentions comme caractéristique de la participation politique. Il y a plusieurs autres moyens pour exprimer l'intérêt porté au phénomène politique. Nous en avons parlé dans les parties précédentes. La participation électorale n'en demeure pas moins un des moyens les plus abordables et celui auquel on songe en premier lieu.

Les travaux déjà effectués dans la province démontrent que, de 1912 à 1931, aux élections provinciales, 61% des inscrits ont usé de leur droit de vote, alors que de 1935 à 1962 le taux moyen de participation a grimpé jusqu'à 76.5%. En 1960, il atteignait 81% (1). Pendant la

---

(1) Quelques critères de comparaison: en Angleterre et en France 80% des inscrits votent, en moyenne; en Belgique et en Italie 90%; aux Etats-Unis, aux élections du Congrès 41%, et aux élections présidentielles 55%.



COMPARAISON ENTRE LES % DE PARTICIPATION DANS LA REGION AU FEDERAL ET AU PROVINCIAL

1) Plus grande participatinn au provincial qu'au fédéral

2) hausse de la participation au fédéral de 1935 à 1962

3) La participation est plus grande lorsque l'élection est moins contestée. Cela se vérifie à presque toutes les élections.

PROV:	1936	FED.	1945
	1944		1949
	1948		1958
	1952		1962

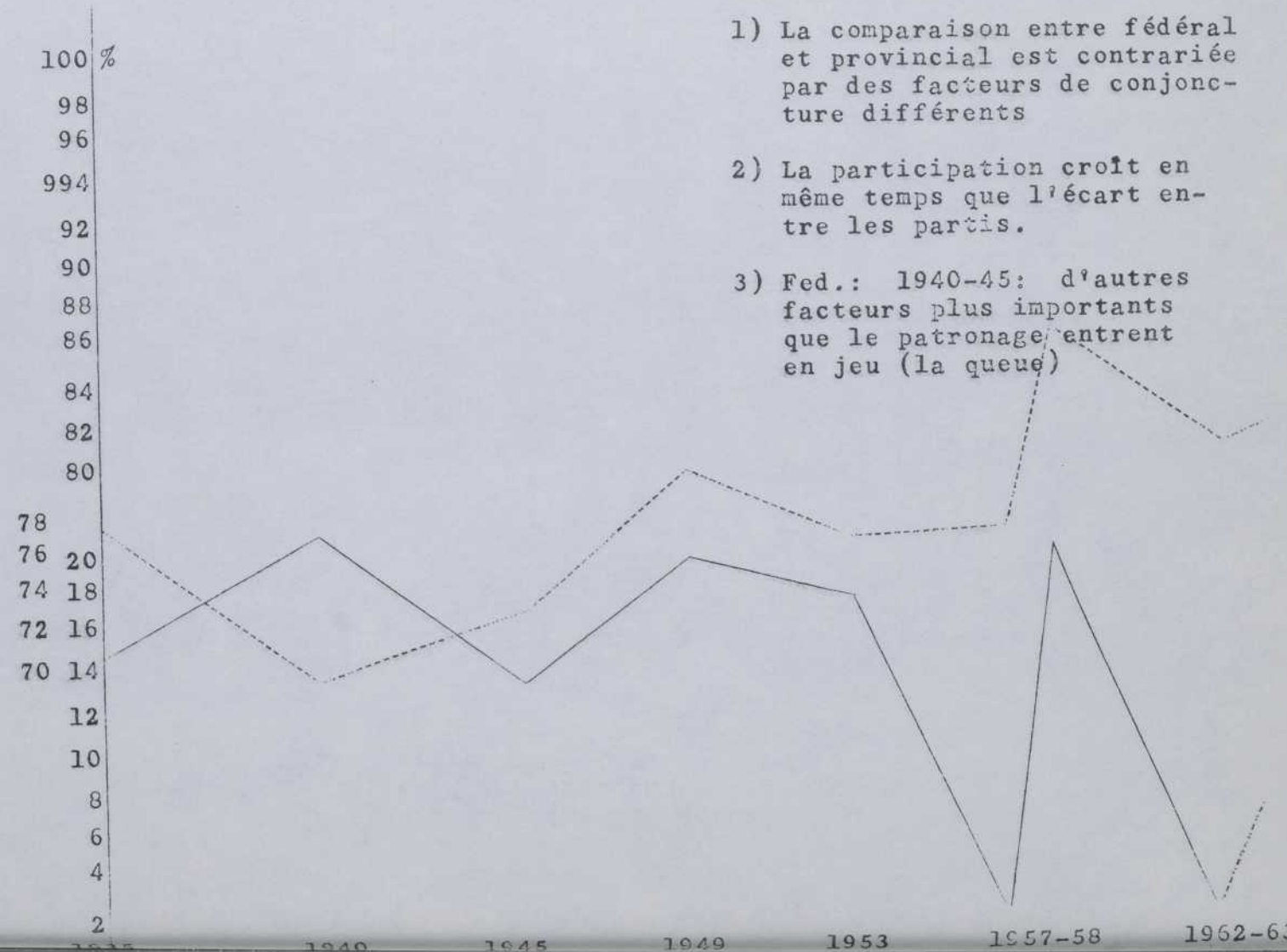
LES DEUX PRINCIPAUX PARTIS AUX ELECTIONS PROVINCIALES DE 1935-62 FEDERALES

Elections provinciales

..... participation dans la région
——— ecart en % de votes entre les 2 principaux partis.



COMPARAISON ENTRE LA VARIATION DE LA PARTICIPATION ET L'ECART DU % DE VOTE OBTENU PAR LES DEUX PRINCIPAUX PARTIS AUX ELECTIONS PROVINCIALES DE 1935-62 FEDERALES



Elections fédérales

Remarques

1) La comparaison entre fédéral et provincial est contrariée par des facteurs de conjoncture différents

2) La participation croît en même temps que l'écart entre les partis.

3) Fed.: 1940-45: d'autres facteurs plus importants que le patronage entrent en jeu (la queue)

période couvrant les 9 dernières élections, de 1935 à 1962, la moyenne de la région a été de 87%, c'est-à-dire nettement supérieure à celle de la province (1). Si l'on considère la moyenne de participation dans les seuls comtés ruraux de la province (2), qui est de 82.8% (1935-1956), on constate que la moyenne de notre région dépasse encore celle des campagnes de plus de 4%. Comme le patronage demeure l'explication principale à la participation élevée des régions rurales, on est en droit de conclure à son importance exceptionnelle dans la Gaspésie et le Bas St-Laurent.

A l'intérieur de la région la moyenne de la participation varie d'un comté, d'une zone et d'une élection à l'autre (se référer à l'annexe no: I).

---

(1) Nous avons utilisé pour calculer ces pourcentages la méthode proposée par les Hamelin dans leur travail sur les élections provinciales. Il s'agit de calculer la moyenne de la moyenne plutôt que la moyenne par tête d'électeur. Jean Hamelin, Marcel Hamelin et Jacques Letarte, Les élections provinciales dans le Québec, cahier de géographie de Québec, octobre 1959 - mars 1960

(2) Ces comtés ont été choisis par les Hamelin dans le livre ici cité.

Elections provinciales		Elections fédérales	
Iles-de-la-Madeleine	89.8%	Iles-de-la-Madeleine	90. %
Témiscouata	89.2%	Gaspé	80.2%
Gaspé-Nord	88.8%	Bonaventure	80. %
Rivière-du-Loup	87.6%	Matapédia - Matane	79.5%
Matapédia	87.2%	Rimouski	76.7%
Gaspé-Sud	86.6%	Rivière-du-Loup	
Rimouski	86.1%	Témiscouata	72.1%
Bonaventure	84.3%	Moyenne	77.9%
Matane	84. %		
Moyenne	87. %		

Les comtés les plus ruraux accusent une participation supérieure et les élections provinciales intéressent plus que les élections fédérales - différence de 9.2% dans la participation.

Les Hamelin, dans leur étude, donnent une explication générale du phénomène des abstentions. Plus une élection s'avère contestée plus la participation augmente, car la population s'intéresse d'autant à l'élection. Cette affirmation parait de bonne psychologie. Sans doute peut-on la vérifier au niveau de la province et surtout au niveau des villes, où s'accentue la part du vote idéologique. Les auteurs, d'ailleurs, le prouvent abondamment par l'argument historique. "En 1900, par exemple, l'entrée de Bourrassa sur la scène politique provinciale réveille l'apathie des électeurs: le taux des abstentions

baisse de 6%; ou encore en 1916 "les conservateurs s'abstiennent devant la position inexpugnable de Gouin: les abstentions augmentent de 5%". Dans la région, cette thèse ne se vérifie pas toujours, loin de là. En général, plus un parti semble fort plus le taux des abstentions diminue, et vice-versa. Il ne faut pas s'en étonner, car ceci coincide justement avec la conception locale de la vie politique. Puisque les partis et le pouvoir politique ne sont que prétextes à bénéfice matériel, plus la force d'un parti augmentera plus il vaudra le coût d'y participer. Au contraire, dans les moments critiques, il vaudra mieux ne pas choisir. Un coup d'oeil sur le graphique pp 107&108 permet de le vérifier. Aux élections provinciales de 1936, l'écart entre libéraux et conservateurs est de 17.5%, soit l'écart le plus considérable de toute la période; ou la participation s'avère également la plushaute de toute la période, soit 96.1% (1). En 1939, le résultat des élections était beaucoup plus incertain qu'en 1936: la participation baisse à 81.6%, soit 5.2% de moins que la moyenne de la période 1944, élection très contestée: la participation demeure la même.

---

(1) Sans doute plusieurs "morts avaient-ils voté, car dans les comtés de Matapédia et Témiscouata, la participation atteint 101.9 et 105.%!

En 1948, l'Union Nationale est assuréede la victoire: la participation augmente de 6.1%. Puis elle se maintient à ce niveau, à 2% près, pendant toute la période Duplessis. On peut observer la même relation aux élections fédérales, sauf en 1940-45, alors que de nombreux conservateurs ont dû s'abstenir à cause de la guerre. Sur 5 des 6 autres élections, la courbe de la participation suit de près celle de l'écart entre les deux partis.

2) Relations des comtés, des zones et des partis avec le pouvoir.

Nous avons déjà abordé ce problème au sujet de la participation électorale et dans la partie sur le patronage. Les résultats électoraux confirment nos conclusions d'alors. Tous les comtés cherchent à se situer le plus possible du côté du pouvoir. Aux élections fédérales, sur 51 cas de 1935 à 1963, il n'y a que 10 cas d'opposition, c'est-à-dire environ 20% des cas, sûrement moins que la moyenne du pays. Aux élections provinciales, les résultats accentuent la tendance: sur 81 cas, 14 cas d'opposition seulement, c'est-à-dire 17.3% (1).

---

(1) Il est vrai que l'opposition au pouvoir n'a jamais été très forte à Québec, mais nulle part ailleurs elle ne semble avoir été aussi faible que dans la Gaspésie et le Bas St-Laurent. A deux élections provinciales et 5 élections fédérales il n'y a pas eu un seul comté dans l'opposition.

RELATION DES COMTES ET DES ZONES HOMOGENES DE LA REGION AVEC LE POUVOIR: ELECTIONS FEDERALES, 1935-1963 (1)

COMTES

	1935	1940	1945	1949	1953	1957	1958	1962	1963	P	O	L	C
onaventure	L P	L P	L P	L P	L P	C P	C P	L O	L P	8	1	7	2
aspé	L P	C O	L P	L P	L P	C P	C P	C P	L P	8	1	5	4
atapédia-Matane	L P	L P	L P	L P	L P	L O	C P	L O	L P	8	1	7	2
imouski	L P	L P	L P	L P	L P	L O	C P	C P	CS O	6	3	7	1
ivière-Loup-Témis	L P	L P	L P	L P	L P	L O	C P	CS O	L P	7	2	7	1
les-de-la-Madeleine				L P	L P	L O	C P	L O	L P	4	2	5	1
P	5	4	5	6	6	2	6	2	5	41			
O	0	1	0	0	0	4	0	4	1		10		
égion	P	P	P	P	P	O	P	P	P	8	1		

ZONES

I	P	P	P	P	P	O	P	O	P	7	2
II	P	P	P	P	P	O	P	O	O	6	3
III	P	P	P	P	P	O	P	O	O	6	3
IV	P	P	P	P	P	O	P	P	P	8	1
V	P	P	P	P	P	P	P	P	O	8	1
VI	P	P	P	O	P	O	P	P	O	6	3
VII	P	O	P	P	O	P	P	P	P	7	2
VIII	P	P	P	P	O	P	P	P	P	8	1
IX	P	P	P	P	P	P	P	O	P	8	1
X	P	P	P	P	P	O	O	O	P	6	3
XI	P	O	O	P	P	O	P	O	P	5	4
P	11	9	10	10	9	4	10	5	7	75	
O	0	2	1	1	2	7	1	6	4		24

1) P: comtés ou zones où il y a eu une majorité en faveur du parti au pouvoir.
O: comtés ou zones où il n'y a pas eu une majorité en faveur du parti au pouvoir.

P: pouvoir
O: opposition

C: Conservateur
L: libéral
CS: Crédit social

RELATION DES COMTES ET DES ZONES HOMOGENES DE LA REGION AVEC LE POUVOIR (1): ELECTIONS PROVINCIALES DE 1935 A 1962

COMTES

	1935	1936	1939	1944	1948	1952	1956	1960	1962	Total P	Total O	Total L	Total UN
Bonaventure	L P	UN P	L P	UN P	UN P	UN P	L O	L P	L P	8	1	5	4
Matane	L P	UN P	UN O	UN P	UN P	UN P	UN P	L P	L P	8	1	3	6
Matapédia	L P	UN P	L P	UN P	UN P	UN P	UN P	L P	L P	9	0	4	5
Gaspé-Nord	L P	UN P	L P	UN P	L O	UN P	UN P	L P	UN O	7	2	4	5
Gaspé-Sud	L P	UN P	UN O	UN P	UN P	UN P	UN P	UN O	L P	7	2	2	7
Rimouski	L P	UN P	L P	UN P	UN P	UN P	L O	L P	L P	8	1	5	4
Rivière-du-Loup	L P	L O	L P	L O	UN P	UN P	L O	L P	L P	6	3	7	2
TEMISCOUATA	L P	UN P	L P	UN P	UN P	UN P	UN P	UN O	UN O	7	2	2	7
I.-de-la-Madeleine	L P	UN P	UN O	UN P	UN P	UN P	UN P	UN O	L P	7	2	2	7
P	9	8	6	8	8	9	6	6	7	67	14		
O	0	1	3	1	1	0	3	3	2				
Région	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9	0		

ZONES

I	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9	0		
II	P	P	P	P	P	P	P	O	O	7	2		
III	P	P	P	P	P	P	P	O	O	7	2		
IV	P	P	P	P	P	P	P	P	O	8	1		
V	P	P	P	P	P	P	P	P	O	8	1		
VI	P	P	P	P	O	P	P	O	O	6	3		
VII	P	P	O	P	P	P	P	O	O	6	3		
VIII	P	P	O	P	P	P	P	O	P	7	2		
IX	P	O	P	P	P	P	O	P	P	7	2		
X	P	O	P	P	O	P	O	O	P	5	4		
XI	P	P	O	P	P	P	P	O	P	7	2		
P	11	9	8	11	9	11	9	4	5	77			
O	0	2	3	0	2	0	2	7	6		22		

(1) P: Comtés ou zones où il y a eu une majorité en faveur du parti au pouvoir
O: Comtés ou zones où il n'y a pas eu une majorité en faveur du parti au pouvoir.

P: Pouvoir
O: opposition

U.N.: Union nationale
L.: Libéral.

Sur l'ensemble de la période, le vote n'est pas lié à la prospérité ou à la pauvreté. On ne peut dire que les plus déshérités votent du côté du pouvoir comme en Italie du sud, ou contre le pouvoir comme en France. En fait, tous, plus ou moins prospères essaient de "voter du bon côté", avec plus ou moins de succès selon les informations reçues. Or il se trouve que les zones homogènes les plus déshéritées sont en général les moins bien informées, les zones VII, X et XI étant les trois zones les plus difficilement atteintes par l'information, soit à cause de leur écart des courrants de communication (zone X, XI), soit à cause de la distance (zone VII, XI). Elles subissent plus que les autres la pression des personnalités ou des évènements locaux, ce qui peut les induire en erreur. Supprimons les élections de 1962 et 1963 que nous considérons comme différentes (nous l'expliquerons plus loin) et additionnons combien de fois chaque zone a été au pouvoir et dans l'opposition aux élections aux élections fédérales et provinciales: (voir tableaux pages 113 et 114).

ZONES	POUVOIR	OPPOSITION	
I	14	1	
II	13	2	Bas St-Laurent
III	13	2	moyenne au pouvoir: 13.8/15
IV	14	1	
V	15	0	
VI	11	4	
VII	11	4	Gaspésie et Iles-de-la
VIII	12	3	Madeleine:
IX	13	2	moyenne au pouvoir: 11./15
X	9	6	
XI	10	5	

La coupure est nette: les cinq premières zones, les plus près de Québec ont une moyenne au pouvoir de 13.8 sur 15 essais alors que les 6 dernières n'ont réussi à obtenir qu'une moyenne de 11 sur le même nombre d'essais. La plupart des "erreurs" commises le sont quand il était difficile de prévoir le résultat des élections: 3 erreurs en 1939; 7 en 1957; 7 en 1960.

On peut faire la même analyse en terme de mouvement (voir tableaux, pages 117 et 118). Il s'agit de voir si le vote des partis dans un comté où une zone suit celui des partis au niveau provincial ou fédéral. Cette analyse est plus précise, car elle reflète les tendances des électeurs. Le passage de 65% à 55% en faveur d'un parti est significatif, même si le comté ou la zone dans les deux cas demeurent du côté du pouvoir. On peut également observer si un parti "suit" mieux que l'autre.

MOUVEMENTS DES PARTIS POLITIQUES DANS LES COMTES ET LES ZONES DE LA REGION PAR RAPPORT AUX RESULTATS OBTENUS PAR CES PARTIS DANS L'ENSEMBLE DE LA PROVINCE: ELECTIONS PROVINCIALES (1).

COMTES

	1936		1939		1944		1948		1952		1956		1960		1962		Total	
	UN	L	UN	L	UN	L	UN	L	UN	L	UN	L	UN	L	UN	L		
Bonaventure	S	S	S	S	SP	S	S	SP	SP	S	SP	SP	SP	SP	S	S	4/8	5/8
Matane	S	S	S	S	SP	S	SP	SP	SP	S	SP	SP	S	S	SP	SP	3/8	5/8
Matapédia	S	S	S	S	SP	S	S	SP	SP	S	S	S	S	S	SP	SP	5/8	6/8
Gaspé-Nord	S	S	S	S	SP	S	SP	SP	SP	S	SP	SP	S	S	SP	SP	3/8	5/8
Gaspé-Sud	S	S	S	S	S	S	S	SP	SP	S	SP	SP	S	S	S	S	6/8	6/8
Rimouski	S	S	S	S	SP	S	SP	S	SP	S	SP	SP	S	S	SP	SP	3/8	6/8
Rivière-Loup	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	SP	SP	SP	S	SP	SP	5/8	6/8
Témiscouata	S	S	S	S	SP	S	SP	S	SP	S	S	S	S	S	SP	SP	4/8	7/8
I- de-Mad.	S	S	SP	SP	SP	S	S	S	S	S	SP	SP	SP	SP	S	S	4/8	5/8
Région	S	S	S	S	SP	S	S	SP	SP	S	SP	SP	S	S	SP	SP	4/8	5/8
Tot. S/total	9/9	9/9	8/9	8/9	2/9	9/9	5/9	4/9	2/9	9/9	2/9	2/9	6/9	9/9	3/9	3/9	37/72	51/72

ZONES

I	S	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	SP	SP	S	S	SP	SP	4/8	6/8
II	S	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	S	S	S	SP	SP	5/8	7/8
III	S	S	S	S	SP	S	SP	S	SP	S	S	S	S	S	SP	SP	4/8	7/8
IV	S	S	S	S	SP	S	SP	SP	SP	S	S	S	S	S	SP	SP	4/8	6/8
V	S	S	S	S	SP	S	SP	SP	SP	S	SP	SP	S	S	SP	SP	3/8	5/8
VI	S	S	S	S	SP	S	SP	SP	SP	SP	SP	SP	S	S	SP	SP	3/8	4/8
VII	S	S	S	S	S	S	S	SP	SP	S	SP	SP	S	S	S	S	6/8	6/8
VIII	S	S	S	S	S	S	S	SP	SP	S	SP	SP	S	S	S	S	6/8	6/8
IX	S	S	S	S	SP	S	S	SP	S	S	SP	SP	SP	SP	S	S	5/8	5/8
X	S	S	S	S	SP	S	SP	SP	SP	SP	SP	SP	SP	SP	S	S	3/8	4/8
XI	S	S	SP	SP	SP	S	S	S	S	S	SP	SP	SP	SP	S	S	4/8	5/8
Total	11/11	11/11	10/11		2/11	11/11	6/11	4/11	2/11	9/11	3/11	3/11	8/11	8/11	5/11	5/11	47/88	61/88

(1) S: Le vote d'un comté ou d'une zone suit celui du parti dans la province.
SP: Le vote d'un comté ou d'une zone ne suit pas celui du parti dans la province.

MOUVEMENTS DES PARTIS POLITIQUES DANS LES COMTES ET LES ZONES DE LA REGION PAR RAPPORT AUX RESULTATS OBTENUS PAR CES PARTIS DANS L'ENSEMBLE DU CANADA AUX ELECTIONS FEDERALES (1).

COMTES

	1940		1945		1949		1953		1957		1958		1962		1963		Total S/to	
	PC	L	PC	L	PC	L	PC	L	PC	L	PC	L	PC	L	PC	L	PC	L
Bonaventure	SP	S	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	S	S	SP	S	S	7/8	6/8
Gaspé	S	SP	S	SP	S	S	S	S	S	S	S	S	S	SP	S	S	8/8	5/8
Matap-Matane	S	S	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	S	S	SP	S	S	8/8	6/8
Rimouski	S	SP	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	8/8	4/8
Riv-Loup-Tém.	SP	S	S	SP	S	SP	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	7/8	4/8
I-de-Madeleine							SP	SP	S	S	S	S	S	S	S	S	4/5	4/5
Région	S	SP	S	S	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	8/8	5/8
Total	3/5	3/5	5/5	3/5	5/5	3/5	5/6	3/6	6/6	4/6	6/6	6/6	6/6	4/6	6/6	6/6	43/45	39/45

ZONES

I	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	8/8	5/8
II	SP	S	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	7/8	5/8
III	SP	SP	S	SP	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	7/8	4/8
IV	S	S	S	S	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	8/8	6/8
V	S	S	S	S	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	SP	S	S	8/8	6/8
VI	S	SP	S	S	S	SP	S	SP	S	S	S	S	S	SP	S	S	8/8	4/8
VII	S	SP	S	SP	S	S	S	S	SP	SP	S	S	S	SP	S	S	7/8	4/8
VIII	S	SP	S	SP	S	SP	S	S	S	S	S	S	S	SP	S	S	8/8	4/8
IX	SP	S	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	S	S	S	S	S	7/8	7/8
X	S	SP	S	S	S	S	S	SP	S	S	S	S	S	SP	S	S	8/8	5/8
XI	S	SP	S	SP	S	S	SP	SP	S	S	S	S	S	S	S	S	7/8	5/8
Total S/total	8/11	5/11	11/11	7/11	11/11	7/11	10/11	7/11	10/11	5/11	11/11	11/11	11/11	2/11	11/11	11/11	83/88	55/88

(1) S : Le vote dans un comté ou une zone suit celui du parti dans le pays

SP : Le vote dans un comte ou une zone ne suit pas celui du parti dans le pays.

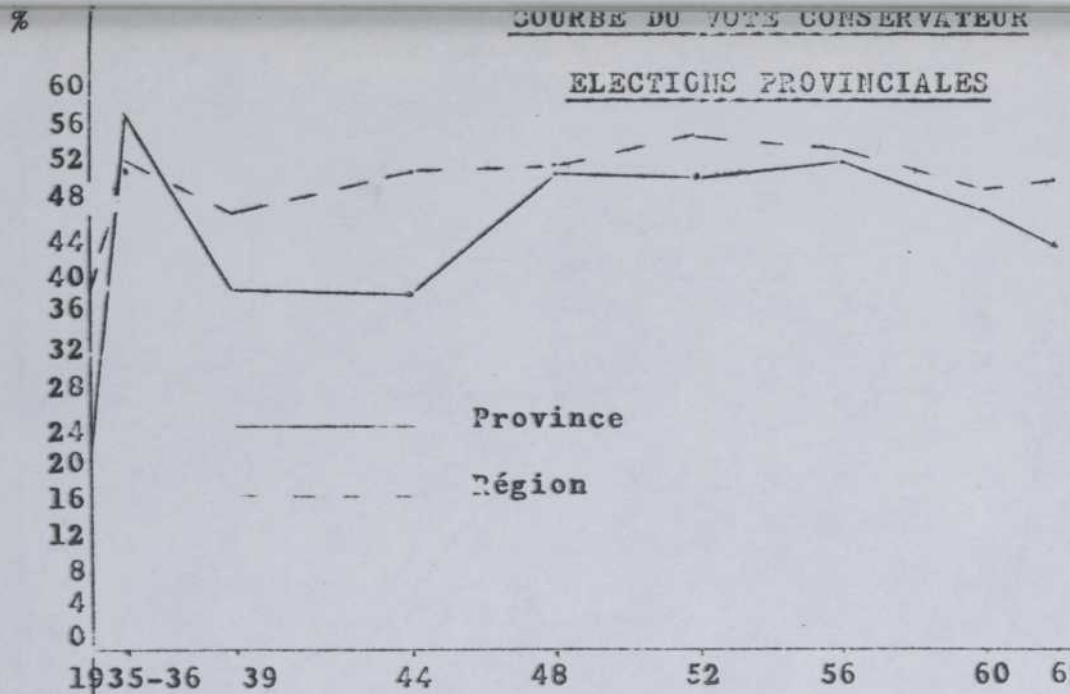
Reprenons le même calcul qu'à la page précédente cette fois en donnant le détail, c'est-à-dire en additionnant le nombre de fois que chaque parti politique dans chaque zone "suit" ou "ne suit pas" le parti au niveau fédéral et provincial, en excluant les élections de 1962, 1963:

	Elections Fédérales				Elections provinc.						Total	
Zones	Lib.		P.C.		Lib.		U.N.		Lib.		P.C. U.N.	
	S	SP	S	SP	S	SP	S	SP	S	SP	S	SP
I	4	2	6	0	6	1	4	3	10	3	10	3
II	4	2	5	1	7	0	5	2	11	2	10	3
III	3	3	5	1	7	0	4	3	10	3	9	4
IV	5	1	6	0	6	1	4	3	11	2	10	3
V	5	1	6	0	5	2	3	4	10	3	9	4
VI	3	3	6	0	4	3	3	4	7	6	9	4
VII	3	3	5	1	5	2	5	2	8	5	10	3
VIII	3	3	6	0	5	2	5	2	8	5	11	2
IX	5	1	5	1	4	3	4	3	9	4	9	4
X	4	2	6	0	3	4	2	5	7	6	8	5
XI	3	3	5	1	4	3	3	4	7	6	8	5
Total	42	24	61	5	56	21	42	35	98	45	103	40
	S: "suit"											
	SP: "ne suit pas"											

On constate dans le total à peu près les mêmes tendances que précédemment; les six zones les plus isolées suivent moins que les cinq premières. Par contre, le cas de chaque zone en particulier s'éclaire mieux. Par exemple, le cas de la zone V qui, quoique territoire de colonies, donc aux communications mal assurées, est la seule à ne jamais rater le pouvoir (15.0); cas quelque peu aberrant. Une analyse en terme de mouvement de chaque parti politique démontre qu'aux élections provinciales, ceux-ci n'ont suivi les partis provinciaux que 8 fois sur 14 possibilités. D'autre part, les résultats diffèrent selon qu'il s'agit des élections provinciales ou des élections fédérales. Celles-ci n'occasionnent pas un nombre "d'erreurs" plus élevé dans les six dernières zones que dans les cinq premières, alors qu'aux élections provinciales la différence est marquée. De plus le rapport des "erreurs" est inversé aux élections fédérales les conservateurs en font peu, tandis que les libéraux en font plusieurs; c'est le contraire aux élections provinciales. Les partis totalisent plus d'erreurs à celles-ci qu'à celles-là. Nous ne voyons pas très bien quelle explication donner à ces trois dernières observations, sinon que d'une élection à l'autre le mouvement des voies est plus accusé aux élections fédérales, surtout dans le cas

COURBE DU VOTE CONSERVATEUR

ELECTIONS PROVINCIALES

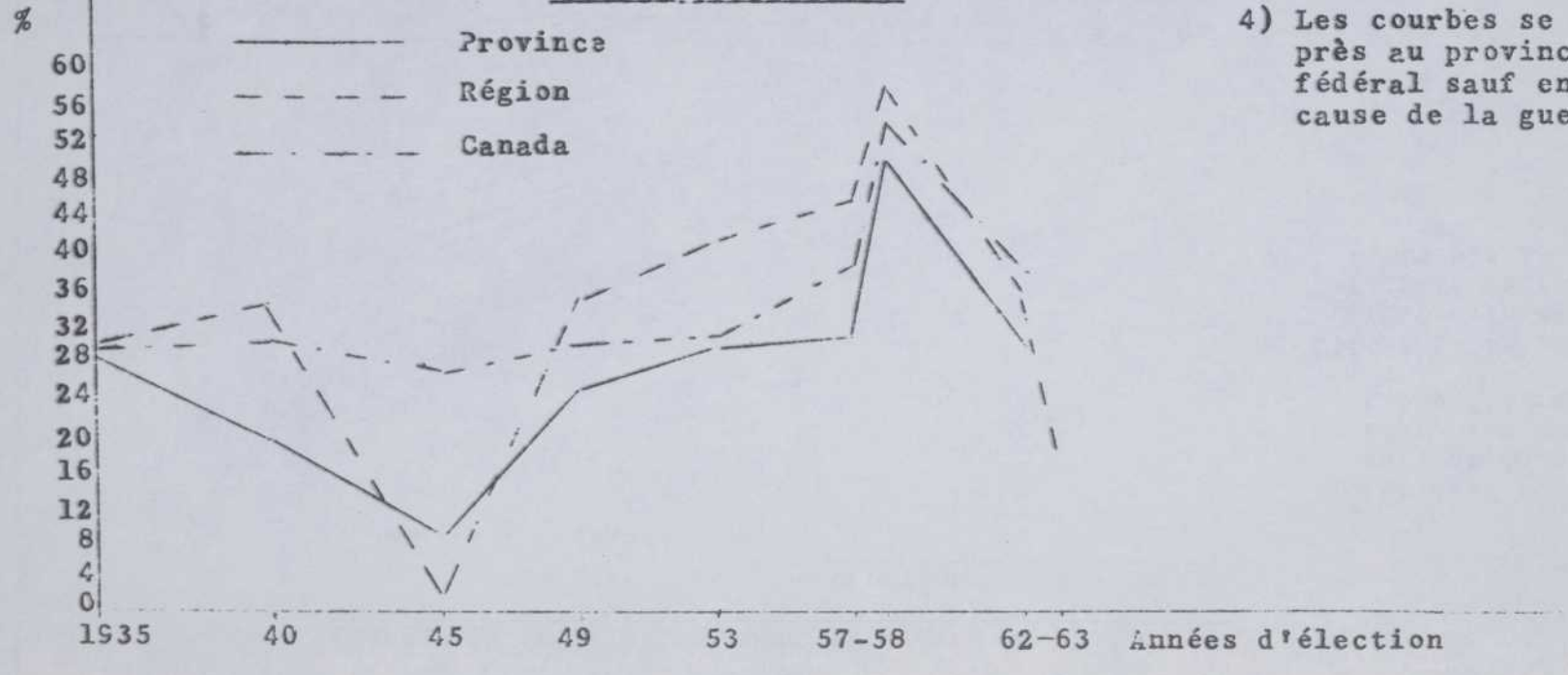


REMARQUES

1) La région est plus conservatrice que la province
2) Ecart moins considérable au provincial qu'au fédéral
3) Ecart beaucoup plus considérable du vote conservateur par rapport au vote libéral: Elections fédérales

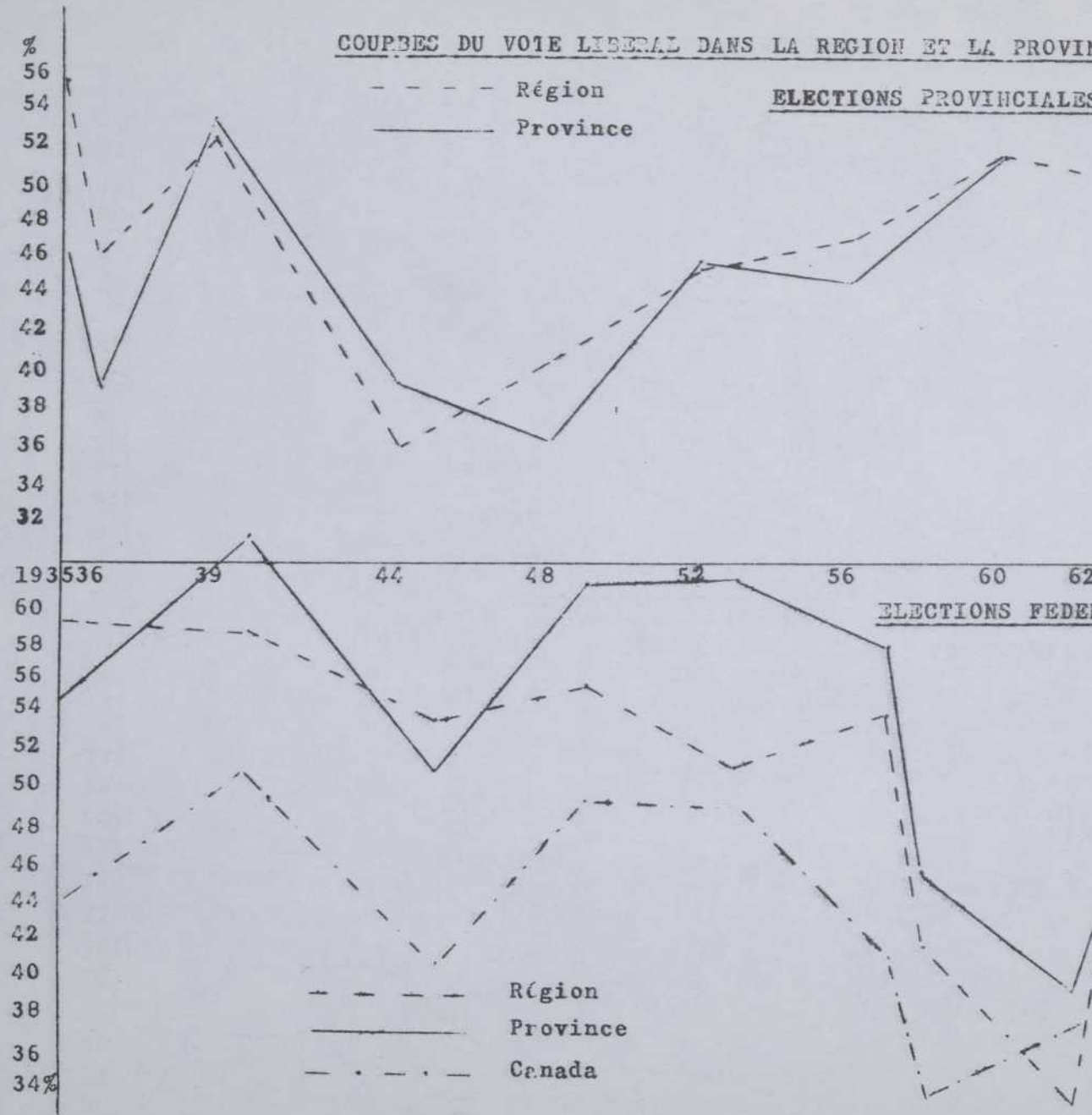
	Lib.	Cons.
max:	58.8%	57.4%
min:	33.4	2.4
	25.4%	55.0%

ELECTIONS FEDERALES



4) Les courbes se suivent de près au provincial et au fédéral sauf en 1945, à cause de la guerre.

COURBES DU VOTE LIBERAL DANS LA REGION ET LA PROVINCE



Remarques

1) Les deux courbes se suivent de près, beaucoup plus qu'aux élections fédérales

2) (5 fois la région suit (la province
(3 fois la région ne (suit pas la province.

1) Le vote régional est en moyenne inférieur au vote provincial.
2) Les libéraux fédéraux sont plus forts que les libéraux provinciaux.

3) (5 fois la région suit (le pays.
(3 fois la région ne suit (pas le pays.

des conservateurs, ce qui bien entendu facilite l'alignement.

On observe aux tableaux pages 117&118, un regroupement géographique des zones et des comtés qui suivent et de ceux qui ne suivent pas. Ce regroupement se remarque surtout aux dernières élections; une opposition se dessine entre la Gaspésie et le Bas St-Laurent. Cela est sans doute insuffisant pour parler de conscience sous-régionale, ou d'opposition au niveau de la région, mais cela dénote tout de même des situations plus ou moins identiques et des réactions convergentes. Voyons maintenant comment les 2 élections de 1962 et celle de 1963 reflètent le passé d'une part, mais apportent aussi quelque chose de nouveau au jeu des partis politiques dans la région.

3) L'élection provinciale de 1962 et le vote créditiste de 1962-63.

a) L'élection provinciale de 1962.

Il y a un changement avec l'élection de 1962 (provinciale). D'une part les communications se sont améliorées, d'autre part la campagne électorale elle-même s'est faite sur une base plus idéologique, ou du moins

plus polarisée par rapport aux régions plus ou moins prospères et à l'opposition ville - campagne. Le résultat fut un renversement des tendances, d'abord au niveau de l'ensemble de la région où l'U.N., malgré la quasi certitude de retrouver l'opposition, a amélioré ses positions aux dépens des libéraux (1); et aussi à l'intérieur de la région où les zones relativement défavorisées qui avaient jusqu'alors voté du côté du pouvoir, ont commencé à voter pour l'opposition:

Zone III: 60.9% U.N.
Zone V : 52.7% U.N.

Mais cette tendance ne s'est pas rendue à son aboutissement, car les zones les plus défavorisées en même temps que les plus éloignées ont obtenu assez d'information, grâce à l'amélioration des communications, pour se ranger du côté du pouvoir, sans toutefois en obtenir assez pour prendre conscience des possibilités d'une revendication politique officielle, en soutenant l'opposition (2). Aussi la zone X accorde-t-elle le plus

---

(1) Moyenne de la région:

	1960	1962
U.N.:	48.2	49.2
Lib.:	51.7	50.7

(2) Il y a aussi la personnalité du candidat local dans les zones IX et X (comté de Bonaventure): le ministre G.D. Lévesque, qui "a beaucoup donné à son comté", ce qui a favorisé le mouvement.

de suffrages aux libéraux, soit 58.6% contre 39.1% en 1960; ceci la distingue de la zone IX, plus prospère, qui élit les libéraux avec 57.4% des voies, mais qui leur en donnait déjà 51.4% en 1960. Répétons-le il ne s'agit là que de tendances décelables seulement à partir de l'élection provinciale de 1962. Elles renversent les tendances que nous avions observées au cours de la période. L'explication que nous en donnons est double: 1) un changement dans l'information qui pénètre désormais les coins les plus reculés de la région, notamment avec l'introduction de la télévision; 2) une prise de conscience dans une partie de la région du politique et des élections comme moyen de pression à long terme sur les évènements (nouvelle culture politique). La première explication occasionne un changement surtout en Gaspésie; la seconde dans le Bas St-Laurent. L'analyse du vote créditiste confirme d'ailleurs ces observations. Ici intervient surtout l'ordre de prospérité des zones, tenant compte du fait que cet ordre de prospérité n'est pas absolu mais relatif dans le temps, c'est-à-dire que le votant ne se préoccupe guère de la prospérité depuis 20 ou 30 ans mais bien plutôt de celle-ci depuis la dernière élection.

b) Le vote créditiste

En 1962, 1963 les créditistes ont obtenu 30% et 33.2% des voix dans la région. Ils ont accru leur nombre d'électeurs dans toutes les zones homogènes, sauf, les zones VI, VII et VIII (comté de Gaspé). Ils ont recueilli plus de votes dans le Bas St-Laurent que dans la Gaspésie. Nous pouvons vérifier ici la corrélation dont nous avions parlé précédemment, c'est-à-dire que plus une zone est bien informée et moins elle est prospère, plus elle a de chances de voter pour les créditistes ou l'Union Nationale. Comme, règle générale, ces deux facteurs s'opposent, cela tend à une égalisation du vote. Il y a quand même des zones relative-

ment peu prospères bien informées (zone V) et des zones relativement prospères mal informées (zone VI) (1). La 1ère a accordé un pourcentage moyen (1962-1963) de 38.1% au C.C.; la seconde 20.5%.

Au sujet, nous croyons, avec un animateur du B.A.E.Q. qu'il y a une différence entre la Gaspésie et le Bas St-Laurent. Cette différence existe dans la mentalité des gens, mais avant tout dans la situation socio-économique des deux régions. La Gaspésie est dans un état

---

(1)

	Ordre de prospérité décroissant des zones	Ordre d'information croissant des zones		Indice
1)	I	XI	Cet ordre n'a pas	I: 12
2)	II	X	de valeur scienti-	II: 12
3)	IV	VI	fique; mais nous	III: 14
4)	IX	VII	croyons qu'il re-	IV 12
5)	VI	VIII	présente assez	V: 17
6)	III	IX	bien l'information	VI: 8
7)	VIII	V	dans la région	VII: 12
8)	VII	III		VIII: 12
9)	XI	IV		IX: 10
10)	V	II		X: 13
11)	X	I		XI: 10

Nous avons choisi les zones V et VI parce qu'elles ont les deux indices extrêmes.

de désintégration socio-économique plus avancé que le Bas St-Laurent, de telle sorte que la désintégration dans cette dernière région est toute récente et par conséquent frappe la conscience de la population, ce qui entraîne la révolte contre l'ordre existant. C'est cette révolte qui a été à l'origine du vote en faveur du Crédit Social. Dans la Gaspésie le degré de désintégration a atteint un tel point que la population accepte bon gré mal gré et trouve normal de vivre de l'assistance sociale ou du patronage. Ce processus de désintégration aurait commencé vers le début des années 30. La prospérité de la période de guerre fut factice. La jeunesse qui aurait pu former un nouveau leadership a en grande partie quitté la région. Une mentalité particulière a découlé de cette situation: celle de l'individu dont l'existence dépend des autres. C'est ainsi que la Gaspésie essaie le plus possible de s'accrocher au pouvoir afin de bénéficier de ses avantages. Ceci expliquerait le vote libéral des régions les moins développées de la Gaspésie en novembre 1962. Le manque de conscience collective de la situation de la Gaspésie par rapport au reste de la province ne lui a pas permis de comprendre le sens de la dernière élection provinciale et la polarisation

des programmes des deux partis cherchant à rejoindre des groupes sociaux précis. Dans le Bas St-Laurent au contraire, une désintégration plus récente n'a pas laissé au sous-prolétariat rural le temps de se former comme en Gaspésie, et dont la caractéristique est le manque de conscience de la situation. Même les régions les plus pauvres du Témiscouata le sont depuis moins longtemps qu'en Gaspésie. Il existe de plus un important prolétariat ouvrier dans les villes; mais n'ayant jamais connu la prospérité de la région du Lac St-Jean, par exemple, leur degré de conscience de de la situation par rapport au reste de la province est moins élevé. C'est pourquoi le pourcentage du vote créditiste y fut moindre. Compte tenu l'évolution des facteurs socio-économiques, le degré de conscience de la situation dans le Bas St-Laurent est intermédiaire entre celui du Lac St-Jean et celui de la Gaspésie. Le pourcentage du vote en faveur du C.S. est également intermédiaire.

CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE SUR LES STATISTIQUES ELECTORALES

Les perceptions des organisateurs nous avaient annoncé des oppositions entre la région et le reste de la province, entre la Gaspésie et le Bas St-Laurent, entre le nord et le sud de la péninsule gaspésienne; l'étude des statistiques électorales nous permet de vérifier la réalité des deux premières. Par ailleurs, les perceptions des organisateurs politiques sur les élections réflètent dans l'ensemble une mentalité locale, un manque de conscience régionale, ce qui n'empêche pas des regroupements de comtés ou de zones sur le plan électoral. Ces regroupements, que nous reconnaissons à travers les mouvements du vote des partis (Tableaux pages 117 et 118), varient d'une élection à l'autre mais se précisent vers la fin de la période et détachent avec plus de précision la Gaspésie du Bas St-Laurent. L'étude des élections de 1962 et de 1963 sont significatives à ce sujet. Elles marquent un tournant dans la vie politique de la région à cause de l'évolution de deux facteurs: 1) l'information (particulièrement en Gaspésie); 2) une meilleure conscience de la situation socio-économique, accompagnée d'une conception de l'élection comme instrument de revendication plutôt qu'une occasion de pratiquer le patronage (particulièrement dans le Bas St-Laurent). Cette nouvelle conception de la vie politique est, à notre avis, un élément d'une nouvelle

culture politique, car elle conduit à une prise de conscience d'intérêts communs à un niveau qui, même s'il n'est pas provincial ou régional, peut englober plusieurs zones ou comtés, changement considérable par rapport à la désintégration électorale ou même la pratique du patronage.

CONCLUSION GENERALE

Nous avons considéré les partis politiques dans la région à quatre niveaux:

1) leur structure d'organisation

2) leur leadership

3) leurs activités

4) les résultats obtenus aux élections de 1935 à 1963.

Nous avons d'autre part, constaté trois fonctions principales des partis politiques:

1) gagner les élections

2) contribuer à la formation politique des militants et des électeurs

3) participer à l'élaboration des politiques gouvernementales (cf. Sorauf)

L'étude des quatre niveaux démontre que les partis politiques dans la région se sont développés presqu'exclusivement en vue de gagner les élections, du moins jusqu'à ces dernières années; c'est-à-dire qu'ils remplissent leurs trois fonctions selon les normes de ce que nous avons appelé "l'ancienne culture politique"(1), laquelle ramène les autres fonc-

---

(1) Par opposition à une "nouvelle culture politique qui serait caractérisée par: 1) une ouverture des activités et des organisations locales au niveau de la région ou de la province; 2) par une concrétisation, 3) et une intégration des projets de la société.

tions à celle de gagner les élections.

A) La structure des partis

A ce niveau, nous avons étudié le parti libéral puis celui de l'Union Nationale à quatre points de vue:

1) l'armature,
2) les membres,
3) le choix des officiers et des candidats;
4) les commissions.

- Le parti libéral

La constitution de la Fédération Libérale du Québec décrit un parti:

1) structure directe, c'est-à-dire basée sur le militant plutôt que sur des groupes déjà formés;
2) un parti largement ouvert à tous, en ce sens qu'il est facile d'y adhérer, et dont les tâches des divers officiers ont été précisées;
3) un parti aux articulations plutôt fortes, c'est-à-dire dont les liens sont bien établis entre les différents niveaux - localité, comté, région, province -, ainsi qu'à l'intérieur d'un même niveau - associations affiliées: femmes, jeunes, étudiants -,

et dont chaque élément de base est assuré d'une certaine participation. Mais ces liens constitutionnels forts ne se retrouvent pas dans la réalité, dans les deux comtés étudiés, ceux de Gaspé-Sud et de Rimouski; même si dans ce dernier les libéraux ont formé une association qui se conforme mieux à la Constitution. D'autre part, quoique l'existence même d'un groupement régional indique le souci du parti libéral de créer des structures mieux ajustées aux besoins et d'établir des liens entre le niveau central et le niveau du comté, l'organisation du parti au niveau régional n'a pas encore pris l'importance que lui confère la constitution. Le principal obstacle au développement des structures d'organisation du parti au niveau régional demeure le peu d'intérêt manifesté par les militants pour les problèmes régionaux car ceux-ci ne touchent pas directement l'élection des députés.

Les conditions et la procédure d'admission des membres au parti libéral provincial et au parti libéral fédéral en font des partis ouverts à tous ceux qui veulent y adhérer. Mais, en fait, le

parti libéral demeure un parti de cadres, même si sa constitution imite en partie la procédure d'admission des partis de masses. On n'y retrouve aucune des deux caractéristiques des partis de masses: le rôle essentiel joué par le simple militant et l'éducation politique diffusée à la base du parti. Tout se fait en vue des élections: une grande partie des membres ne renouvellent même pas leur carte entre les périodes électorales. C'est parce qu'il a emprunté aux partis de masses quelques méthodes d'action en laissant de côté l'essentiel que le parti libéral ne peut contrôler ses militants de base.

Le choix des chefs d'un parti se fait toujours de façon plus ou moins autocratique, lequel choix peut être avoué ou déguisé (cf. Duverger). Le parti ligéral illustre bien cette règle. La procédure démocratique de l'élection des officiers est atténuée dans la constitution par l'existence au sein des organismes de direction d'une série de membres cooptés ou nommés d'office. Ceci tend à la formation de groupes dirigeants et de "cercles intérieurs" plus ou moins fermés qui contrôlent le parti. Ce système de choix des officiers se double d'une autocratie déguisée: la plupart

du temps la procédure décrite par la constitution n'est pas suivie. Il existe, parallèlement à l'association, une organisation du parti, plus ou moins officielle, composée des notables les plus influents, desquels dépendent le choix et l'élection finale du candidat à la convention. Malgré une tentative évidente de démocratisation des mécanismes institutionnels pour choisir les dirigeants, il reste que les procédés traditionnels ont conservé à peu près toute leur puissance. A cet égard, il n'y a guère de différence entre les comtés de Rimouski et de Gaspé-Sud. Il ne peut en être autrement lorsque la fonction d'éducation du militant de base n'a pas été remplie et que le parti ne vise qu'à gagner la prochaine élection.

Les commissions des partis politiques devraient par leurs propres travaux, ou en faisant la synthèse des positions prises par les associations et les publics, participer à l'élaboration des politiques gouvernementales. En fait, les commissions existent théoriquement, mais ne donnent presque pas de résultats, lorsqu'elles se réunissent. La raison apparaît évidente: les commissions n'ont pas de but électoral immédiat.

- Le parti de l'Union Nationale

Comme le parti libéral, l'Union Nationale est un parti à structure directe, largement ouvert à tous. Mais les liens entre les différents niveaux de l'armature du parti ne sont pas aussi bien définis. Il n'y a aucune organisation au niveau régional. Au niveau des comtés de Gaspé-Sud et de Rimouski, les associations, récemment fondées, ne prennent vie qu'en période électorale.

Le nombre de membres de l'Union Nationale, encore plus que ceux du parti libéral, fluctue en raison des périodes électorales. Mais le gonflement des effectifs ne dure pas, car la condition première de l'existence des partis de masses, l'éducation politique, n'est pas remplie.

La formation de "cercles intérieurs" qui résulte en parti du mode de sélection des dirigeants et qui caractérise le parti libéral, ne se retrouve pas au même degré chez l'Union Nationale.

Pour les mêmes raisons que dans le cas du parti libéral, les commissions de l'Union Nationale aboutissent à la même inefficacité.

Donc, si la structure des partis politiques de la région, à travers les constitutions qu'ils se sont données, se développement dans le sens de la nouvelle culture et des fonctions des partis qu'elle implique, il n'en reste pas moins que, dans la réalité, l'ancienne culture prédomine et que le fonctionnement des institutions des partis est dominé par le but de gagner les élections.

B) Le leadership partisan

Les caractéristiques socio-économiques des organisateurs, leur carrière, leurs activités marginales au parti, leur information, les perceptions qu'ils ont de la politique, tous ces facteurs dénotent une culture politique largement traditionnelle en ce sens que l'esprit des leaders n'est pas ouvert au niveau de la région ou de la province et qu'ils sont la plupart du temps incapables de synthétiser concrètement les projets pour l'ensemble de la région. Il y a toutefois des différences considérables entre les leaders surtout selon leur appartenance à la société rurale ou urbaine.

Le renouvellement des leaders est plus laborieux dans les petites que dans les grandes municipalités. Il en résulte

dans celles-là une opposition souvent aigue entre vieux et jeunes organisateurs.

La carrière politique des organisateurs - en majorité commerçants ou membres de professions libérales -, reste dominée par "l'esprit de famille"; mais, d'autre part, leur fanatisme partisan s'atténue par rapport à celui des générations précédentes. Cela est plus ou moins vrai selon qu'il s'agit de leaders appartenant à une petite ou à une grande communauté. .

La grande majorité des organisateurs appartiennent à la Chambre de Commerce de leur localité. De ce fait, la Chambre de Commerce a une importance décisive sur les prises de décisions politiques.

L'information, par les journaux et revues s'avère assez impressionnante en quantité, mais on n'observe pas une ouverture au niveau régional ou provincial qui devrait découler d'une telle information reçue.

L'opposition, au sujet de René Lévesque, entre la peur des leaders politiques et la sympathie que ce dernier rencontre dans la population démontre bien le conservatisme de ces politiciens; de même que leur méfiance à l'égard du

B.A.E.Q. démontre leur propention à penser en courte plutôt qu'en longue période.

C) Les activités partisanes: le patronage

Malgré une évidente tentative de diminution, il est non moins évident que le patronage se pratique encore. Si on veut gagner les élections pour pouvoir le pratiquer, on le pratique aussi pour pouvoir gagner les élections. Mais les résultats varient selon la structure d'organisation et le leadership de chaque comté. Dans Gaspé-Sud, où le patronage était devenu fonctionnel à cause des difficultés économiques du comté, sa diminution a provoqué la dislocation de l'association libérale, car les organisateurs ne pouvaient plus tenir leurs promesses. Cela ne s'est pas produit dans le comté de Rimouski. Par son existence même, le patronage est une activité en relation avec la seule fonction des partis politiques qui est de gagner les élections.

D) Les statistiques électorales

Les statistiques de la participation électorale montrent que le taux d'abstention des électeurs de la région est

plus faible que celui de la province, même si l'on ne tient compte que des comtés ruraux. D'autre part, il est possible de déceler une croissance de la participation lorsque l'élection est peu contestée, ce qui conduit à penser que les électeurs votent plus massivement lorsqu'ils savent lequel des deux partis sera au pouvoir, augmentant leurs chances de bénéficier du patronage.

L'étude des relations des comtés, des zones et des partis avec le pouvoir central montre que les électeurs cherchent avant tout à se situer du côté du pouvoir, mais cette tendance est limitée par l'information dont ils disposent. (Ainsi la Gaspésie, quoique économiquement moins favorisée, se situe plus souvent du côté de l'opposition que la région du Bas St-Laurent). L'étude en terme de mouvement, c'est-à-dire le déplacement des votes d'un parti dans un comté ou une zone par rapport à celui dans la province, confirme et même accentue ces tendances.

Cependant un changement intervient avec l'élection provinciale de 1962 et les élections fédérales de 1962-1963 Il y a renversement des tendances. D'abord au niveau de l'ensemble de la région où l'Union Nationale, en novembre 1962, malgré la quasi certitude d'un échec dans la provin-

ce, améliore ses positions aux dépens des libéraux, et où le parti du Crédit Social, qui n'a aucune chance de prendre le pouvoir, réussit à attirer plus de 30% et 33% des voix aux élections fédérales de 1962 et 1963; puis à l'intérieur de la région où les habitants des zones relativement défavorisées qui avaient jusqu'alors voté du côté du pouvoir ont commencé à voter pour l'opposition. Il s'agit d'un changement important puisqu'il implique une prise de conscience nouvelle de la situation en même temps qu'une croissance du sentiement du "unis" et de l'intérêt commun que l'on veut défendre au moyen des partis politiques.

Donc, nous avons tenté de le démontrer, les partis dans la région demeurent largement soumis aux schèmes de la culture politique traditionnelle et à la fonction de gagner les élections. Néanmoins, depuis quelques années, un changement s'est produit, surtout quant à la structure des partis et des résultats électoraux.

1) La structure des partis se transforme lentement sous l'influence des constitutions nouvellement élaborées: une armature plus directe aux articulations plus fortes; des membres plus nombreux; la pratique plus généralisée de l'élection pour élire les officiers et candidats; la création

de commissions d'études des problèmes politiques et régionaux. Ces transformations tendent à apporter de nouvelles fonctions que les partis devront remplir. Par son armature plus directe aux articulations plus fortes, par les commissions, les dirigeants du parti sont mieux à même de répandre des attitudes politiques, des idées, des programmes (influence de haut en bas); par ses membres plus nombreux qui ont la possibilité d'élire leurs chefs et de travailler dans des commissions, la base du parti peut participer à l'élaboration des politiques gouvernementales (influence de bas en haut).

2) Les résultats électoraux depuis 1962 impliquent une transformation de la conscience politique, principalement dans le Bas St-Laurent. Malgré ce qui peut apparaître comme une confirmation du conservatisme politique (succès relatifs de l'Union Nationale et du Crédit Social en 1962-1963), les résultats des dernières élections ont démontré que le patronage n'avait plus l'importance décisive d'autrefois, que les électeurs avaient perdu leur attitude passive de pions des partis pour les utiliser comme instrument dans la poursuite de leurs intérêts communs. Ces nouvelles attitudes politiques introduisent une nouvelle culture politique. Ceci nous

apparaît plus important que le fait de voter pour un parti de droite comme le Crédit Social, surtout quand on en connait peu la doctrine, ce qui était le cas. Les résultats, à première vue surprenants, obtenus par le Nouveau Parti Démocratique dans le comté de Rimouski aux élections fédérales de 1965 confirment cette hypothèse.

En fonction de l'état actuel des partis politiques dans la région, comment peut-on envisager leur rôle dans une planification régionale démocratique? Les partis y participent vraiment en autant que leurs membres auront accédé à la nouvelle culture politique. D'autre part, dans notre système politique, les partis demeurent les derniers responsables des projets de la société. Ce sont eux qui prennent les décisions finales. Un parti, animé de la nouvelle culture, contribuerait donc par ses nouvelles fonctions: 1) à faire élire des hommes favorables à la planification démocratique et capables d'intégrer les divers projets des groupes, avis des experts, etc... 2) à éduquer les membres du parti puis les électeurs à l'aménagement; 3) à apporter à ceux qui fomentent les politiques gouvernementales des informations qui viennent de la base, et aussi le "feed-back"

des décisions prises. L'état actuel des partis politiques dans la région ne leur permet sans doute pas de remplir intégralement ces fonctions, mais un des rôles de la planification démocratique ne serait-il pas justement de les forcer à accélérer leur début d'évolution en ce sens?

(9876)
MC/rf

Michel Chaloult.

ANNEXE I

PROJET D'ETUDE DES PARTIS POLITIQUES DANS LA REGION

- Position provisoire du problème -

Nous pourrions nous poser la question suivante: une nouvelle culture politique, ou plus exactement une nouvelle culture partisane est-elle en train de se former dans la région?

J'entends ici "culture politique" au sens de Lavau dans Vedel et autres, La Dépolitisation, Paris, 1962.

Au niveau des partis, une nouvelle culture politique signifie au moins trois choses:

1) des organisations et des activités locales ou de comté, plus ouvertes sur la région, la province ou l'ensemble du pays;

2) des projets qui, lorsqu'ils sont régionaux ou "sociétaux", sont moins idéaux, c'est-à-dire plus réels en ce qu'ils renvoient à des groupes et à des activités concrètes, plutôt qu'abstraites;

3) des projets "sociétaux" non seulement plus concrets, mais aussi plus "intégrés" (je réfère ici à la fonction d'intégration des partis, par opposition à leur fonction d'articulation ou de représentation - voir Almond et Coleman:

The Politics of the Developing Areas. Princeton, 1960), c'est-à-dire qui font une certaine synthèse des positions prises par les associations et les publics (les "réseaux").

On voit comment cette nouvelle culture partisane pourrait favoriser la mise en oeuvre du plan, alors que l'ancienne pourrait fort bien y faire échec.

Nous pourrions évaluer les chances et les indices de cette nouvelle culture partisane à différents niveaux:

a) au niveau des résultats électoraux: manifestent-ils de plus en plus des courants régionaux ou même provinciaux qui sont l'indice de l'ouverture dont je parle en 1); dans quelle mesure les succès ou insuccès créditistes participent-ils à la nouvelle ou à l'ancienne culture partisane, etc?

b) au niveau de l'organisation des partis: quelles sont les liaisons qui rattachent les associations locales puis de comté aux associations régionales (quand il en existe) et aux fédérations provinciales et "fédérales", comment ces liaisons se réalisent-elles, en fait, comment se fait l'élection des dirigeants, le choix des candidats?

c) au niveau du leadership partisan: étude des caractéristiques socio-économiques, du déroulement des carrières, des perceptions et représentations qu'ont les leaders de la politique (patronage, problèmes politiques de l'heure), afin de voir dans quelle mesure ils sont ou non de la nouvelle culture politique.

d) au niveau des activités partisanes: activités électorales, activités de patronage, activités internes aux associations partisanes, contacts avec les associations, etc, ou plus précisément relations à l'intérieur des partis, relations avec les publics, les associations, les organisations municipales et les administrations régionales ou centrales.

Ceci dit quelques problèmes pratiques se posent, étant donné la période limitée de l'étude (été 1965):

- Faut-il étudier les partis provinciaux et les partis fédéraux? Je crois que oui;

- Faut-il faire l'étude dans tous les comtés de la région? Je crois que non: on pourrait se limiter à 2-3 comtés fédéraux et à 3-4 comtés provinciaux;

- Combien de chercheurs mettre là-dessus? Idéalement je vois un senior et 2 ou 3 étudiants (selon le nombre de comtés retenus); chaque étudiant travaillerait dans un comté fédéral et un comté provincial, le senior faisant les principales entrevues (députés, présidents d'associations de comté, etc) et dirigeant les étudiants qui devraient se rencontrer pour confrontation à tous les quinze jours environ.

VINCENT LEMIEUX.

ANNEXE II

ESSAI DE CLASSIFICATION DE L'ANCIENNE ET DE LA NOUVELLE CULTURE POLITIQUE (1).

NOUVELLE

I- Fondement: le mythe
- fanatisme
- dogmatisme
- conception de la "nature humaine" immuable.
- acceptation "à priori" des valeurs
- projet abstrait
- champs de forces.

I- Organisation sociale

A)

1) Pouvoir étatique
- paternalisme

2) Pouvoir social
- non participation
- sentiment du "nous" restreint (se confond avec la localité ou la famille)

3) Pouvoir politique (partis pol)
- manichéisme
- patronage
- partisanerie

B) Socialisation

1) La famille comme principal élément du choix et de la participation

2) Communication
- non intégration des projets
- pas d'éducation
- pas d'information
- rapports personnels

ANCIENNE

I- Fondement: l'idéologie
- rationalisme
- éducation
- acceptation du changement
- justification
- projets concrets
- valeurs

II- Organisation sociale

A)

1) Pouvoir étatique
- conçu comme une technique

2) Pouvoir social
- participation démocratique
- sentiment du "nous" étendu. Ouverture

3) Pouvoir politique
- expression du pluralisme
- militantisme

B) Socialisation

1) Les associations volontaires
- délibérations

2) Communication
- intégration des projets
- éducation
- information
- rapports impersonnels (bur)

NOUVELLE	ANCIENNE
3) Contrôle social-très fort - intolérance	3) Contrôle social - tolérance

(1) Le cadre de classification provient d'un cours de F. Dumont société traditionnelle et société technologique.

ANNEXE III

ZONES HOMOGENES

ELECTIONS PROVINCIALES: Résultats du vote en % absolu pour les élections provinciales de 1935 à 1963 dans les zones homogènes

ZONE	1935	1936	1939	1944	1948	1952	1956	1960	1962	Moyenne de la moyenne
	P.C.	U.N.	U.N.	U.N.	U.N.	U.N.	U.N.	U.N.	U.N.	
	P.	P.	P.	P.	P.	P.	P.	P.	P.	
	autres			autres	autres					
	L.	L.	L.	L.	L.	L.	L.	L.	L.	
I	41 79.3	50.8 90. .4	46.6 81.8 .9	49.2 82.1 5.	49.4 86.1 10.6	56.9 85.7	52.4 85.8 2.	46.6 87.4	49.3 84.2	49.1 84.7 1.9
9/9	P 59	P 48.6	P 52.5	P 45.1	P 40	P 43.2	P 47.4	P 53.4	P 50.7	48.9
II	44.5 87.	51.6 95.6	45.7 83. 1.3	46.5 83.5 9.4	51.3 88.8 8.7	52.9 87.3 .2	55. 86.1 .9	51.9 87.	56.6 83.1	50.7 86.8 2.3
7/9	P 55.5	P 47.1	P 52.9	P 44.1	P 40	P 46.9	P 44.1	0 48.1	0 43.4	46.9
III	42.2 84.	53.9 94.	42.9 86.5 .9	52.5 86.4 5.3	45.6 89.4 18.	52.3 88.1 .6	54.2 94.	53.4 86.1	50.9 77.9	50.9 87.4 .7
7/9	P 57.8	P 46.1	P 56.2	P 42.1	P 36.4	P 47.1	P 45.6	0 46.6	0 39.1	46.3
IV	48.8 79.1	55.3 91.1 .3	44.4 79.1 1.2	53.6 83.2 9.9	50.1 87.7 11.1	52.4 86.3	53.4 84.4	44.4 84.1	50.1 82.1	50.3 84.1 2.5
8/9	P 51.1	P 44.4	P 54.	P 36.5	P 38.8	P 46.8	P 46.6	P 55.6	0 49.9	47.1
V	39.	51.3 --- .3	45.2 80.4	55.8 86.3 11.2	50.1 89.6 11.9	54.7 89.7 .8	53.4 89.9	43.2 86.2	52.7 81.7	49.5 86.2 2.7
8/9	P 60.9	P 48.4	P 52.6	P 33.5	P 37.9	P 44.5	P 46.6	P 56.8	0 47.2	47.3
VI	43.9 84.3 11.9	48.7 89.7 8.3	41.4 80.4 5.2	45.8 89.5 16.1	40.5 91.8 12.9	53.4 90.6 .4	51.3 86.4 .9	51.2 90.2	53.3 90.3 1.	47.7 88.1 6.3
6/9	P 44.6	P 43.6	P 53.3	P 38.4	0 46.6	P 46.1	P 47.8	48.1	0 45.7	46.
VII	16.9 92.1 35.6	56.4 92.5 2.5	54.1 83.6	53.2 82. 8.2	56. 85.6 3.7	59.3 86.3	54.6 85.1	52.2 89.2	50.4 88.3	50.4 87.2 5.6
6/9	P 47.5	P 41.1	0 45.7	P 38.5	P 40.3	P 40.7	P 45.4	0 47.8	0 49.6	44.1
VIII	17. 83.7 29.8	55.1 88.7	50.7 80.1	50.4 68.8 27.5	60.5 84. 1.4	61.1 84.2	54.4 84.3	52.1 88.	48.8 87.3	49.7 83.2 6.5
7/9	P 57.	P 44.9	0 49.3	P 22.	P 38.1	P 38.9	P 45.6	0 47.9	P 51.2	43.9
IX	37.1 88.3 1.9	48.4 96.2	44.6 81.8	44.8 71.5 40.7	51.8 84.5 1.9	51.5 86.2	48.1 84.4	48.6 89.8	42.6 86.6	46.4 85.5 4.9
7/9	P 61.	0 51.6	P 55.4	P 14.4	P 46.3	P 48.5	0 51.9	P 51.4	P 57.4	48.6
X	39.8 90.1	46.6 90.	45.8 84.1	50.6 79.1 36.2	46.8 82.6 4.6	53.1 90.8	46.3 88.	60.9 86.4	41.4 84.4	47.9 86.2 4.5
5/9	P 60.2	0 53.4	P 54.2	P 13.2	0 48.6	P 46.9	0 53.7	0 39.1	P 58.6	47.5
XI	19.6 88. 13.1	50.4 86.6	53.6 89.8	55.5 92.3	58.2 91.6	58. 89.7	56.7 88.6	57. 89.3	48.1 90.7	50.7 89.6 1.4
7/9	P 67.3	P 49.6	0 46.4	P 44.5	P 40.9	P 42	P 43.3	0 43.	P 51.9	47.6

P: Pouvoir P.C. Parti conservateur P: Participation

O: Opposition L. Libéral U.N. Union Nationale

ZONES HOMOGENES

ELECTIONS FEDERALES

Résultats du vote en % absolu pour les élections fédérales de 1935 à 1963 dans les zones homogènes.

	1935	1940	1945	1949	1953	1957	1958	1962	1963	
	P.C. P.	P.C. P.	P.C. P.	P.C. P.	P.C. P.	P.C. P.	P.C. P.	P.C. P. C.S.	P.C. P. C.S.	Moyenne de la moy.
ONE	L.	L.	L.	L.	L.	L.	L.	L.	L.	
I	29.2 76.1 9.4	34.5 70.1 1.9	3. 88.4	34.4 78.6 12.7	38.1 84.3 14.4	44. 76.3	57.8 86.1 .8	33.4 80.7 31.9	13.5 81.2 40.6	31.9 80.2
7/9	P 61.4	P 63.5	P 56.6	P 52.8	P 47.5	O 55.9	P 41.3	O 34.7	P 45.9	511
II	30.8 72.3 4.3	20.9 46. 3.6	9.4 56 17.3	15.5 62 16.8	37.8 69.7 7.2	43.8 70.6	58.4 88.4 .5	25.5 78.2 42.8	6.3 82.7 51.8	27.6 69.5
6/9	P 64.9	75.4	73?	67.7	P 54.4	O 56.2	P 41.1	O 31.7	O 41.9	56.3
III	33.1 71.5 3.1	20.3 70.2 24.4	6.7 53.5 29.9	23.7 46.1 1.8	40.4 70.5 9.5	46 70.8	60.2 84.9 .8	24.5 76.1 50.5	7.7 81.9 56.4	29.2 69.5
6/9	P 63.8	P 55.2	P 634.	P 74.5	P 50.1	O 54	P 39	O 24.9	O 35.9	51.2
IV	33.4 76.5 22.9	40.6 82.1 8.6	76.6	36. 71 1.5	45.5 ---- 3.9	45.9 75.3 .8	58.2 84.8 .4	35.9 77.4 35.9	22.4 82.1 36.5	35.4 78.2
8/9	P 43.6	P 50.7	P 48.2	P 62.4	P 50.6	O 541	P 41.4	O 28.1	P 41.1	467
V	33.5 73.4 31.9	41.3 85.3 11.3	---- 76.6	33.2 59.6 5.1	47.5 ---- 3.7	50.2 76.1 .2	61.4 84.9 .6	37.2 79.6 36.1	21.9 79.8 40.1	36.3 76.9
8/9	P 34.6	P 47.4	P 46.2	P 61.6	P 49.2	P 496	P 38	P 26.7	O 38.3	435
VI	12.9 75.8 19.8	32.9 86.3	---- 86.4	31.7 79.5 35.	37.6 79.4 .5	48.7 76.7 1.	60.9 88.1 .5	50.9 81.1 27.9	45.5 83.7 13.4	35.6 81.9
6/9	P 67.2	P 67.1	P 53.2	O 33.3	P 61.8	O 50.4	P 38.6	P 21.7	O 41.1	O 483
VII	17.1 78.3 16.6	44. 82.4 14.3	---- 75.4	46. 83.	52.4 79.6 .9	51.1 78.6 2.	57.7 86.3 1.5	44.8 78.8 39.1	35.5 78.5 19.6	38.7 80.1
7/9	P 66.6	O 42.5	P 51.8	P 53.9	O 46.7	P 46.9	P 40.8	P 16.	P 44.9	45.6
VIII	24.2 75.9 11.5	39.3 73.3 9.5	4.5 72.4	48.8 84.1 .6	49.8 ---- .7	50.1 77.1 2.5	57.7 85.6 .7	41.7 81.2 32.9	30.7 79.5 20.5	38.6 78.6
8/9	P 64.3	P 51.1	P 54.	P 50.4	O 49.4	P 47.3	P 41.6	P 25.4	P 4?.8	48
IX	40.3 79.6 .6	38.5 73.5 .8	6.9 70.	40.7 82.8 2.5	41.5 ---- .1	52.1 82.3 .3	55.6 83.3 .1	37.5 83.2 17.4	18.5 80.1 24.9	36.7 79.3
8/9	P 57.9	P 60.6	P 51.4	P 56.8	P 58.4	P 47.6	P 44.3	O 45.	P 50.6	51.4
X	31. 74.8	35.1 73.4	2.6 70.5	33.8 84.5 1.2	34.2 ----	45.4 82.4	48.7 86.2	32.4 83.9 22	10.3 79.7 34	30.4 79.4
5/9	P 69.	P 64.8	P 63.5	P 65.	P 65.7	O 54.5	O 51.3	O 45.6	P 55.6	59.4
XI	29.9 85.1 7.9	46.3 91.1	---- 86.1	48.8 93.6	45.1 87.4	46. 90.6 .1	52. 91.4 3.1	43.8 90.4 1.3	3.8 85.1 32.7	35. 89
5/9	P 62.2	O 30.3	O 40.3	P 50.1	P 54.4	O 53.	P 47.6	O 54.3	P 63.2	506

P: POUVOIR

O: OPPOSITION

ELECTIONS PROVINCIALES

Résultat du vote en % absolu pour les élections provinciales de 1935 à 1962.

COMTES

	1935	1936	1939	1944	1948	1952	1956	1960	1962	
	P.C. P. autres L.	U.N. P. L.	U.N. P. L.	U.N. P. autres L.	U.N. P. autres L.	U.N. P. L.	U.N. P. L.	U.N. P. L.	U.N. P.I L.	Moyenne de la moyenne
Bonaventure	37.5 88.3 62.5	50.3 94.6 49.7	44.4 81.7 55.6	45. 73.3 4.7 12.3	51. 84.8 2.3 46.	52.1 87. 47.9	47.3 84.1 52.7	48.4 86. 51.6	42.7 85.3 57.3	46.5 84.3 48.4
Matane	42.5 75.6 57.5	55.2 91.1.3 43.5	49.6 77.8 9 49.5	64.1 85.3 2.3 33.6	57.4 87.2 .39 38.7	58.9 86.8 41.1	57.9 84.3 42.1	46.5 84.4 53.5	49.6 83.2 50.4	53.5 84. 47.5
Matapédia.	49.1 94.4 50.9	52.9 101.9 47.1	41. 78.9.6 56.4	45.2 82.2 15.8 39.	47. 87.6 12 41.	51.2 87.5 1 47.9	54.7 86.1 45.3	43.2 86.3 56.8	48.9 84.3 51.1	48.1 87.2 48.4
Maspé-Nord	40.8 89.8 14 44.3	48.2 96.2 9.4 42.4	43.1 82.5 .5 52.4	47.3 89.1 .2 39.4	42.3 91.0 12.7 45.	52.4 89.4 47.2	50.4 84.3 48.9	49.7 88.2 49.8	51.8 88.1 47.3	47.3 88.8 46.3
Maspé-sud	11. 92.5 37.5 50.5	57.8 94.7 42.2	53.8 81.5 46.2	53.6 79.2 15.6 30.8	61. 83.1 11 37.9	61.4 84.7 38.6	56. 85.7 44.	52.7 90.3 47.3	49.6 89.1 50.4	50.6 86.6 47.1
Rimouski	46.5 89.6 53.5	55.2 99.4 48.8	44. 83.5 1.3 54.7	51.3 79.9 6.6 42.1	44.8 85.6 10.6 31.6	52.1 83.7 1.4 46.5	49. 85. 51.	44.2 85.7 55.8	47.8 82.7 52.2	48.4 88.1 48.5
Rivière-du-Loup	40.7 84.7 59.3	49.4 90.4 50.6	Accl.	43.9 84.2 5.7 50.4	56.9 89.6 18 41.3	51.2 89.4 .3 48.5	47.9 87.9 08 51.3	48.3 88.6 51.7	48.9 85.9 51.	48.4 87.6 50.5
Témiscouata	46.7 102.1 53.3	54.8 105. 45.2	45.2 84 1.2 56.3	48.9 83.4 10.5 41.6	45. 87.4 18 36.8	52.9 86.7 47.1	59.4 85.4 40.6	53.5 86.6 46.5	60.7 82.4 39.3	51.9 89.2 45.2
Îles-de-la-Mad.	19.6 88 3.1 67.3	50.4 86.6 49.6	53.6 89.8 46.4	55.5 90.1 44.5	58.2 91.6 .9 40.9	58. 89.9 42.	56.7 89.1 43.3	57. 91.2 43.	48.1 92.1 51.9	50.8 89.8 47.7
Région	38.9 88.7 55.5	51.9 96.1 7 46.3	46.5 81 6.0 52.4	50.4 81.6 2.8 36.	51.8 87.7 .8 40.4	54.2 86.8 45.4	52.8 85.5 47.2	48.2 87. 51.7	49.2 85.2 50.7	49.5 87. 47.3
Province	19.3 73.7 3.1 46.5	56.9 76.6 39.4	38.6 76. 53.5	38. 73. 39.3	51.2 75. 3 .2	50.9 76. 45.8	51.8 78. 44.8	46.6 81. 51.6	80	44.2 76.5 44.6

B.P. Bloc populaire
U.E. Union des électeurs
U.N. Union nationale
P. Participation
L. Libéraux
I. Indépendants

COMTES

ELECTIONS FEDERALES

Résultat du vote en % absolu pour les élections fédérales de 1935 à 1963.

	1935	1940	1945	1949	1953	1957	1958	1962	1963	
	P.C. P. L.	P.C. P. I.L. L.	P.C. P. I.L. L.	P.C. P. C.S. L.	P.C. P.	P.C. P.	P.C. P.	P.C. P. C.S. L.	P.C. P. C.S. L.	Moyenne de la moyenne.
Bonaventure	40.6 78.7 58.1	37.5 74.7 61.8	6.7 73.7 50.4 42.5	39.6 83.8 57.2	40.7 77.4 57.9	50.4 82.4 48.8	53.8 87. 45.5	36.9 83.6 17.8 44.4	17.1 79. 26.4 55.8	35.9 80. 524
Gaspé	17.8 77.9 65.7	39.6 79.3 21.2 38.6	---- 80. 46.7 51.3	43.1 84.4 56.2	46.4 77.1 51.6	48.5 76.5 48.2	58.2 86.2 40.	44.1 80.5 33.7 21.2	36.9 80.5 17.5 44	37.2 80.2 434
Matapédia Matane	33.5 78. 34.5	36.5 71.2 62.7	---- 78.5 52.5 47.2	42.4 82.2 3. 50.	45.5 80.1 53.6	47.7 76.8 51.	58.5 86. 40.8	36.5 79.7 31.4 27.1	25. 82.6 30. 42.6	36.2 79.5 45.8
Limouski	30.8 73.5 63.3	37.8 64.6 61.7	---- 75.5 42(CS)11 54.3	30.3 81.2 6.2 48.	34. 76.1 35.5	39.6 73.6 59.5	57.3 84.9 40.1	31.1 81.5 31.9 34.6	10.9 81.8 42.3 41.8	30.2 76.7 14. 49.
Riv. du Loup. Témis.	29.7 74. 66.3	15.4 58.1 11.5 72.	8.2 56. 14.3(CS) 77.	13.4 63.1 16.5 69.3	35.4 ---- 57.	40.6 74.1 58.	57.2 86.8 42.	24.9 80.0 37.3 36.8	5.5 84.4 45.2 47.	25.6 72.1 58.4
les le la Mad.				48.8 93.7 50.1	45.1 87.7 54.4	46. 90.8 53.	52. 91.6 47.6	43.8 90.6 1.2 54.3	3.8 85.3 32.5 632	39.9 90. 53.8
Région	30.3 76.3 58.8	34.5 69.7 58.1	2.4 73. 53.7	35.4 79.3 55.4	41.2 76.3 51.	45.6 76.7 53.9	57.4 86.3 41.8	35.3 81.3 30. 33.4	18.5 81.9 33.2 [illegible]	33.4 77.9 503
Province	28.2 54.4	19.8 63.3	8.4 34. 50.8	24.6 60.4	29.4 61.	31.1 57.6	49.6 45.7	29.6 26. 39.2	45.6	
Canada	29.6 44.9	30.7 51.5	27.4 41.1	29.7 49.5	31. 48.9	38.9 40.9	53.6 33.6	37.3 11.7 37.2		

P.C. : Parti conservateur.
L. : Libéral.
I.L. : Indépendant libéral.
C.S. : Crédit social.
P. : Participation.

ANNEXE IV

LISTE DES DEPUTES DE LA REGION

ELECTIONS PROVINCIALES

	Bonaventure	Matane	Matapédia	Gaspé-Nord	Gaspé-Sud	Rimouski	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Iles-de-la Madeleine
1935	Côté	Bergeron	Dufour	Côté	Chouinard	Moreault	Casgrain	Beaulieu	Caron
1936	Jolicoeur	Gagnon	Paradis	Pelletier	Pouliot	Dubé	Casgrain	Dubé	Langlais
1939	Côté	Gagnon	Dufour	Casgrain	Pouliot	Moreault		Beaulieu	Langlais
1944	Jolicoeur	Gagnon	Cossette	Pelletier	Pouliot	Dubé	Casgrain	Pelletier	Langlais
1948	Jolicoeur	Gagnon	Cossette	Levesque	Pouliot	Dubé	Gagné	Pelletier	Langlais
1952	Jolicoeur	Gagnon	Cossette	Couturier	Pouliot	Dubé	Gagné	Raymond	Langlais
1956	Lévesque	Gagnon	Gagnon	Couturier	Pouliot	Dionne	Couturier	Raymond	Langlais
1960	Lévesque	Castonguay	Arsenault	Bourdeau	Pouliot	Dionne	Couturier	Raymond	Langlais
1962	Lévesque	Castonguay	Arsenault	Gagnon	Fortier	Dionne	Couturier	Raymond	Lacroix

LISTE DES DEPUTES DE LA REGION

ELECTIONS FEDERALES

2/	Bonaventure	Gaspé	Iles-de-la-Madeleine	Matapédia Matane	Rimouski	Rivière-du-Loup Témiscouata	
1935	Marcil	Brasset		Lapointe	Fiset	Pouliot	
1940	Poirier	Roy		Lapointe	D'Anjou	Pouliot	
1945	Arsenault	Langlois		Côté	Belzile	Pouliot	
1949	Arsenault	Langlais	Cannon	Côté	Belzile	Pouliot	
1953	Arsenault	Langlois	Cannon	Thibeault	Légaré	Pouliot	
1957	Arsenault	Englisl	Cannon	Thibeault	Légaré	J.P. St-Laurent	
1958	Grenier	English	Keays	Belzile	Morisette	Fréchette	
1962	Béchard	English	Sauvé	Belzile	Légaré	(C.S.) Gagnon	
1963	Béchard	Cyr	Sauvé	Tremblay	(C.S.) Ouellet	Gendron	

ANNEXE NO V

La participation électorale dans les comtés

Elections provinciales



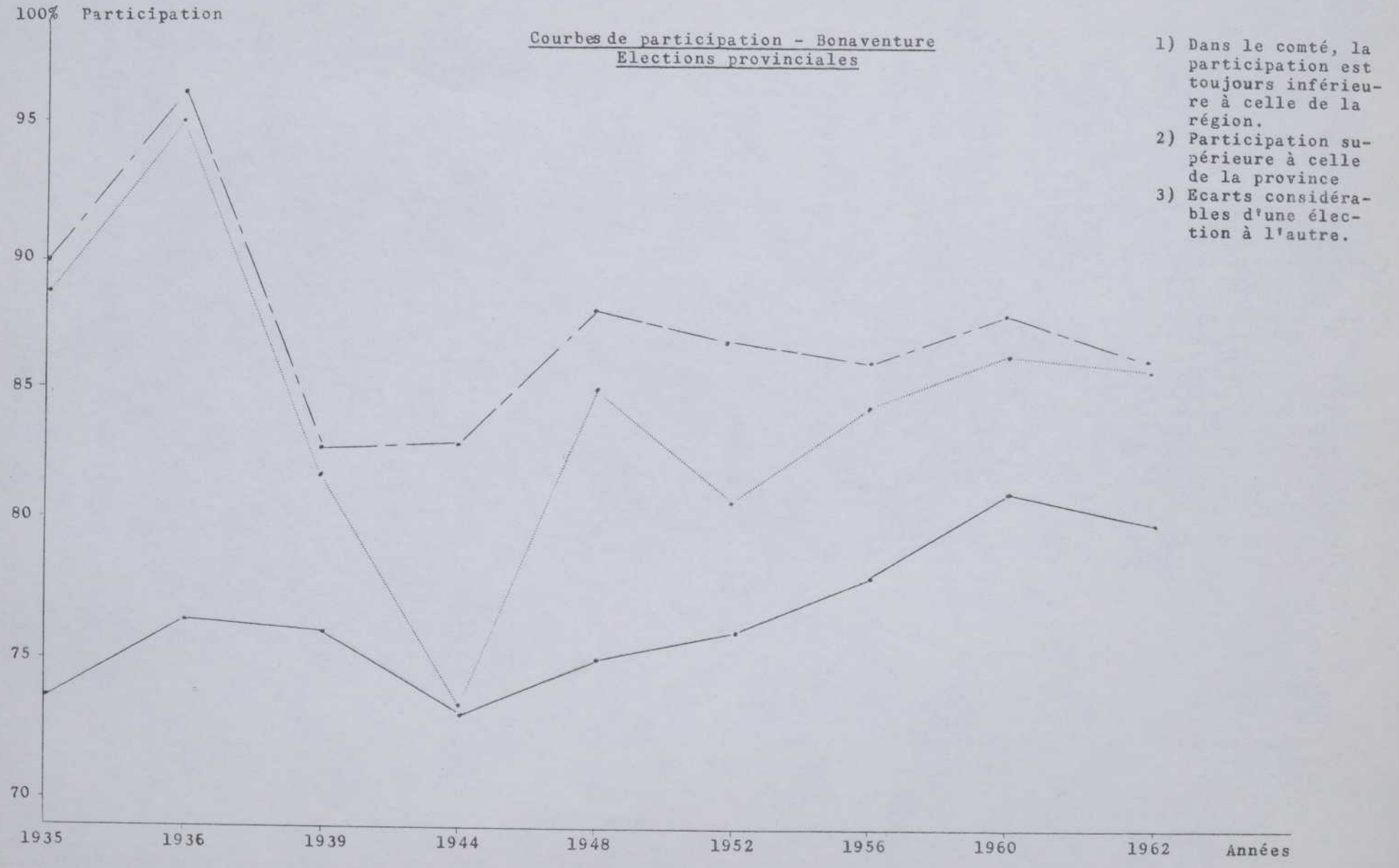
Courbes de participation - comté de Gaspé-Nord.
Élections provinciales

Remarques:

1) En moyenne le comté participe plus que la région 88-89% et 87%.

Remarques sur l'ensemble de la région

1) Participation plus élevée de la région.
2) Toutefois la différence de participation entre la région et la province tend à décroître.
3) 1936: moyenne anormalement élevée due à la fraude électorale. Dans plusieurs comtés la moyenne de participation dépasse 100%



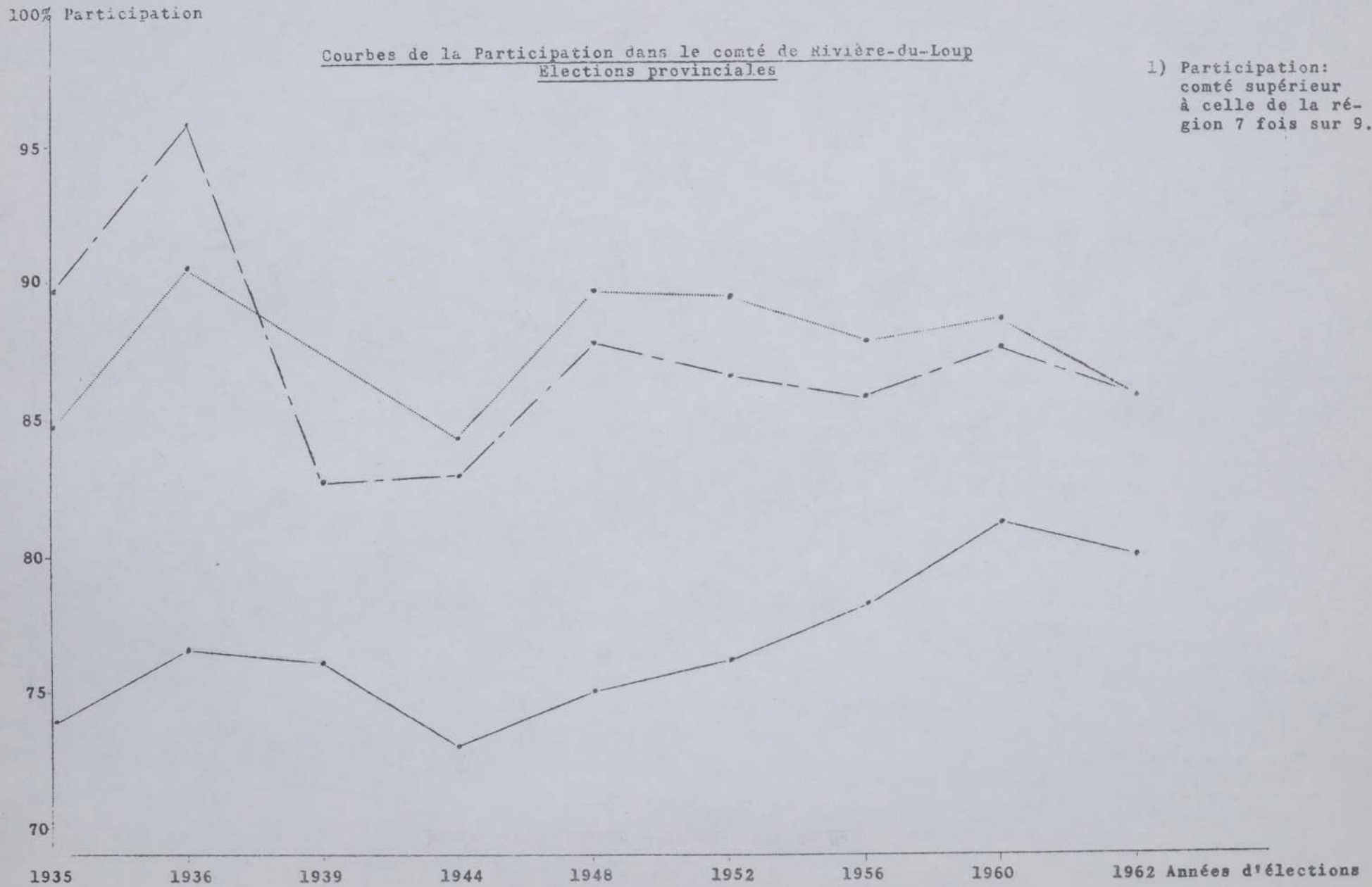
Courbes de participation - Bonaventure
Elections provinciales

1) Dans le comté, la participation est toujours inférieure à celle de la région.
2) Participation supérieure à celle de la province
3) Ecarts considérables d'une élection à l'autre.



Courbes de participation - Comté de Gaspé-Sud
Elections provinciales

1) Moyenne du comté inférieure à celle de la région.



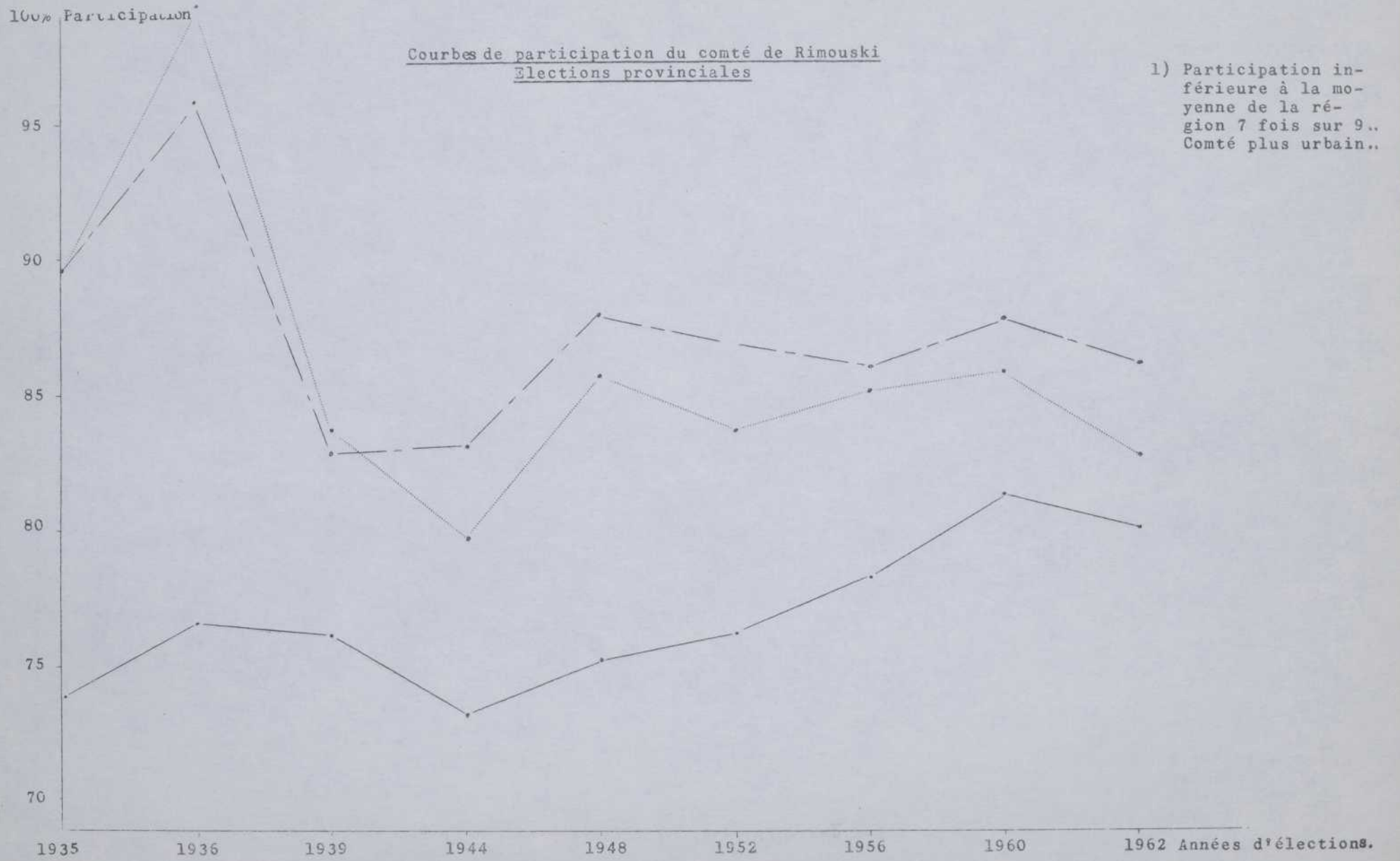
Courbes de la Participation dans le comté de Rivière-du-Loup
Élections provinciales

1) Participation: comté supérieur à celle de la région 7 fois sur 9.



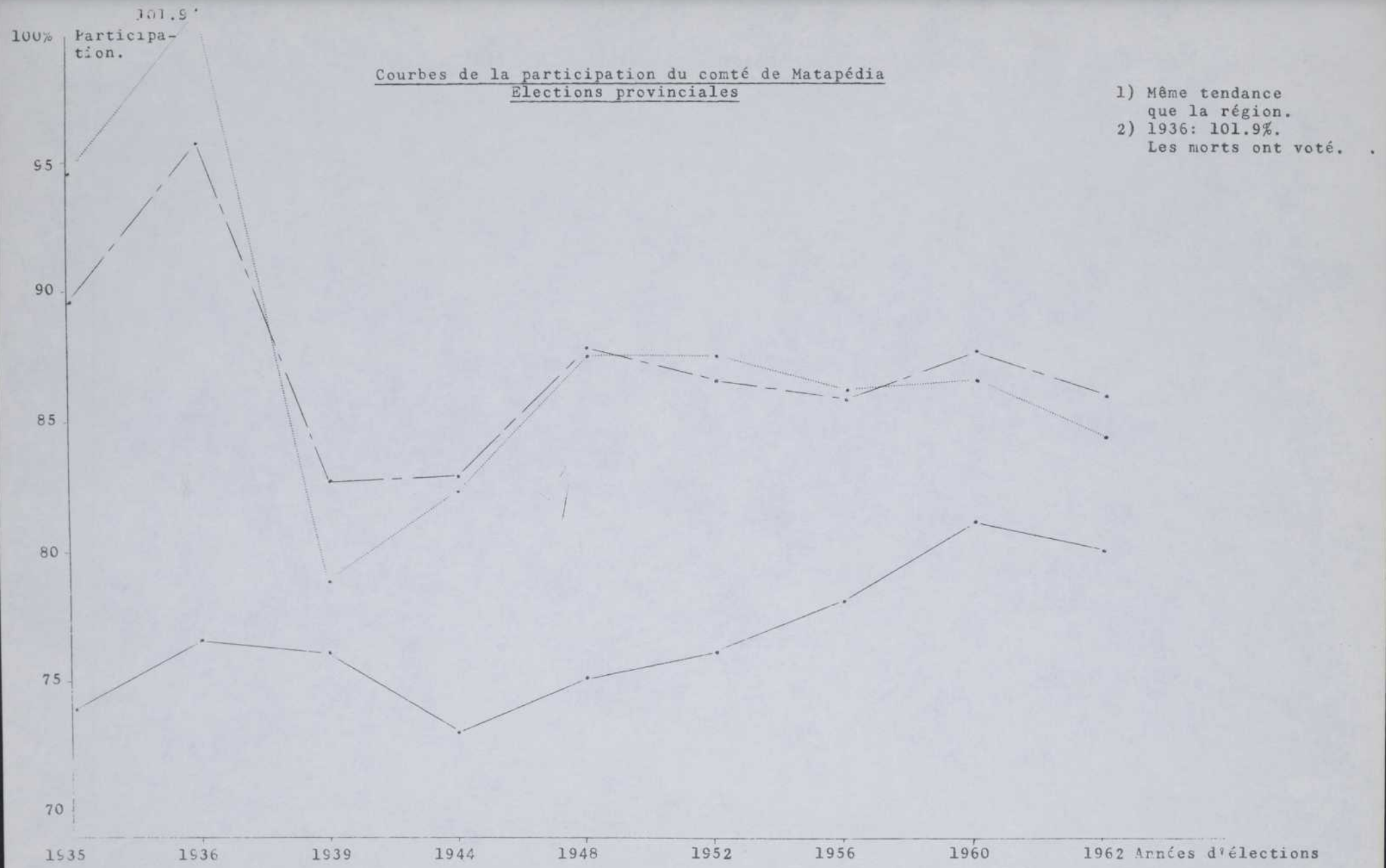
Courbes de participation dans le comté de Matane
Elections provinciales

1) Participation inférieure à la moyenne de la région 7 fois sur 9.



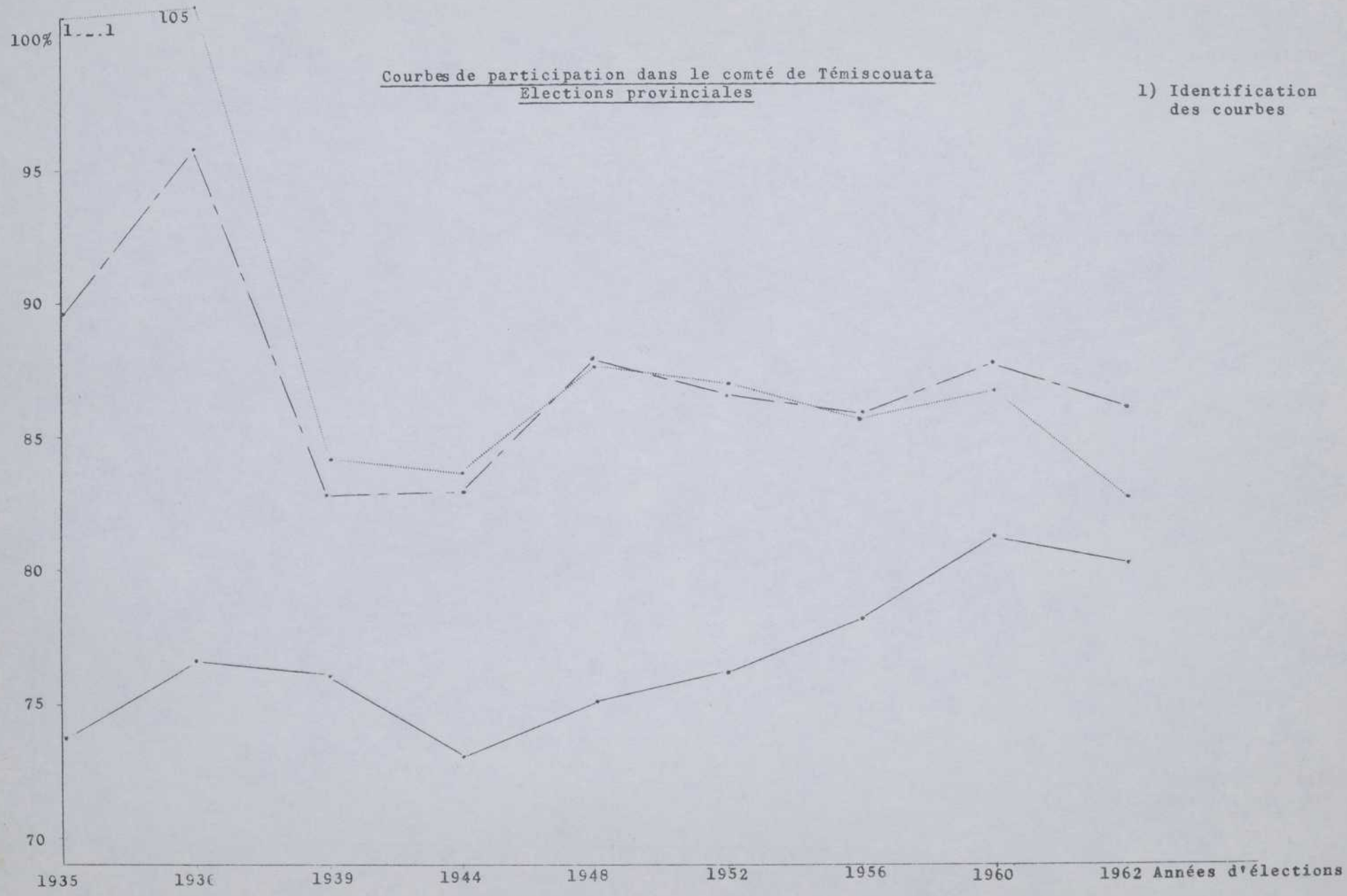
Courbes de participation du comté de Rimouski
Elections provinciales

1) Participation inférieure à la moyenne de la région 7 fois sur 9.. Comté plus urbain..



Courbes de la participation du comté de Matapédia
Elections provinciales

1) Même tendance que la région.
2) 1936: 101.9%. Les morts ont voté.


Courbes de participation dans le comté de Témiscouata
Elections provinciales
1) Identification des courbes
100%
95
90
85
80
75
70
1935
1939
1944
1948
1952
1956
1960
1962 Années d'élections



Courbes de participation dans le comté des Iles-de-la-Madeleine
Élections provinciales

1) Moyenne du comté nettement plus élevée que celle de la région.

ANNEXE NO. VI

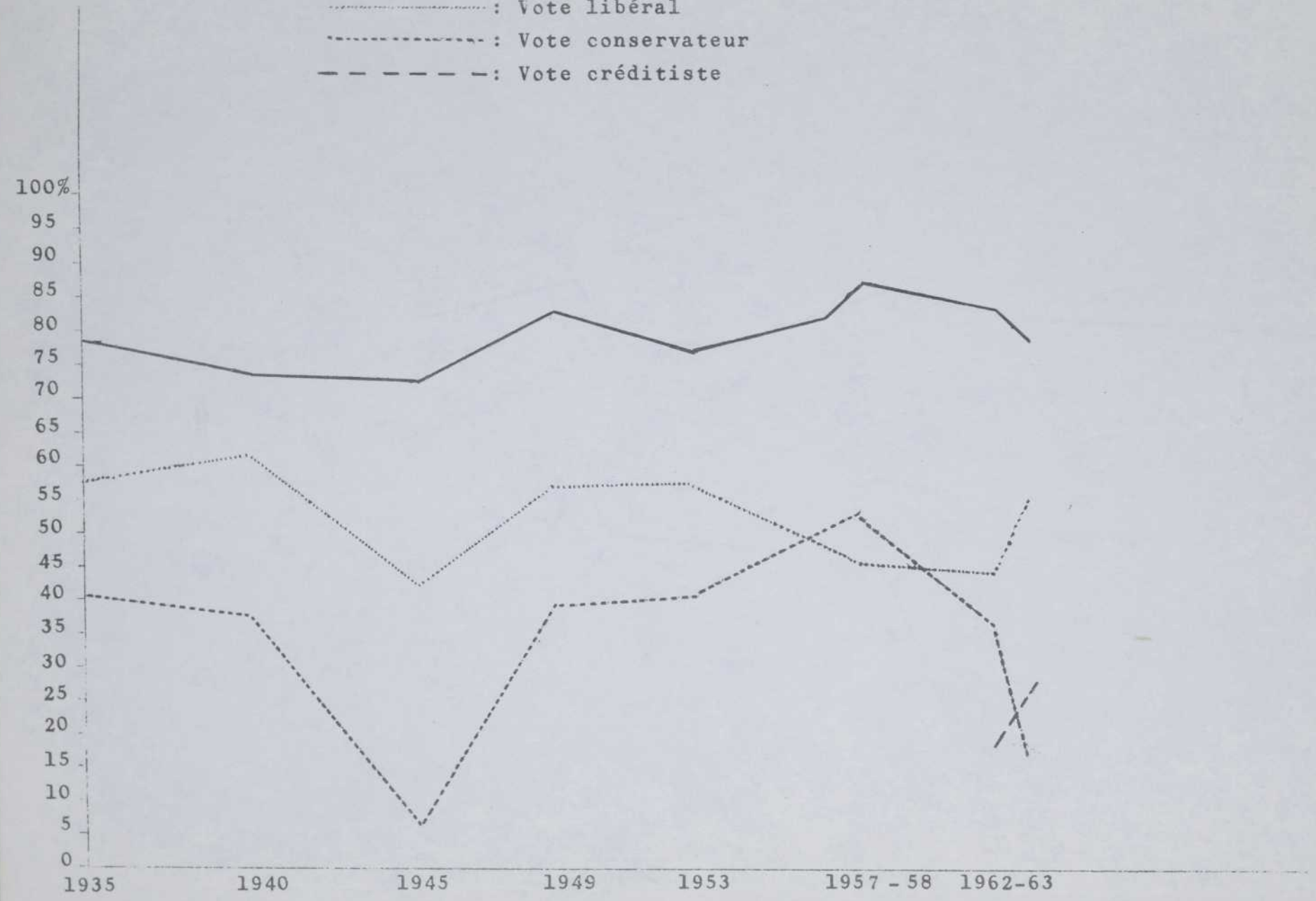
Résultats électoraux dans les comtés de la région,

par comté

Courbe des résultats électoraux pour le comté de Bonaventure de 1935 à 1963
Elections fédérales

F.

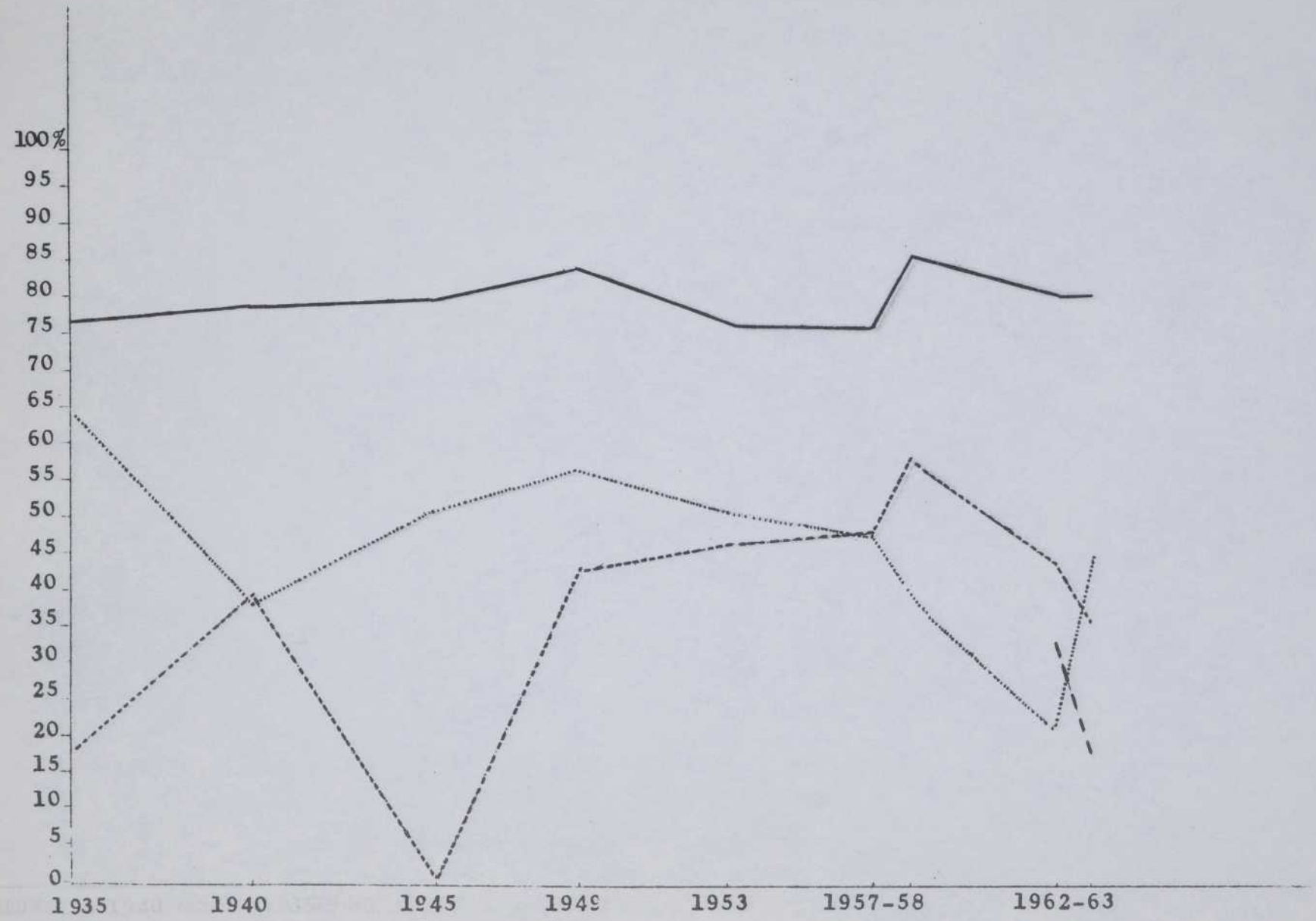
C.: Bon.



Courbe des résultats électoraux pour le comté de Gaspé de 1935 à 1963
Elections fédérales

F.

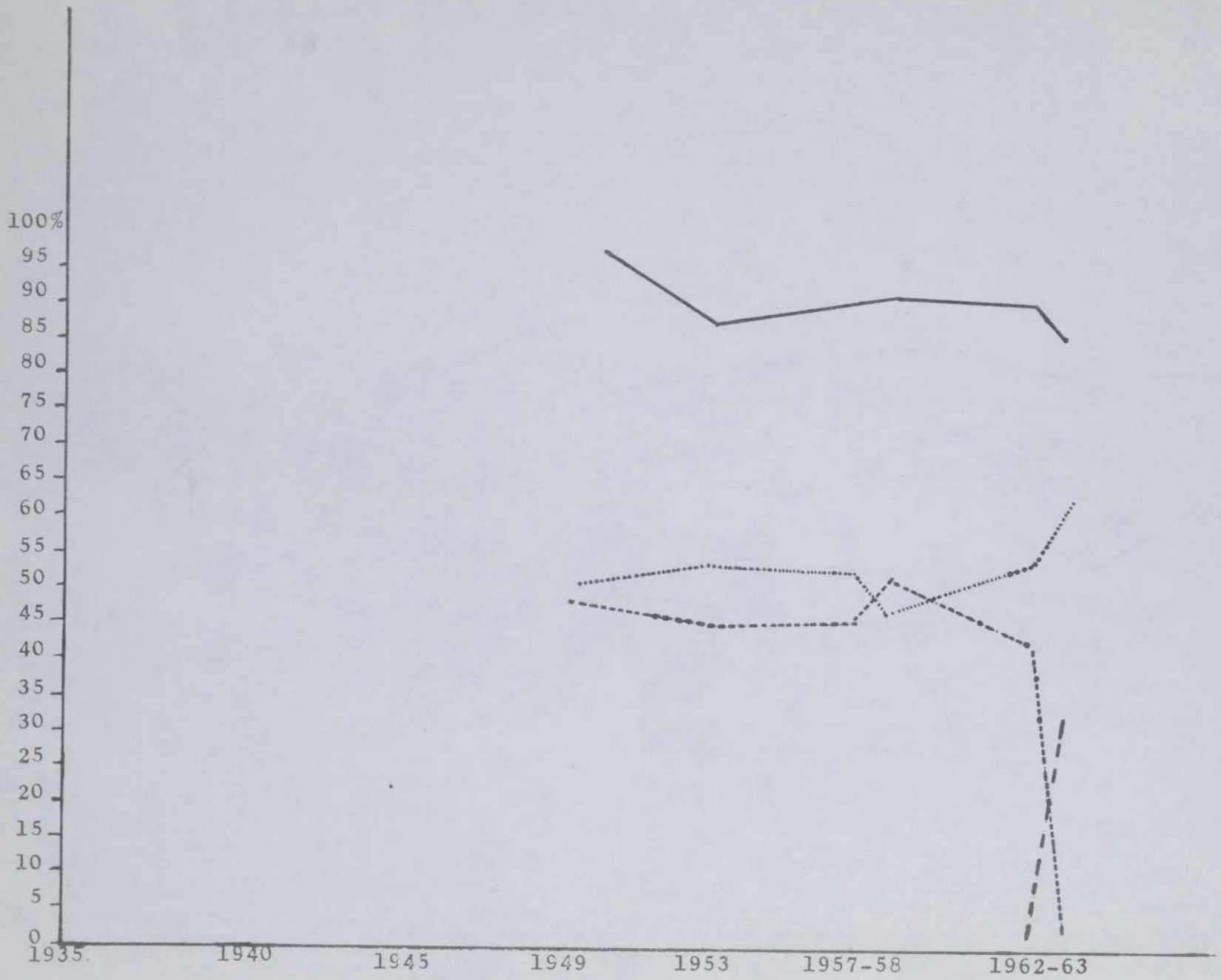
C.: G.



Courbe des resultats électoraux pour le comté des Iles de la Madeleine de 1935 à 1963
Elections fédérales

F.

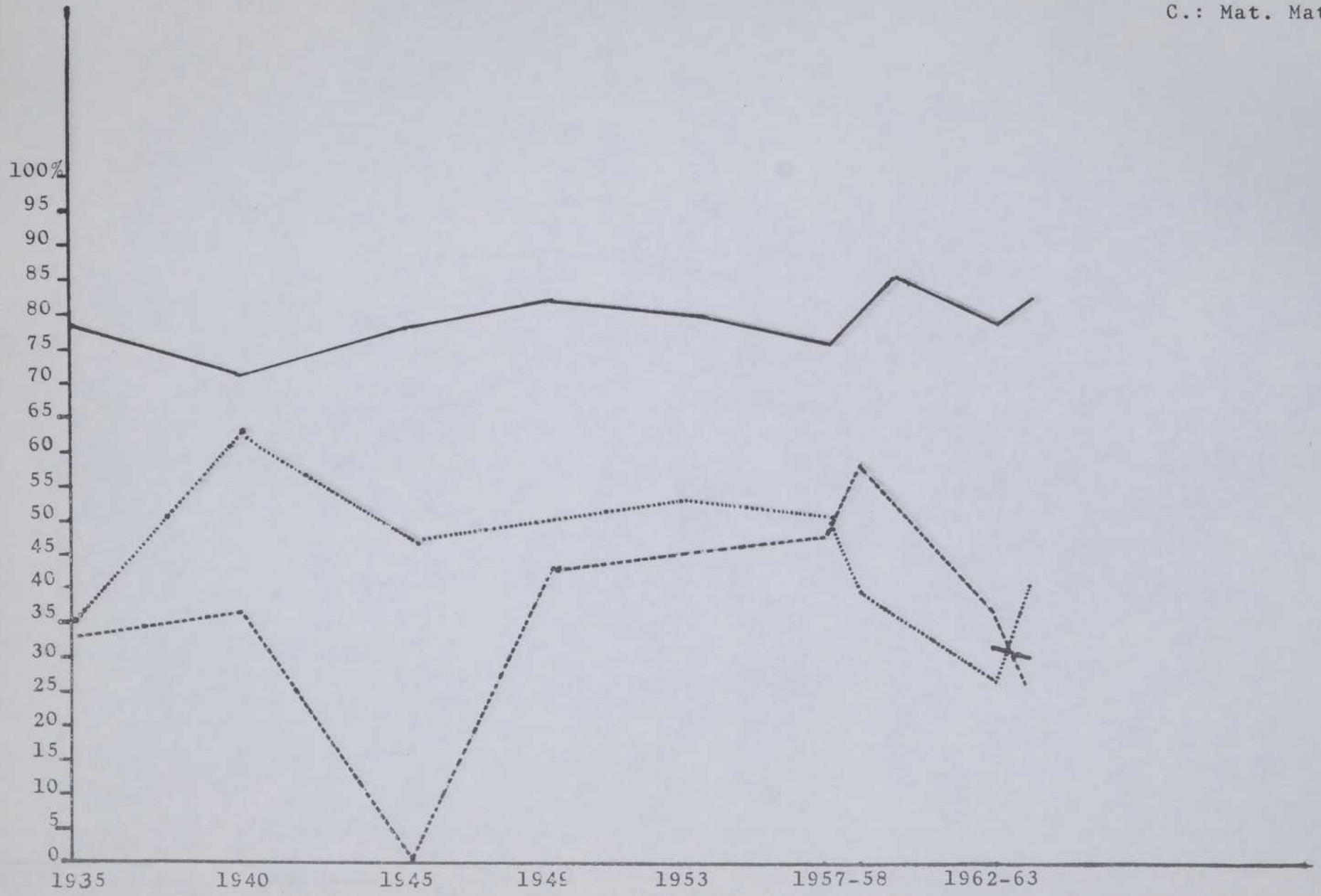
C.: I.M.



Courbe des résultats électoraux pour le comté de Matapédia-Matane de 1935 à 1963
Elections fédérales

F.

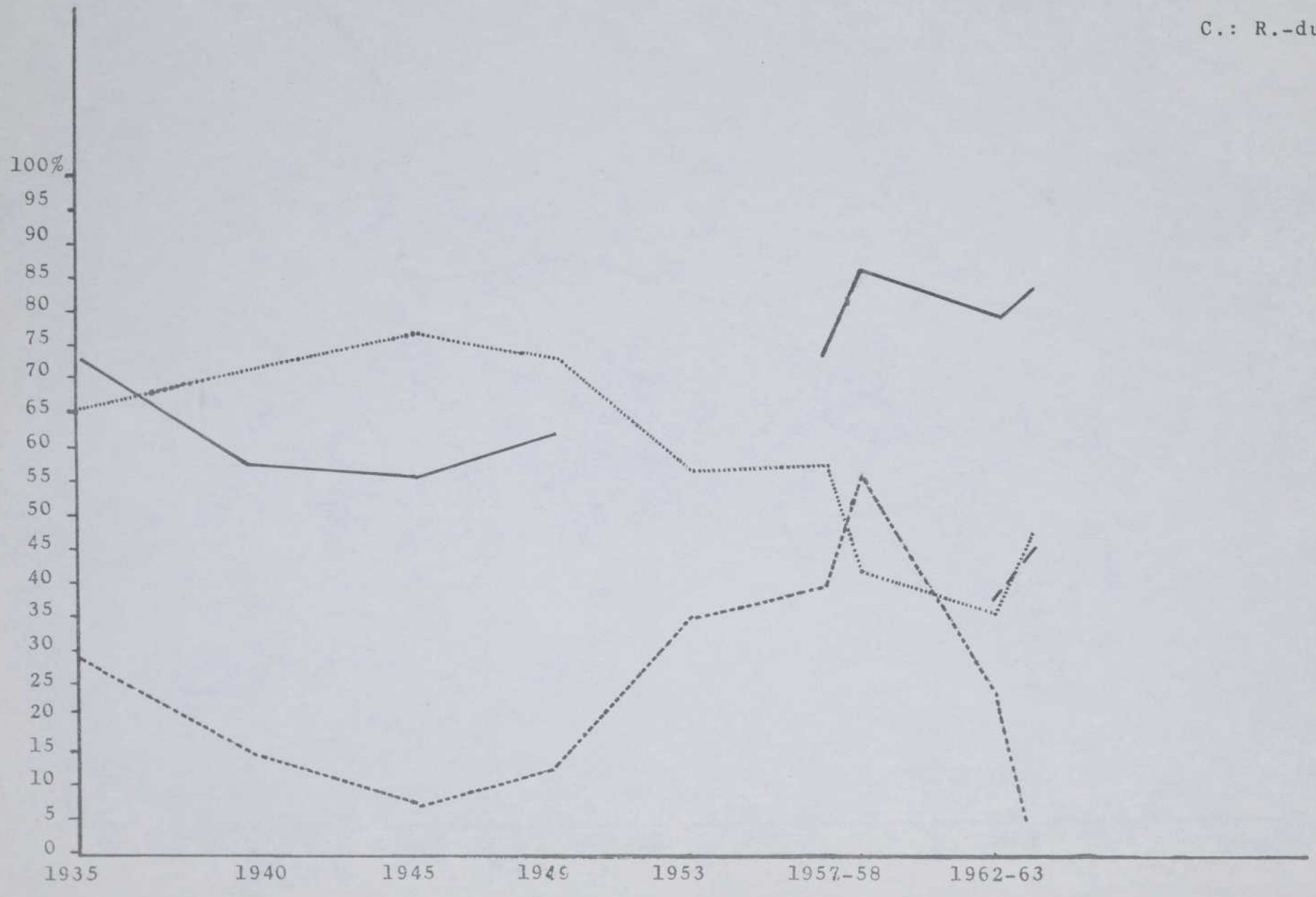
C.: Mat. Matane



Courbe des résultats électoraux pour le comté de Rivière-du-Loup - Témiscouata de 1935 à 1963
Elections fédérales

F.

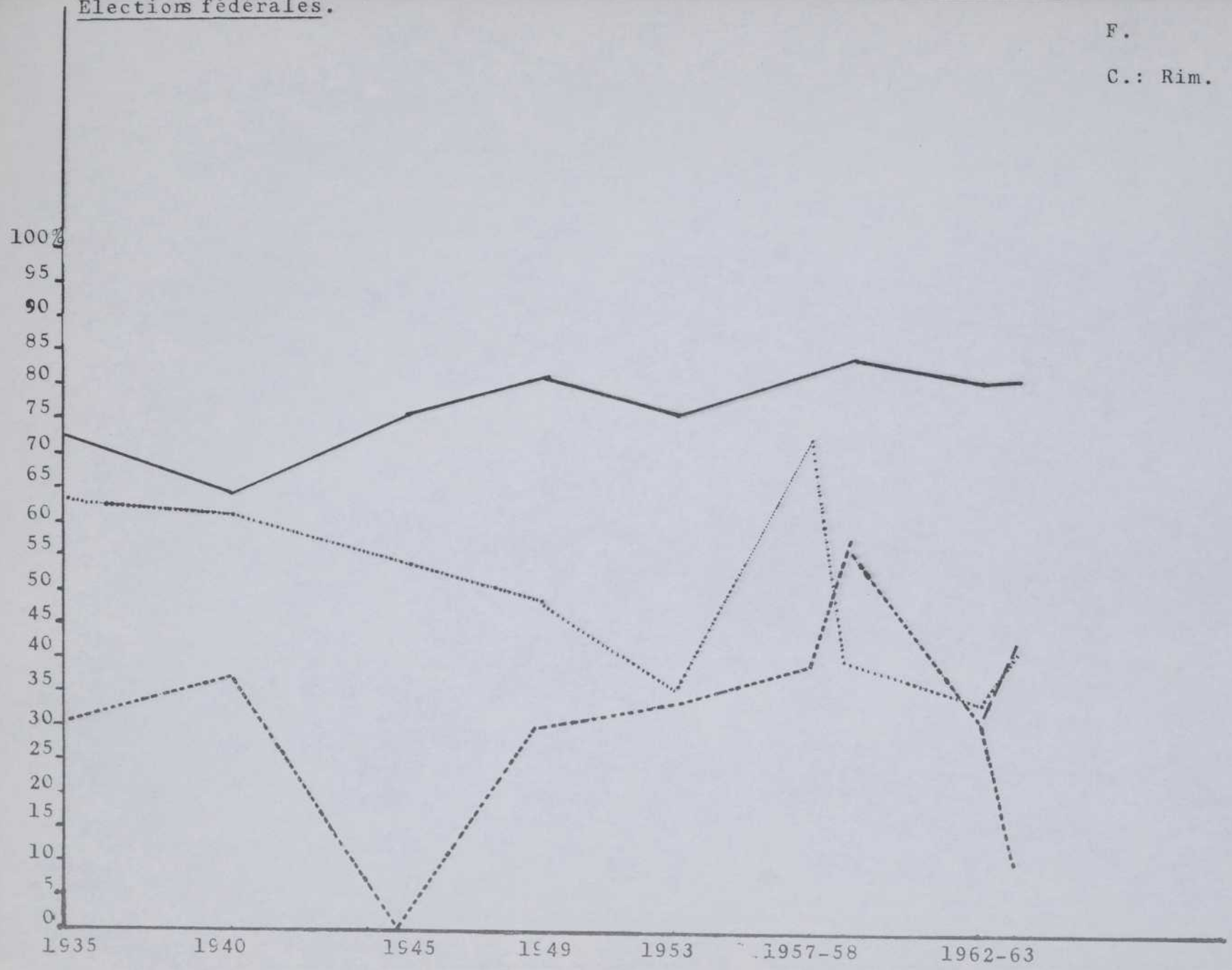
C.: R.-du-L.



Courbe des résultats électoraux pour le comté de Rimouski de 1935 à 1963
Elections fédérales.

F.

C.: Rim.



Courbe des résultats électoraux dans le comté de Bonaventure de 1935 - 62
Elections provinciales.

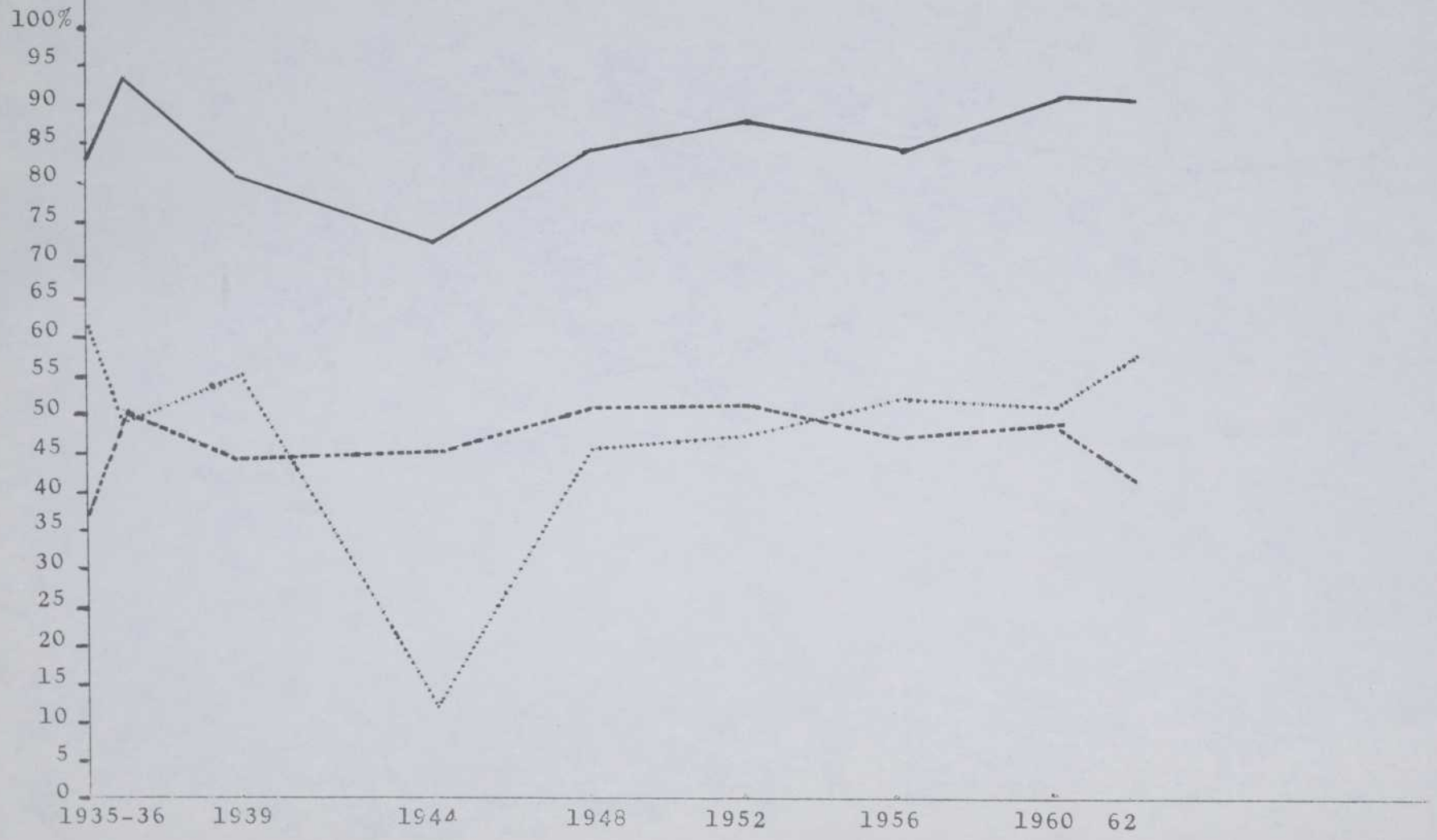
Province

C.: Bon.

———: Participation

.....: Vote libéral

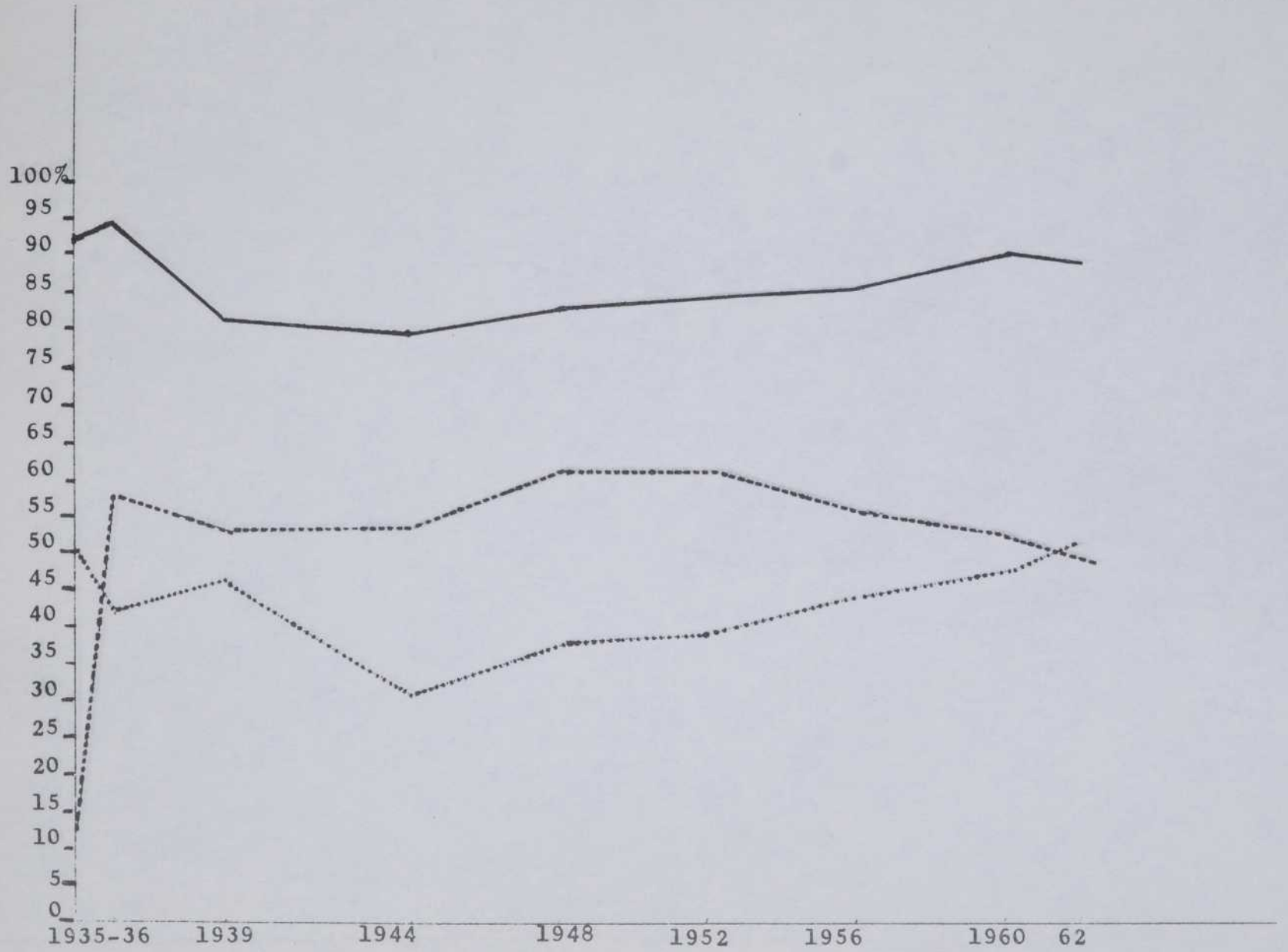
- - - - -: Vote conservateur (U.N.)



Courbe des résultats électoraux dans le comté de Gaspé-Sud de 1935 à 1962
Elections provinciales

P.

C.: G.-S.



Courbe des résultats électoraux dans le comté de Gaspé-Nord 1935 à 1962
Elections provinciales.

P.

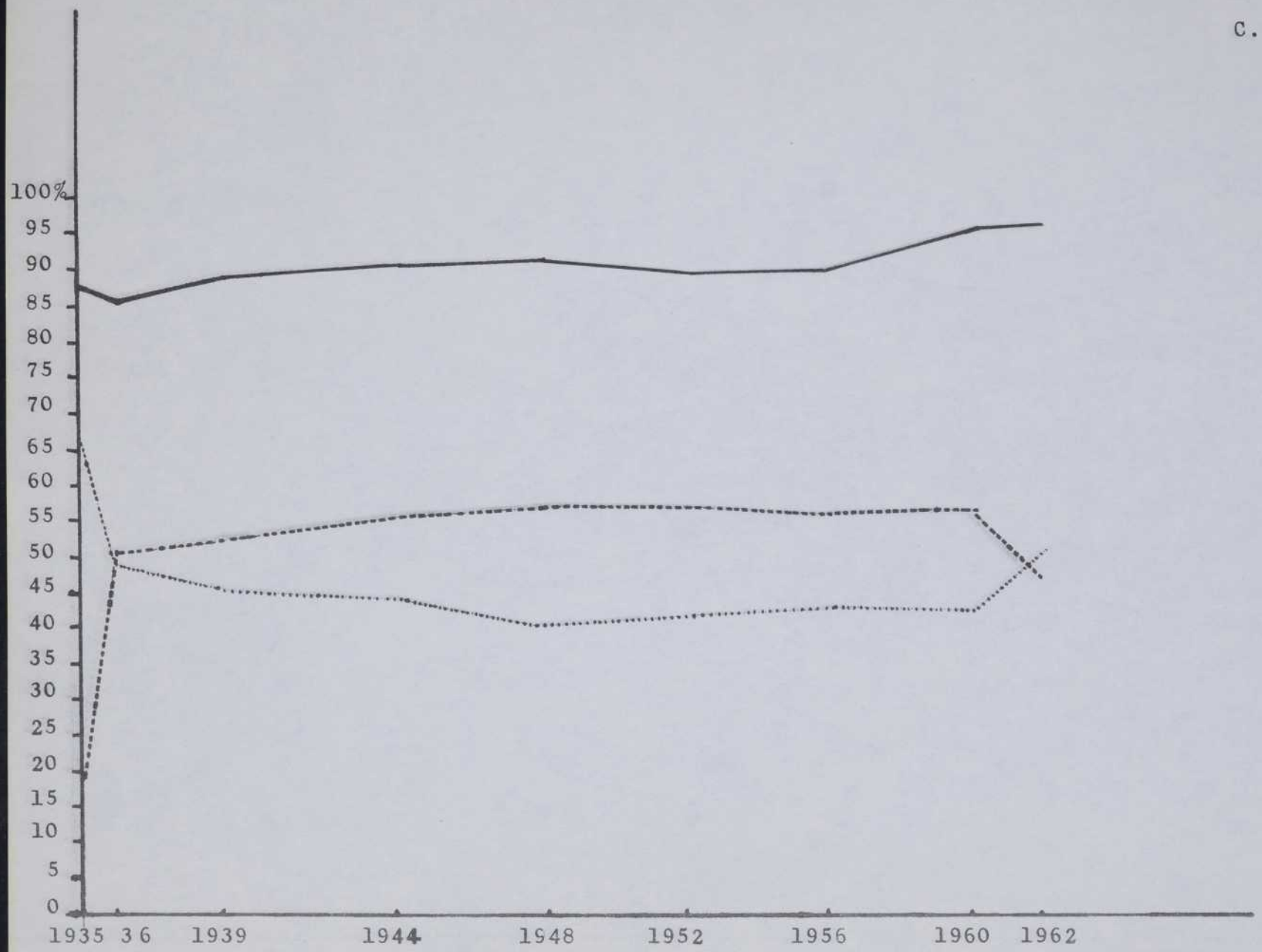
C.: G.-N.



Courbe des résultats électoraux pour le comté des Iles de la Madeleine de 1935 à 1962
Elections provinciales

P.

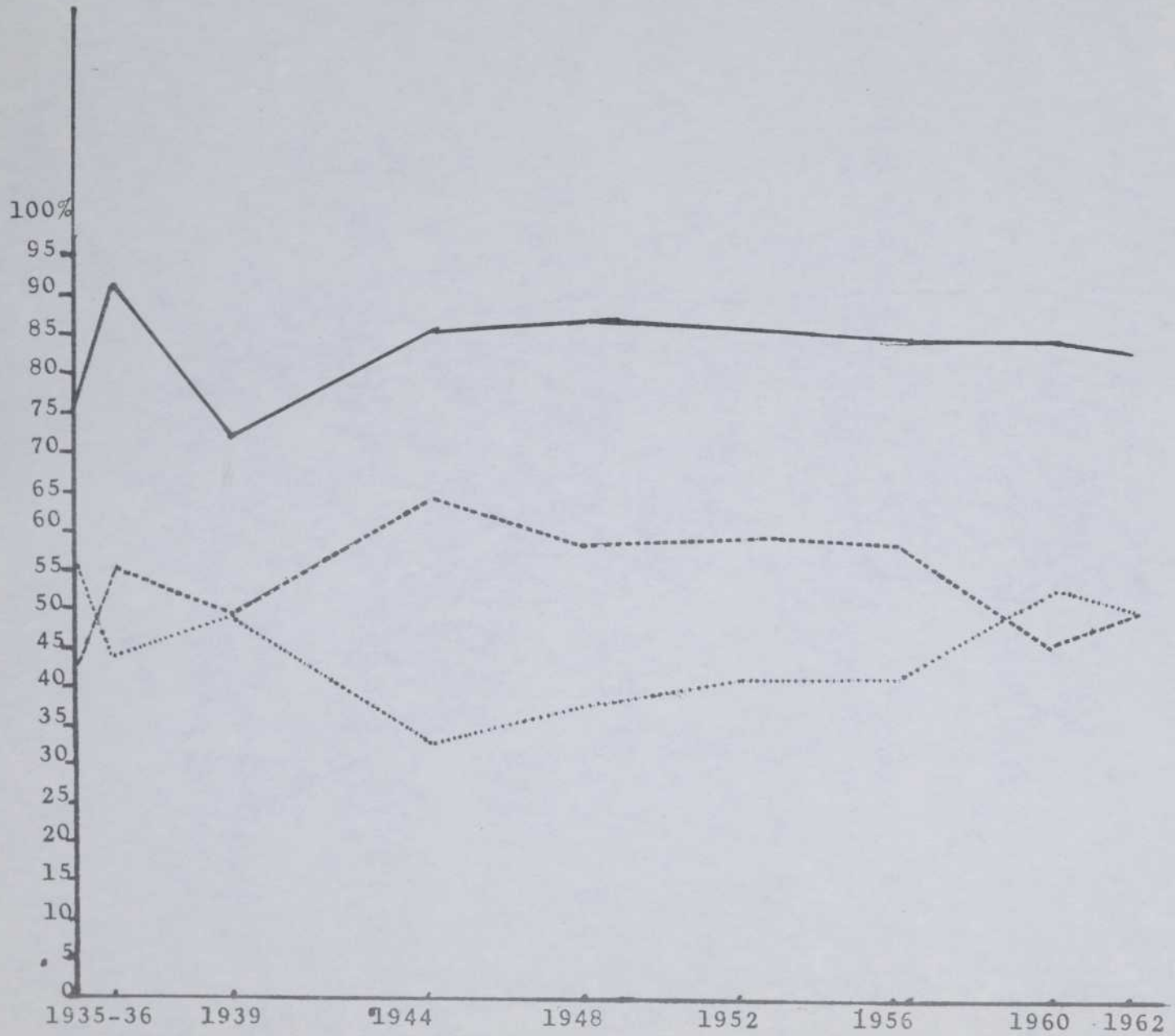
C.: I.M.



Courbe des résultats électoraux dans le comté de Matane de 1935 - 62
Elections provinciales

P.

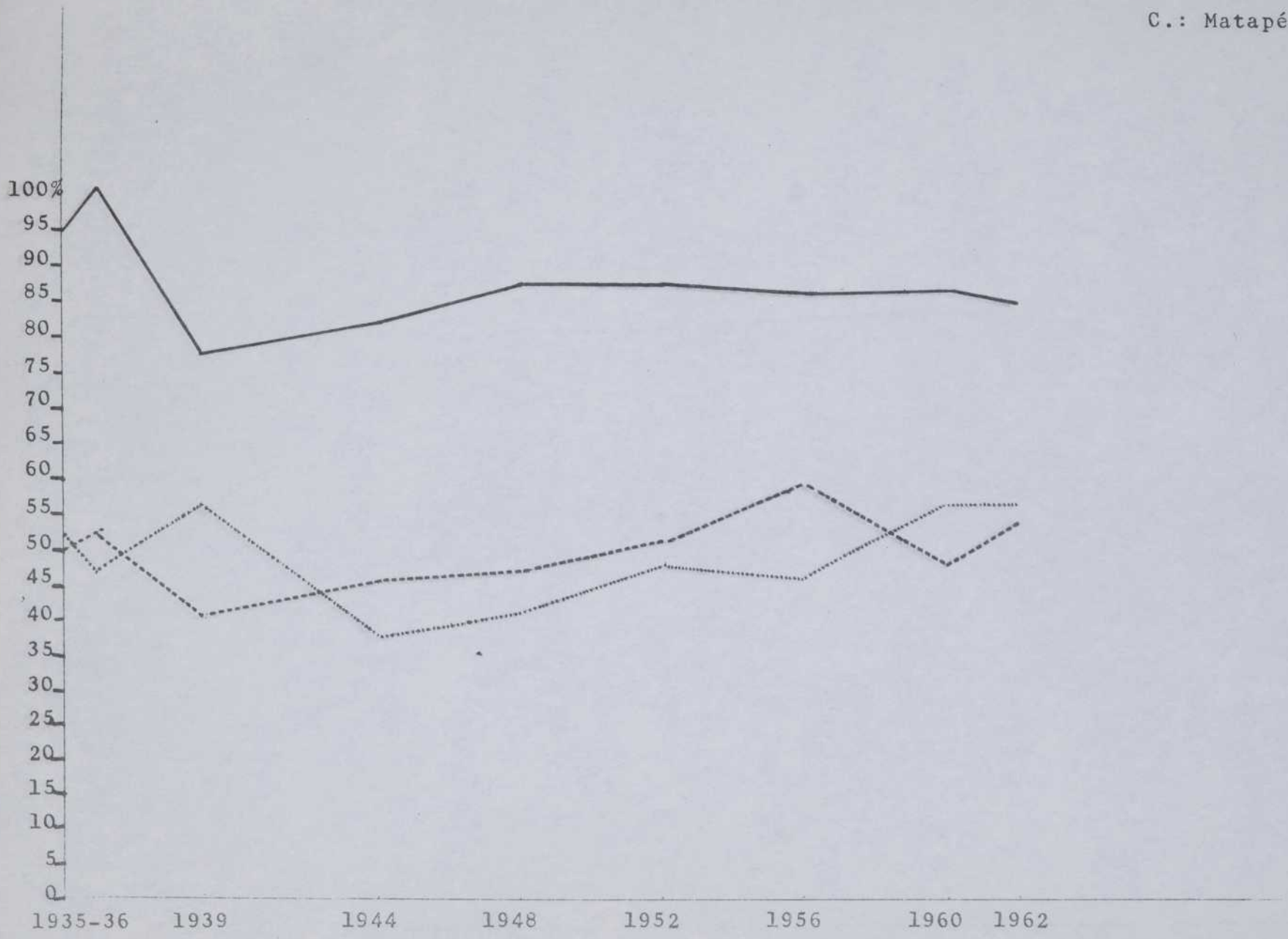
C.: Matane



Courbe des résultats électoraux dans le comté de Matapédia 1935 à 1962
Elections provinciales.

P.

C.: Matapédia



Courbe des résultats électoraux dans le comté de Rimouski de 1935 - 1962
Elections provinciales

P.

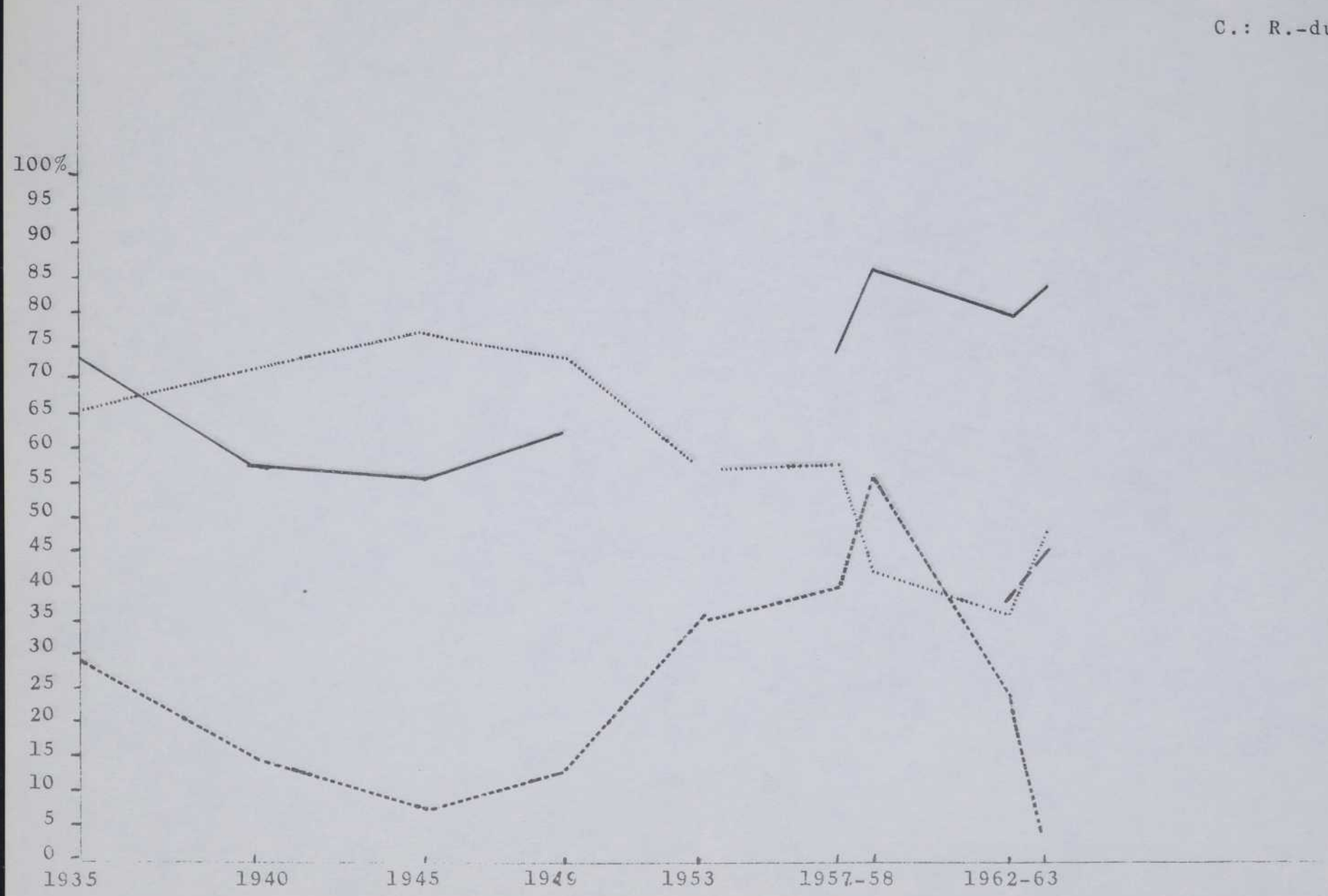
C.: Rimouski.



Courbe des résultats électoraux pour le comté de Rivière-du-Loup - Témiscouata de 1935 à 1963
Elections fédérales

F.

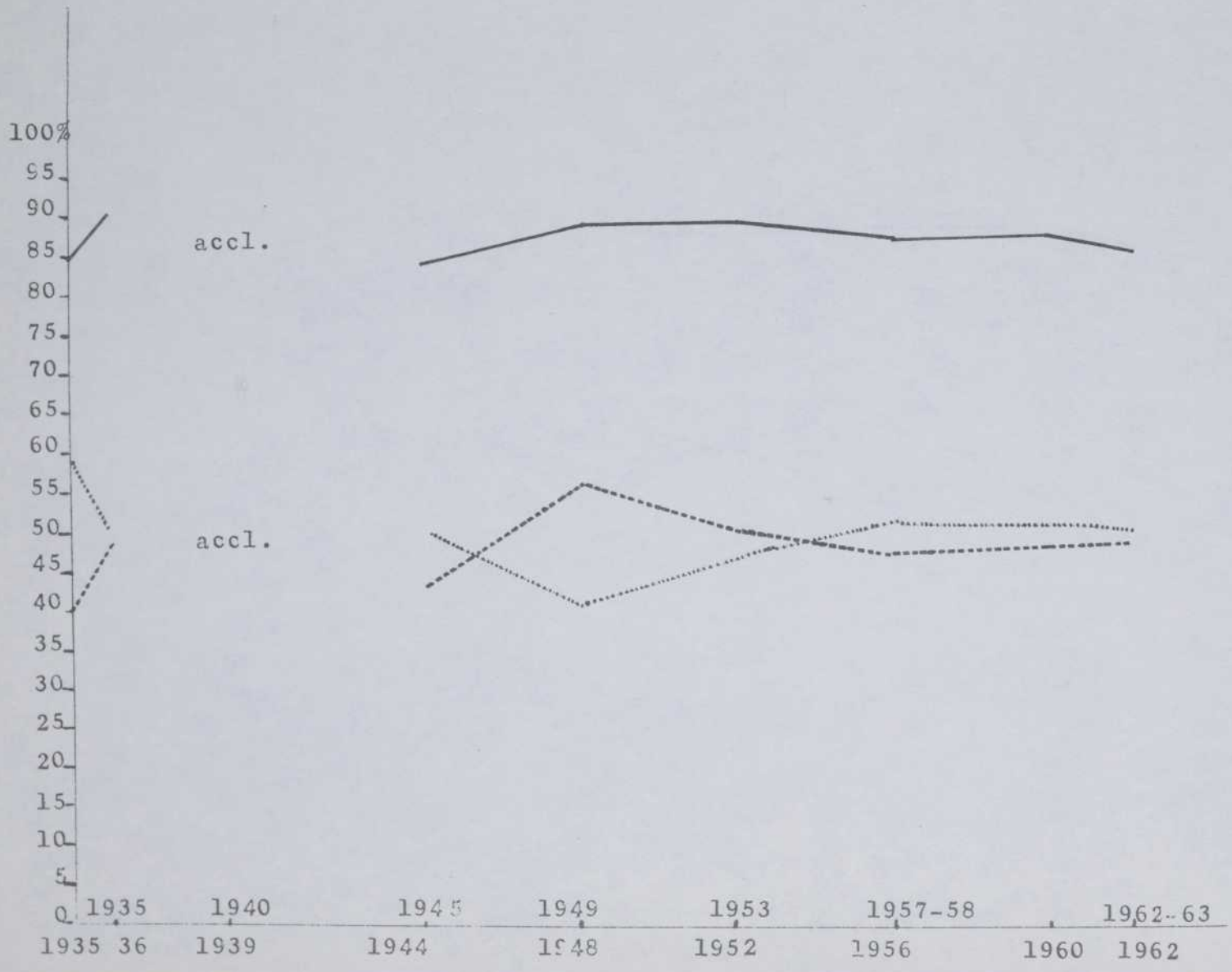
C.: R.-du-L.



Courbe des résultats électoraux pour le comté de Rivière-du-Loup de 1935 à 1962
Elections provinciales

P.

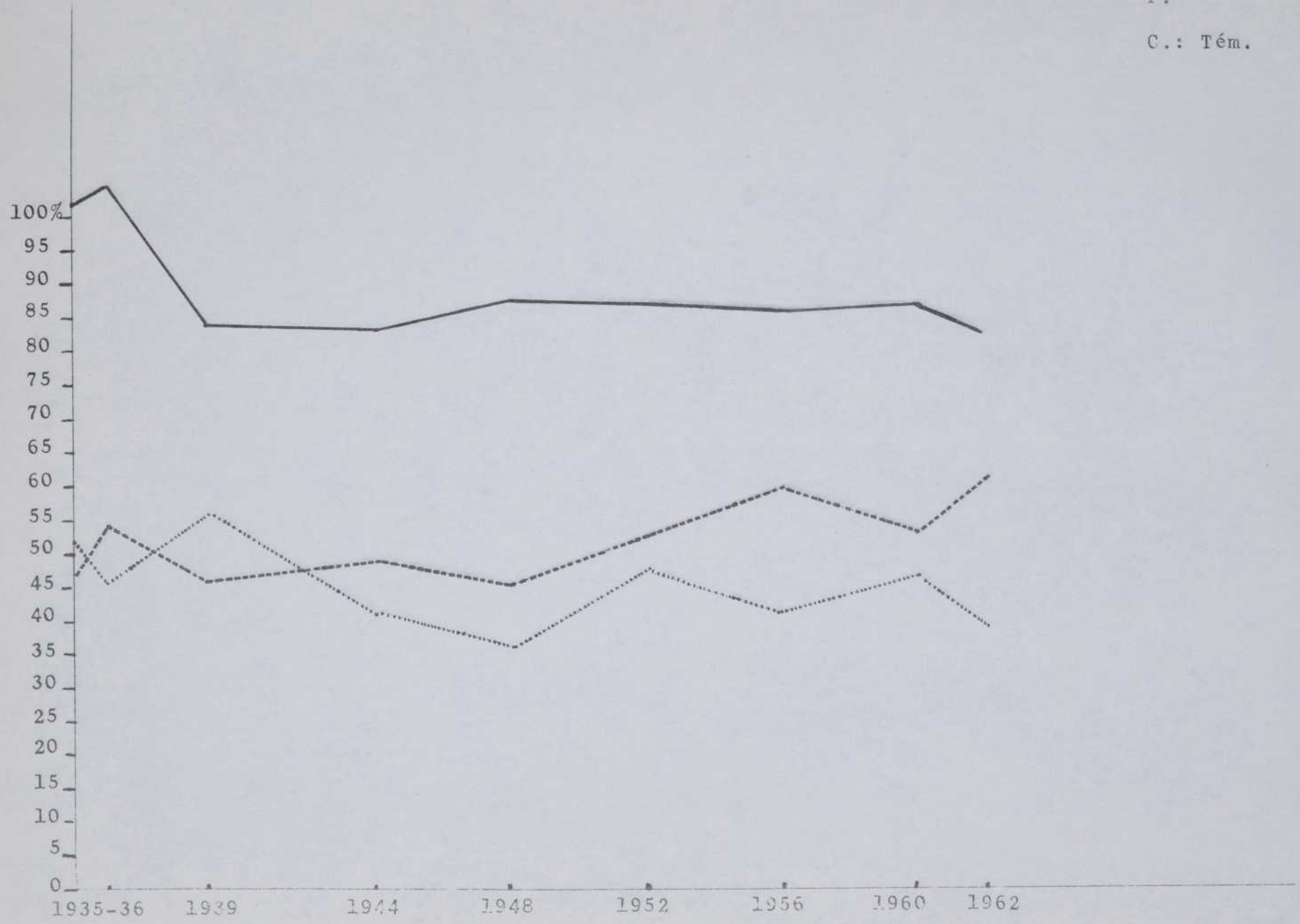
C. R.-du-L.



Courbe des résultats électoraux pour le comté de Témiscouata de 1935 - 1962
Elections provinciales

P.

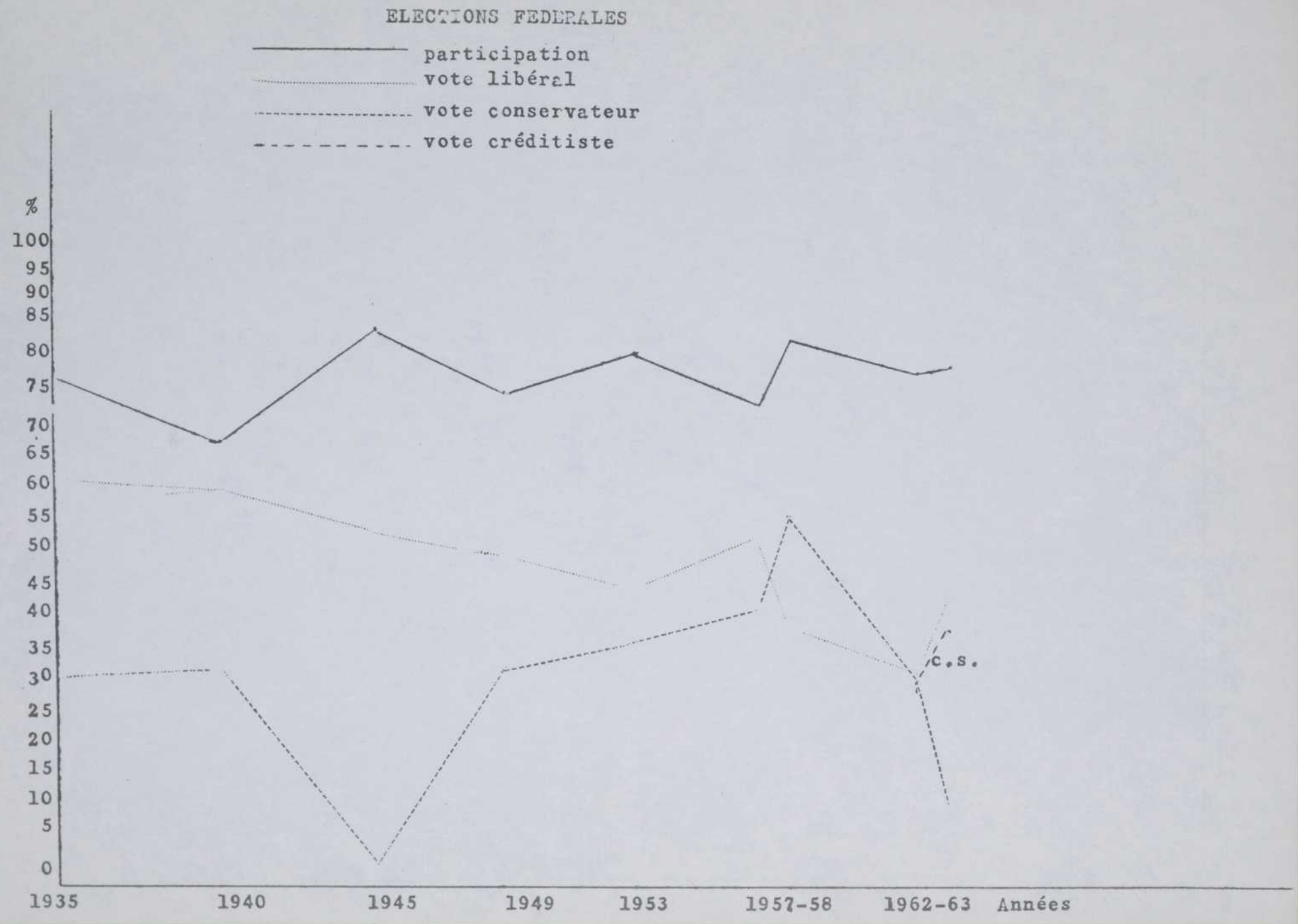
C.: Tém.



ANNEXE VII

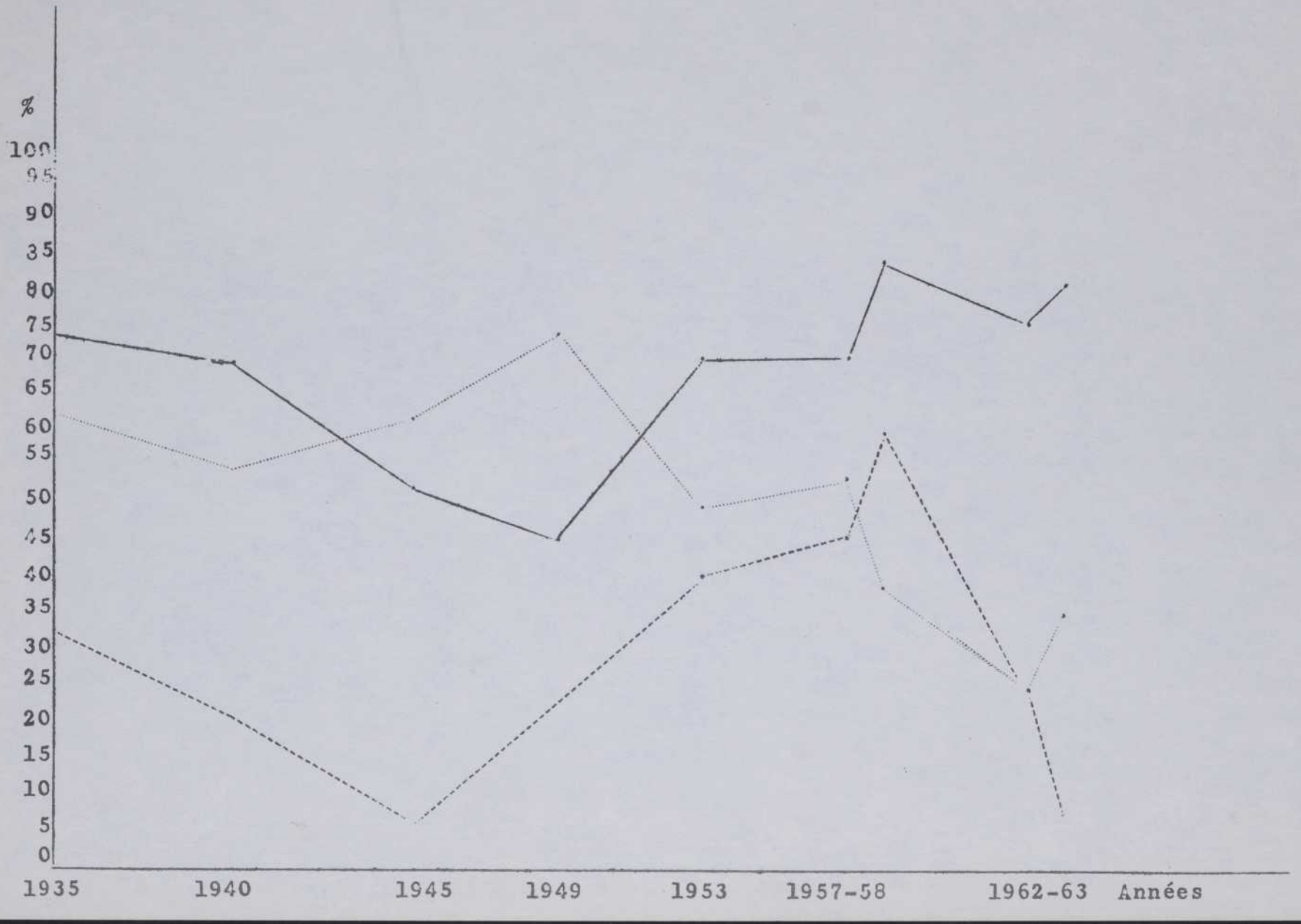
RESULTATS ELECTORAUX DANS LES ZONES HOMOGENES

COURBES DES RÉSULTATS ÉLECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGÈNE I DU TERRITOIRE-PILOTE F.
DE 1935 A 1963 Z.I



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE III DU TERRITOIRE-PILOTE DE 1935 A 1963. E. III

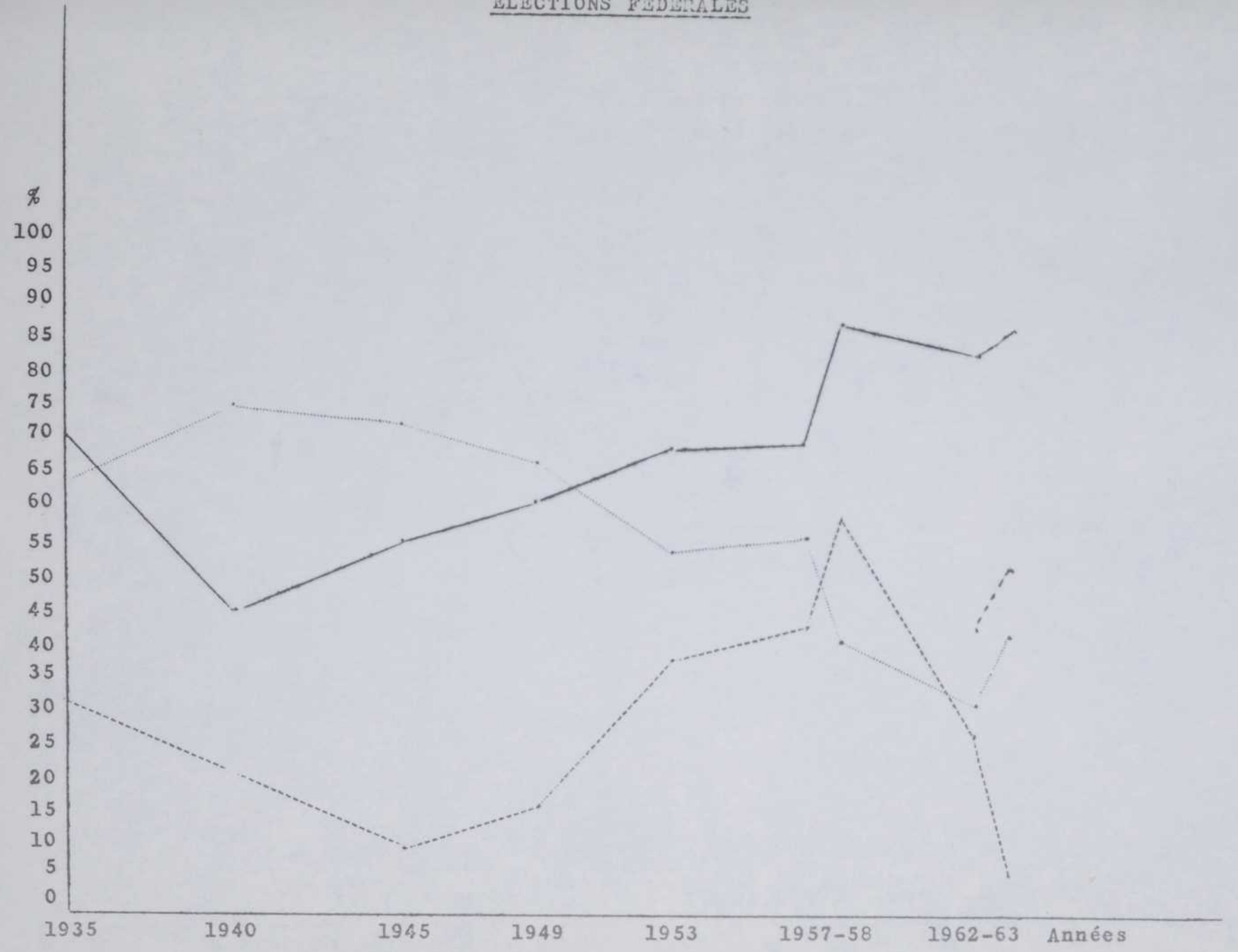
ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE II DU TERRITOIRE-PILOTE DE 1935 A 1963.

F.
Z. II

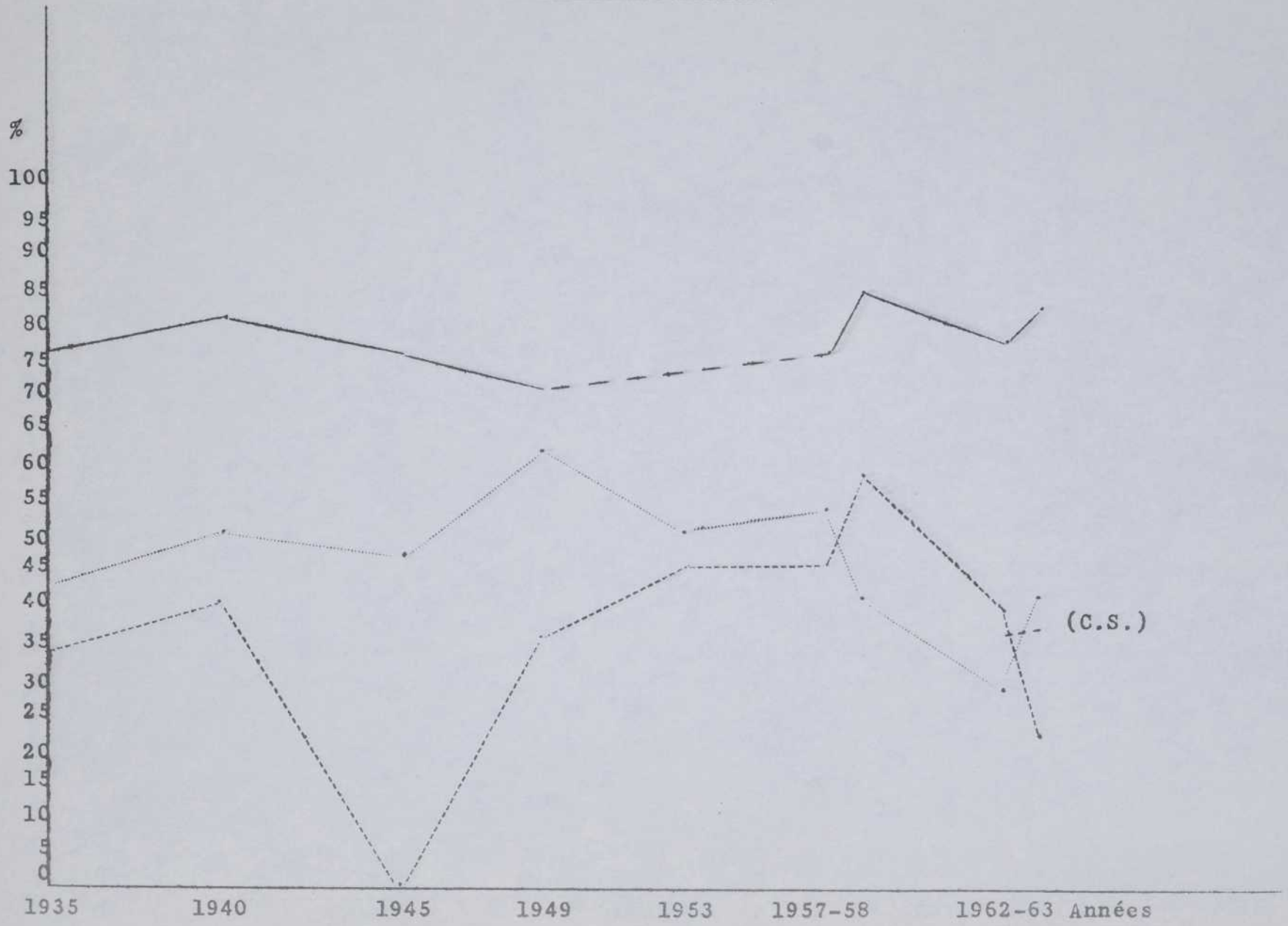
ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE IV DU TERRITOIRE-PILOTE DE 1935 A 1963.

F.
Z. IV

ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE V DU TERRITOIRE-PILOTE DE 1935 A 1963.

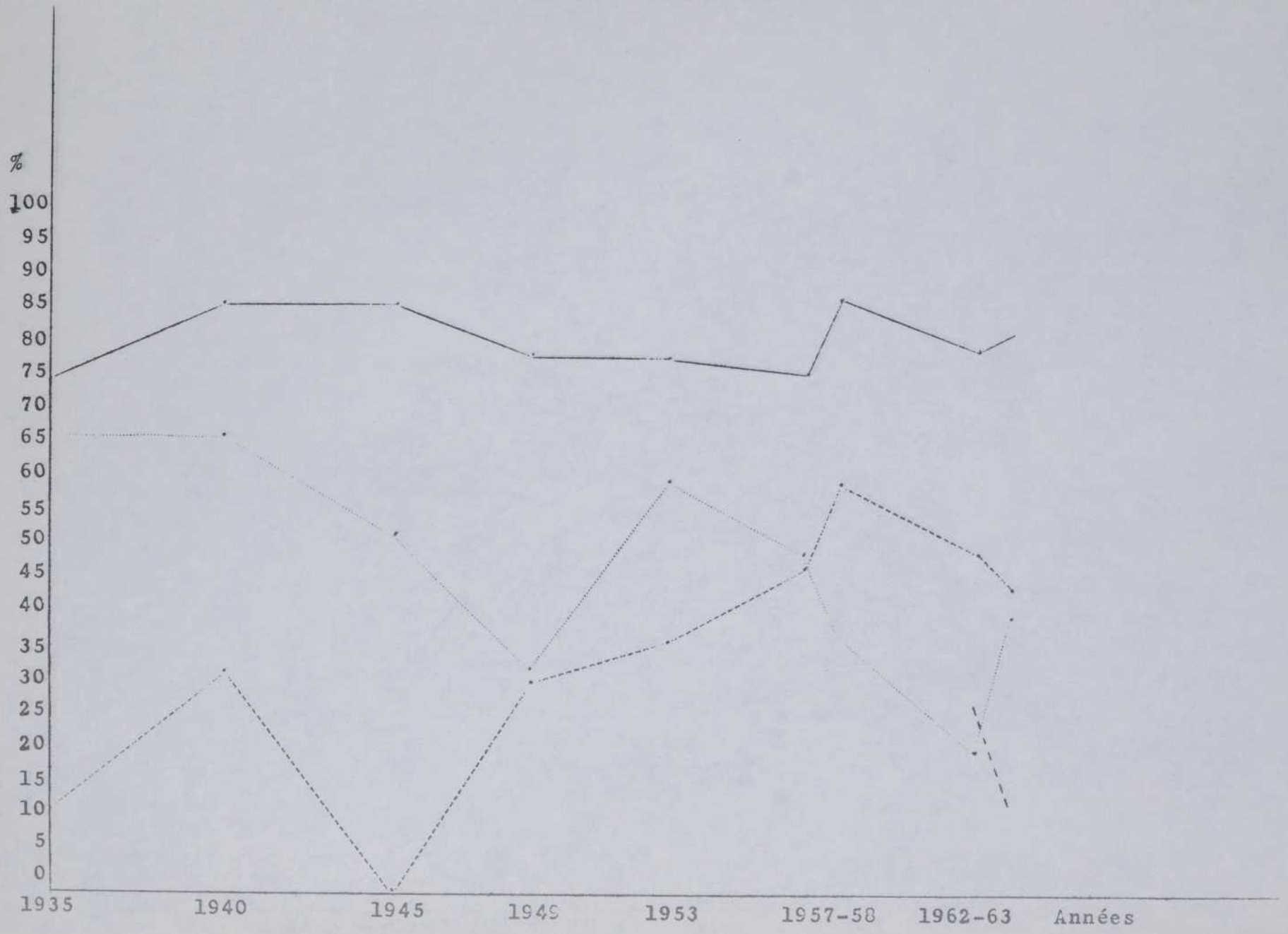
F.
Z. V



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE VI DE 1935 A 1963

F.
Z. VI

ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE VII DE 1935 A 1963

F.
Z. VII

ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE VIII DE 1935 A 1963

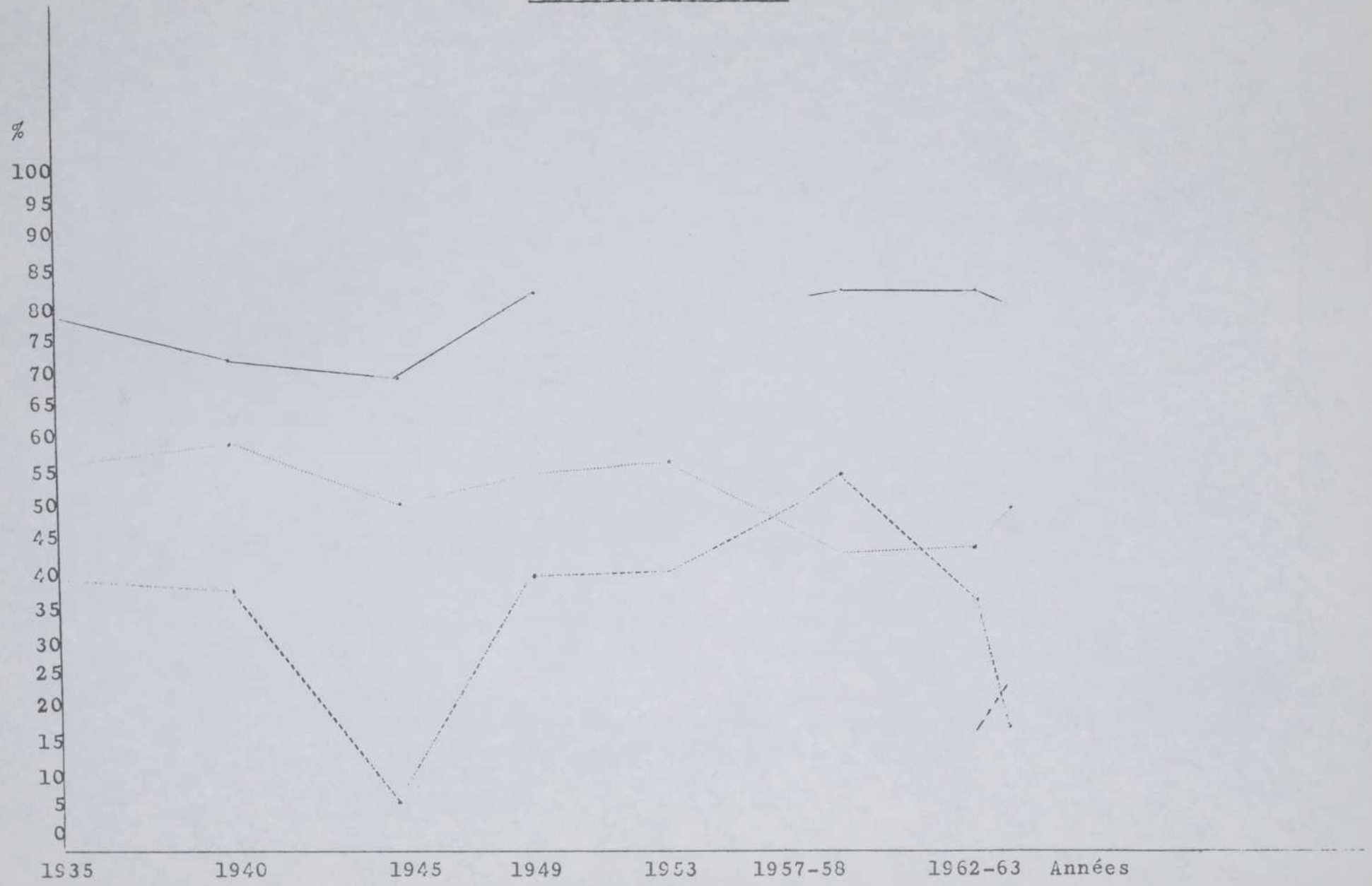
F.
Z. VIII

ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE IX DE 1935 A 1963. F. Z. IX

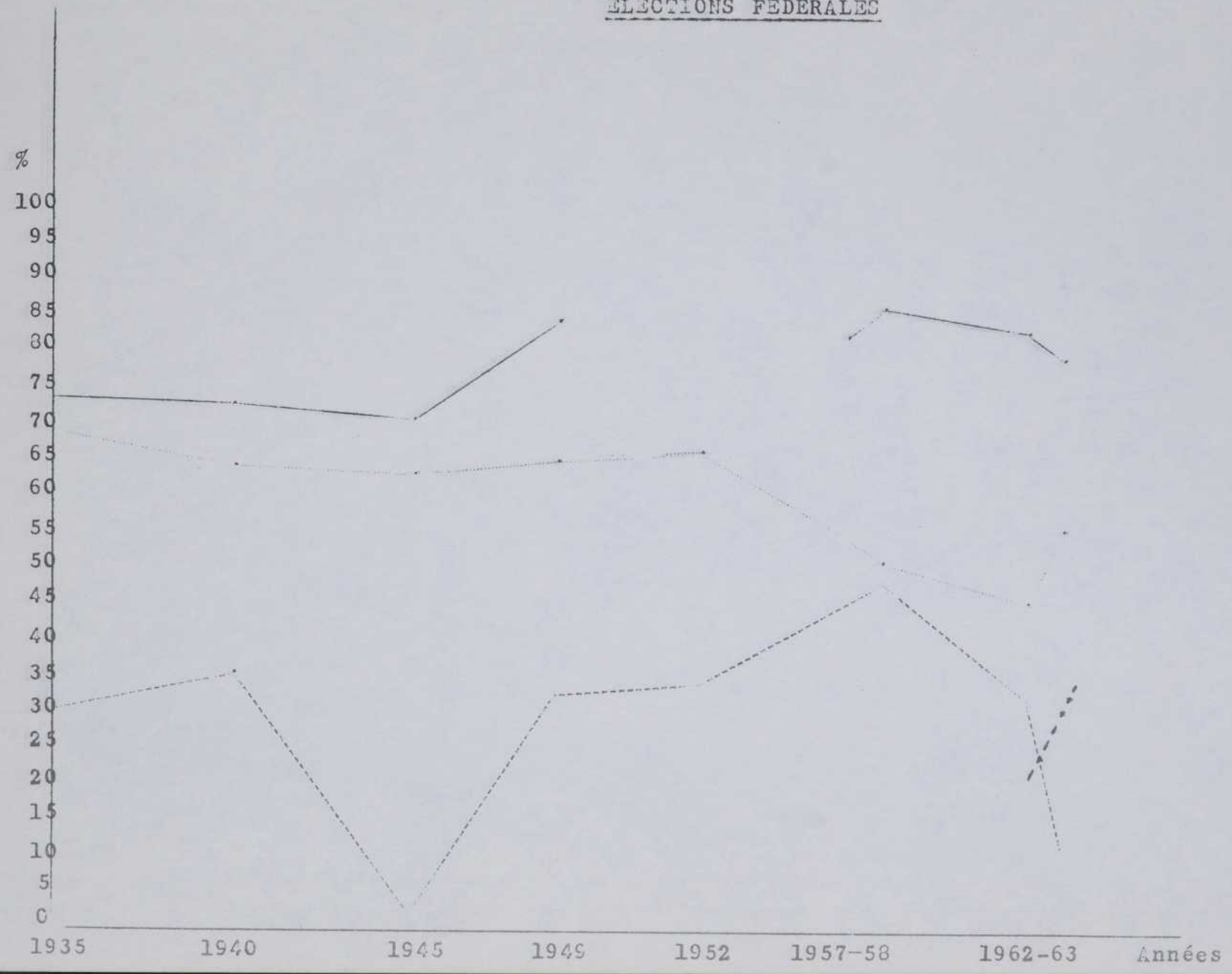
ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE X DE 1935 A 1963

F.
Z. X

ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE XI DE 1935 A 1963

F.
Z. XI

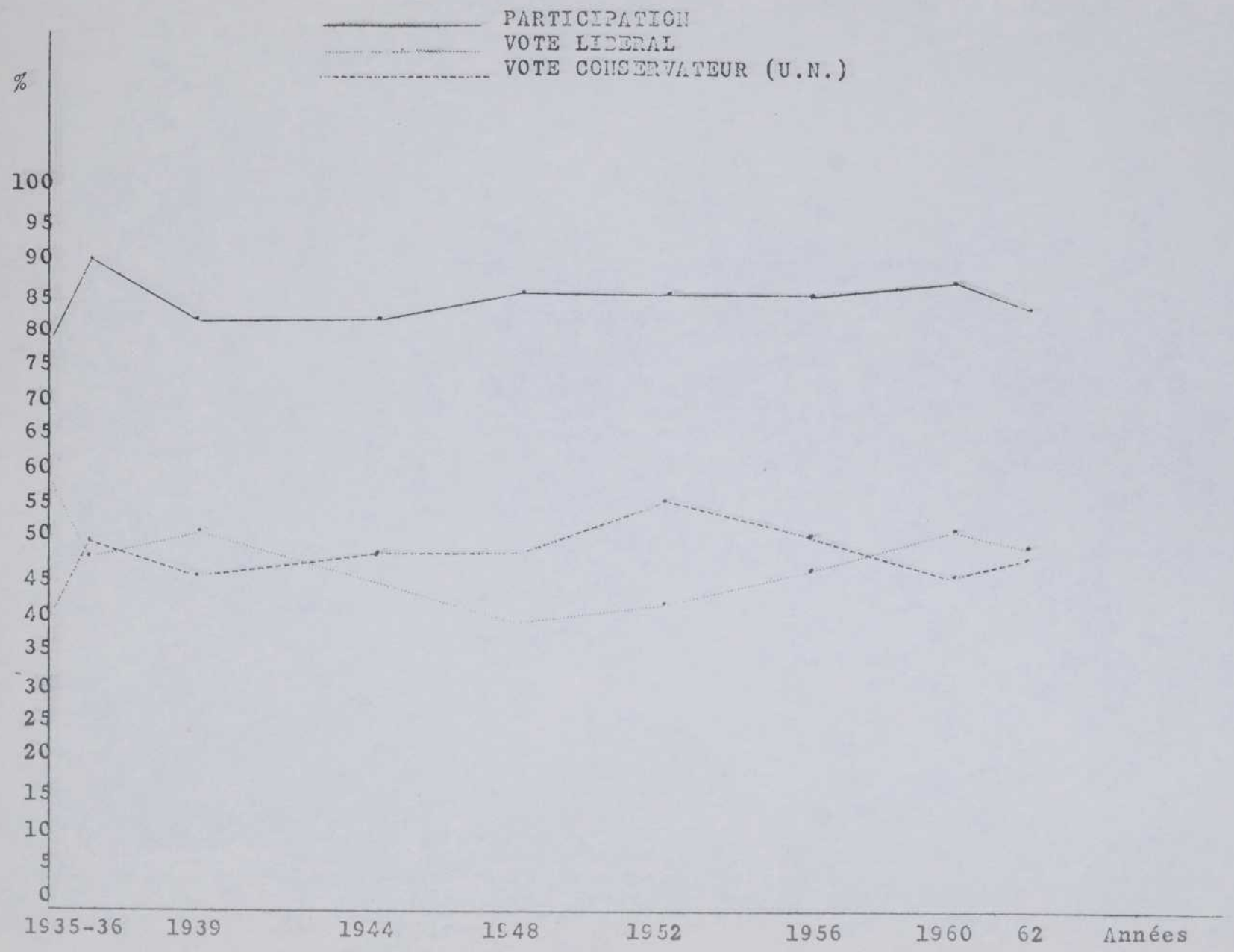
ELECTIONS FEDERALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE I DE 1935 A 1962

P
Z. I

ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE II DE 1935 A 1936

P.
Z. II

ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE III DE 1935 A 1962

P.
Z. III

ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE IV DE 1935 A 1962

P.
Z. IV

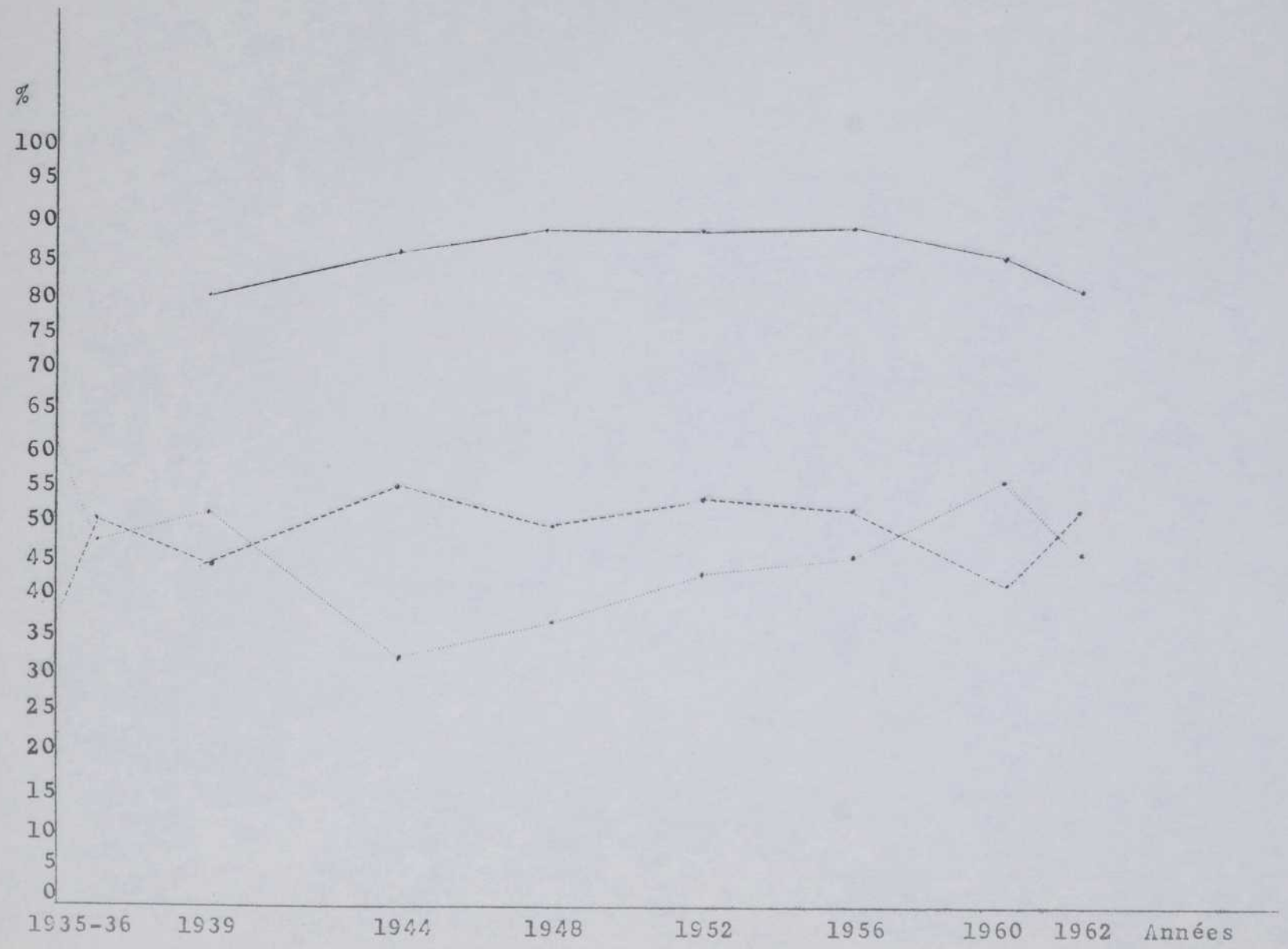
ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE V DE 1936 A 1962

P.
Z. V

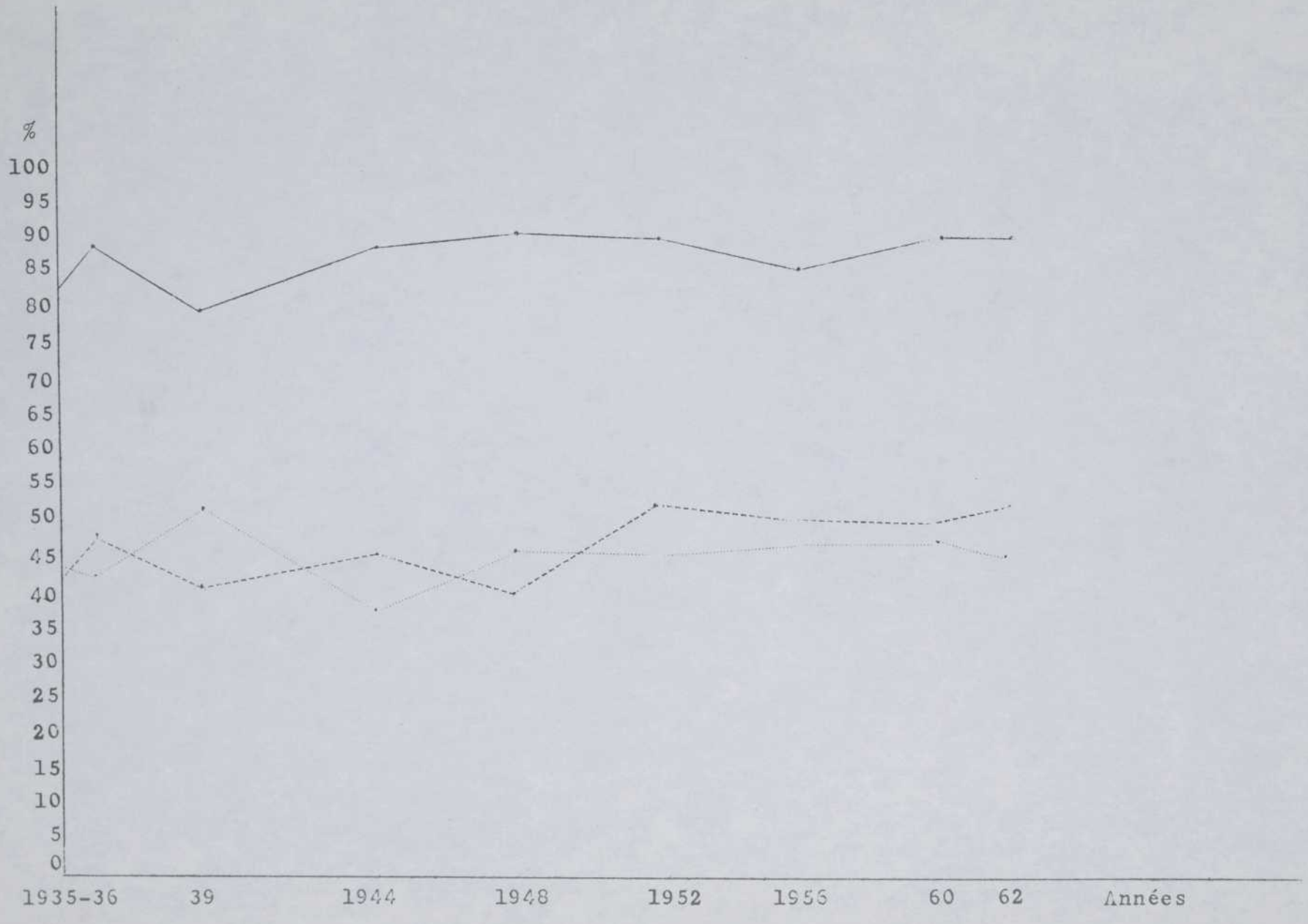
ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE VI DE 1935 A 1962

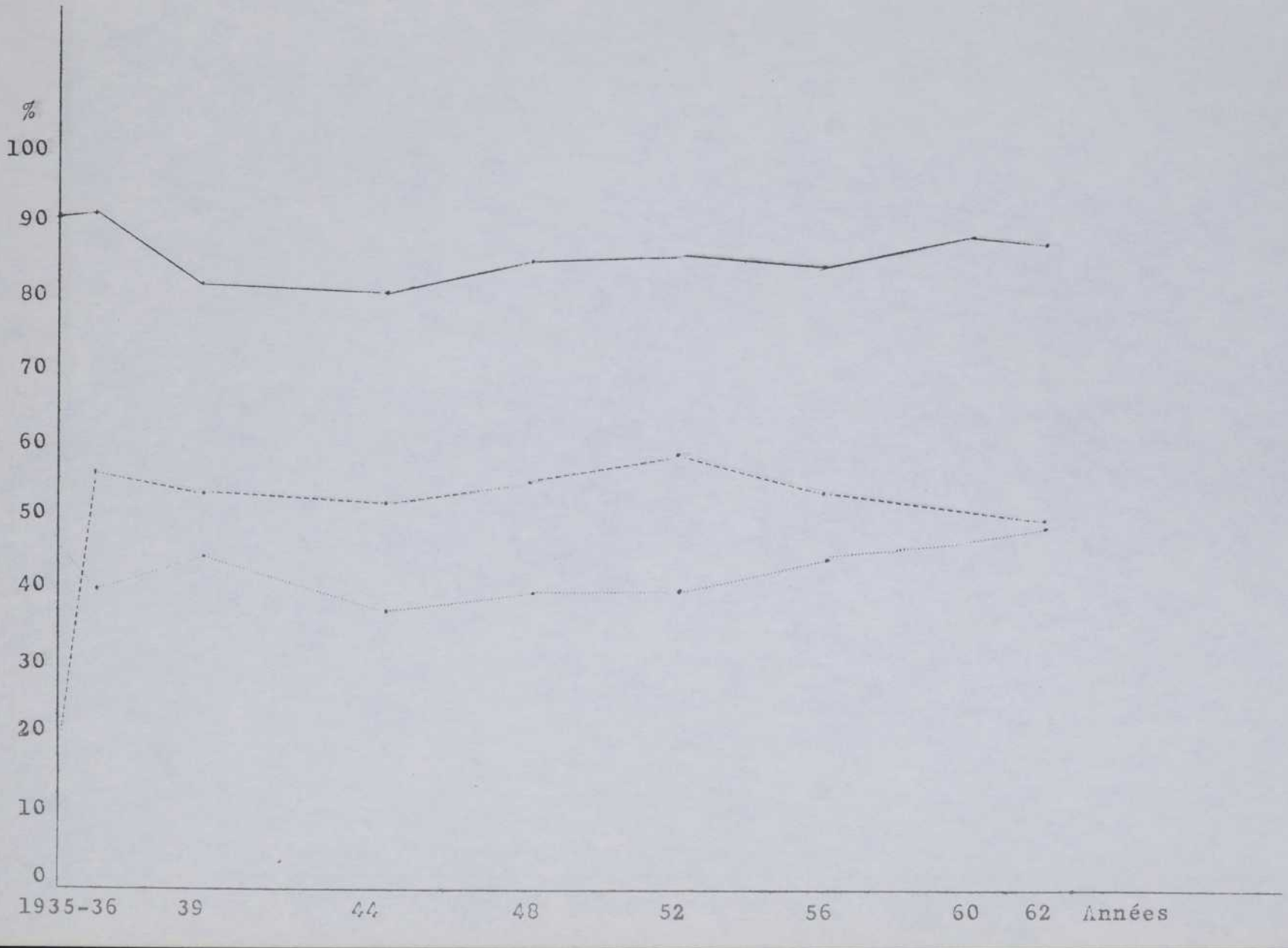
P.
Z. VI

ELECTIONS PROVINCIALES



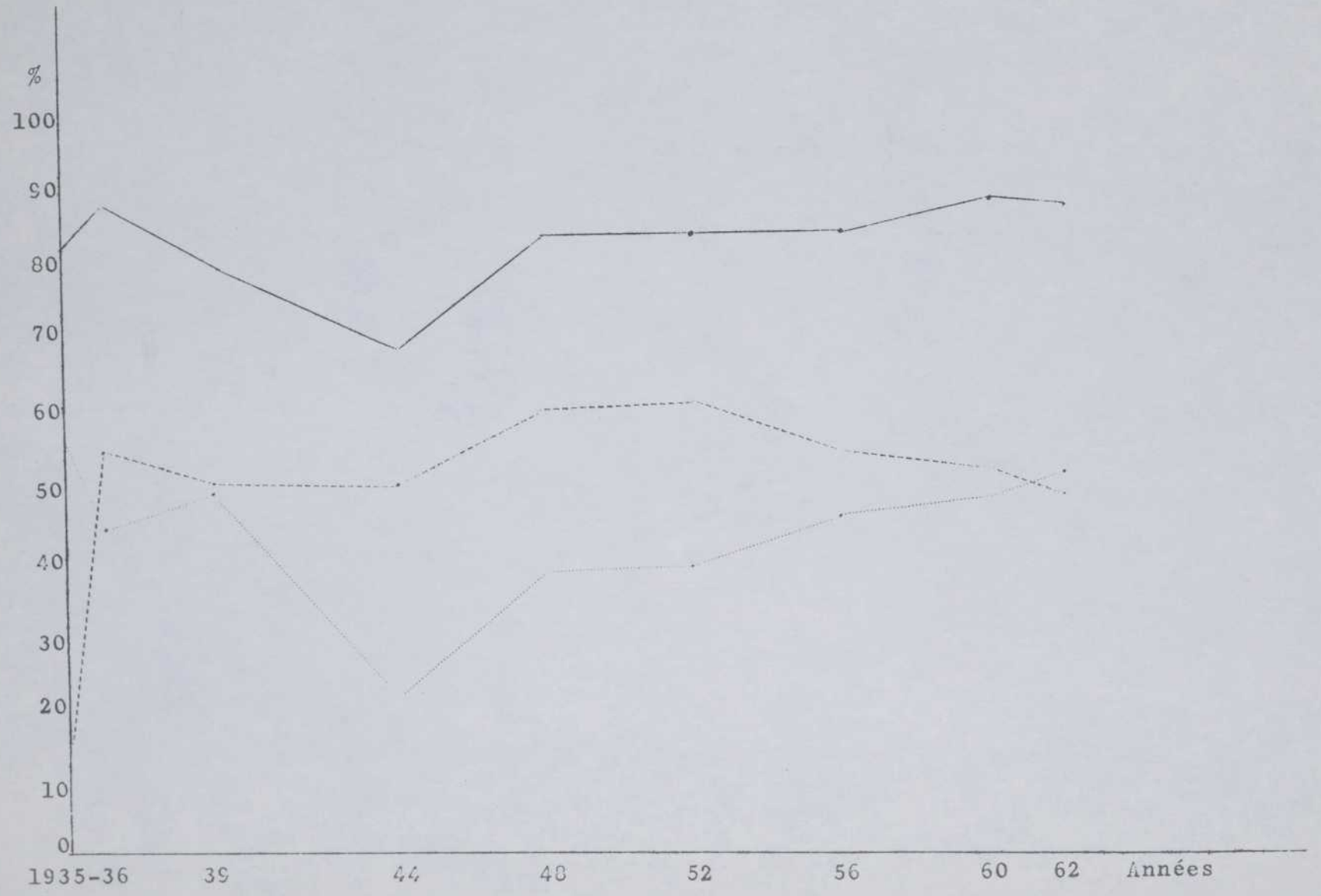
COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE VII DE 1935 A 1962 P. Z. VII

ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE VIII DE 1935 A 1962 P. Z . VIII

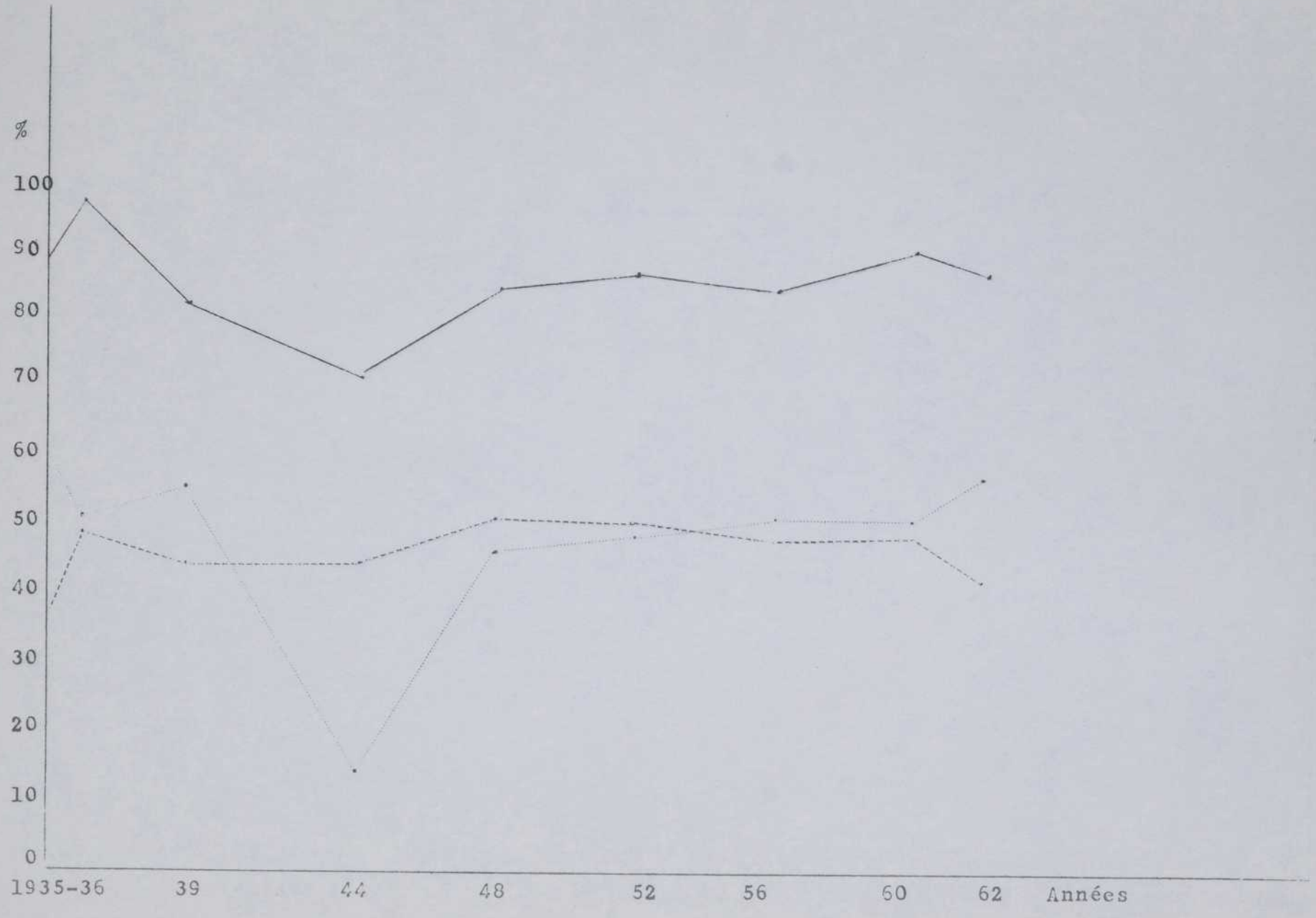
ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE IX DE 1935 A 1962

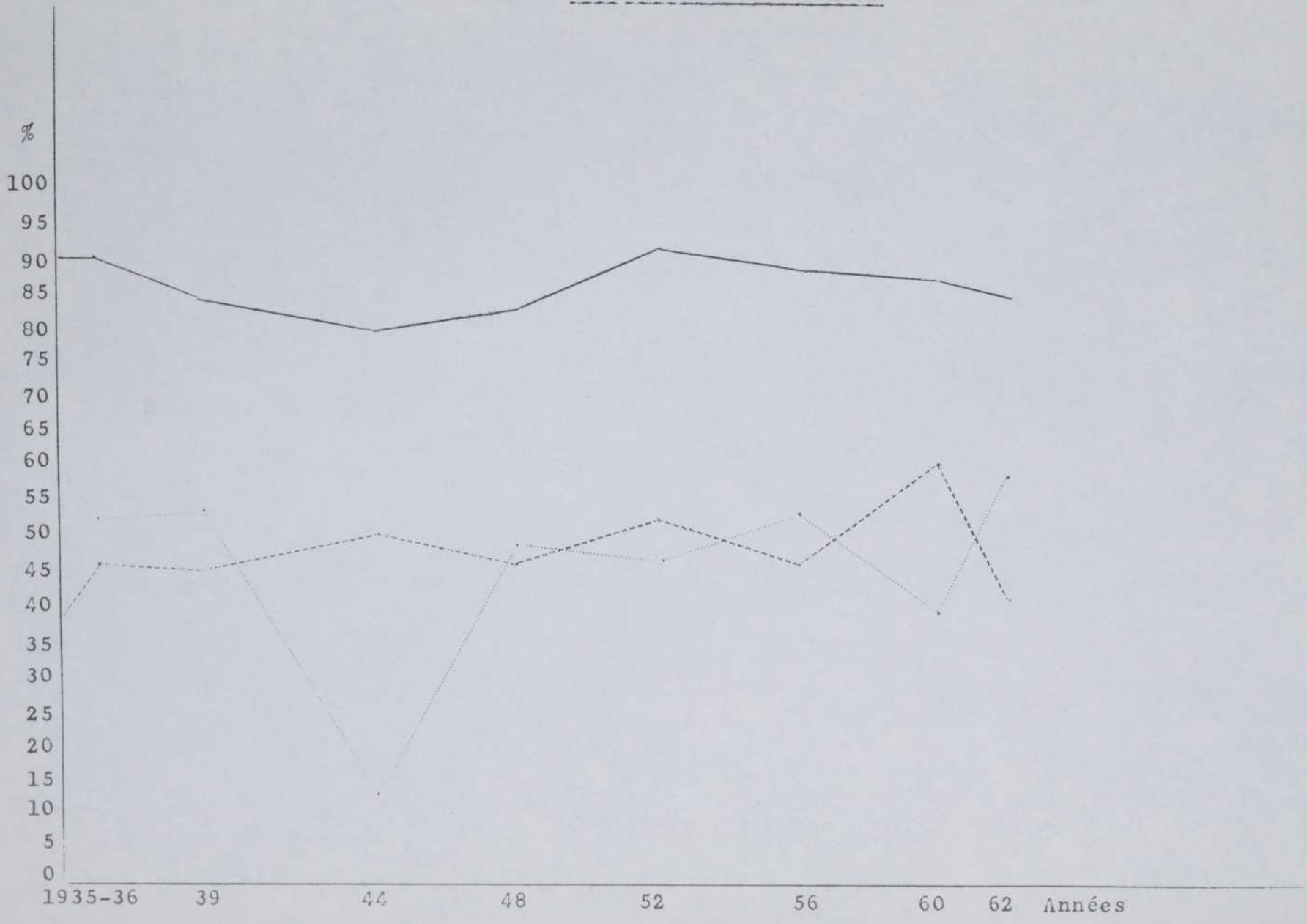
P.
Z. IX

ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE X DE 1935 A 1962 P. Z. X

ELECTIONS PROVINCIALES



COURBES DES RESULTATS ELECTORAUX DANS LA ZONE HOMOGENE XI DE 1935 A 1962 P. Z. XI

ELECTIONS PROVINCIALES



ANNEXE VIII

PROJET DE CONSTITUTION DES ASSOCIATIONS

DE COMTE DE L'UNION NATIONALE

(Projet soumis par le Comité politique à l'assemblée constituante du Conseil national).

Québec, le 12 juin 1965.

A S S O C I A T I O N D E C O M T E

DEFINITIONS:

a) Association de l'Union nationale du comté de...

L'ensemble des membres groupés dans les structures ci-après décrites. Elle a pour but: 1) de promouvoir la doctrine de l'Union nationale; 2) d'être l'interprète du milieu auprès du parti et; 3) de garantir le libre exercice de la démocratie.

b) MEMBRE:

Celui ou celle qui, âgé de plus de 16 ans, a signé sa demande d'adhésion et en faveur de qui une carte de membre a été émise.

c) COMITE LOCAL:

Un organisme responsable d'une paroisse, d'une municipalité, d'un quartier ou d'une unité d'organisation locale. Il est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'au moins trois directeurs et d'un secrétaire, lesquels deviennent les responsables locaux.

d) CONSEIL GENERAL DE L'ASSOCIATION DE COMTE

L'organisme réunissant tous les responsables locaux.

e) SECTION DES DAMES

Les membres féminins de l'Association âgés de 30 ans et plus.

f) SECTION DES JEUNES

Les membres de l'Association âgés de 16 à 30 ans.

g) COMITE EXECUTIF DE L'ASSOCIATION

L'organisme directeur de l'Union nationale pour le comté concerné.

CHAPITRE 1: MEMBRES

Article 1: Admission

Chaque demande d'adhésion doit être remise au secrétaire du comté lequel la transmet sans délai au secrétariat du parti.

Pour chaque demande d'adhésion soumise directement au secrétariat du parti, un avis est envoyé au secrétaire du comté, lequel après avoir consulté le Comité exécutif du comté avisera le secrétariat général du parti dans les 10 jours qui suivent s'il connaît des raisons graves de s'objecter à l'adhésion du requérant.

Lorsque la demande d'adhésion est acceptée par l'association, le secrétariat du parti émet une carte de membre.

Article 2: Droits

Sur réception de la carte émise à son nom, le membre peut assister aux assemblées générales du comté et jouir de tous les privilèges de l'Association. Toutefois, le Comité exécutif du comté peut décider que la signature d'une carte d'adhésion donne, pour un temps défini, les pouvoirs d'un membre au signataire.

Article 3: Durée

Les cartes de membres émises par le parti sont uniformes pour tous les comtés; elles sont valides jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit son émission. Le renouvellement se fait annuellement à moins d'un avis contraire du Comité exécutif du comté au secrétariat du parti.

Article 4: Contributions volontaires

La carte de membre est émise gratuitement. Toutefois afin de permettre à l'Association du comté de remplir ses obligations, son Conseil général décidera, s'il y a lieu, des moyens à prendre pour financer ses activités.

Article 5: Démission

Toute démission est adressée par écrit au secrétaire de l'Association qui accuse réception et en informe le Conseil exécutif ainsi que le secrétariat du parti.

Article 6: Expulsion

Le Comité exécutif de l'Association, en accord avec le secrétariat du parti, peut expulser pour des raisons sérieuses tout membre de l'Association, pourvu qu'une résolution à cet effet ait été adoptée par un vote majoritaire représentant la moitié plus un de la totalité des membres du dit Comité.

CHAPITRE 11: ASSEMBLEE GENERALE

Article 1: Composition

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'Association.

Article 2: Pouvoirs

a) Prendre connaissance, juger et décider de toutes les propositions qui lui sont soumises.

b) Prendre connaissance et disposer des rapports du Bureau, du Comité exécutif, du Conseil général du comté, des délégués et des comités de l'Association.

Article 3: Convocation

La convocation et l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale sont publiés dans le journal du parti ou sont envoyée par écrit à chaque membre par le secrétaire du comté, au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour la tenue de ces réunions.

CHAPITRE III: COMITE LOCAL

Article 1: Composition

Le Comité local est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'au moins trois directeurs et d'un secrétaire.

On doit compter parmi ces responsables un minimum de deux dames et de deux jeunes.

L'élection des responsables du Comité local se fait lors d'une réunion des membres, de cette agglomération (paroisse, municipalité, quartier ou unité d'organisation) convoquée à cette fin.

Article 2: Fonctions des responsables des Comités locaux.

a) Président: le président du Comité local convoque et préside toutes les réunions de ce comité et a la responsabilité de la coordination de ses activités.

b) 1er vice-président: il remplace le président en son absence et en cas de démission du président, il occupe les fonctions de ce dernier jusqu'à la prochaine réunion du Comité local qui doit alors désigner le nouveau président.

c) 2e vice-président: il remplace le 1er vice-président en son absence et seconde le président dans les activités du Comité local.

d) Directeurs: ils assistent aux réunions du Comité local, apportent leurs suggestions et avec les autres membres du Comité local prennent les décisions nécessaires.

e) Secrétaire: rédige les procès-verbaux des réunions et est responsable de tous les documents du Comité local. Il fait parvenir un rapport détaillé des activités au secrétaire de l'Association.

Article 3: Rôle du Comité local

Coordonner, en collaboration avec le Comité exécutif du comté, le travail de l'Association dans son agglomération ou sa localité.

Former des comités au niveau des bureaux de votation.

Les responsables du Comité local sont d'office membres du Conseil général de l'Association de comté.

Le Comité local se réunira au moins une fois tous les deux mois.

CHAPITRE IV: CONSEIL GENERAL

Article 1: Composition

Le Conseil général se compose de tous les délégués des Comités locaux.

Article 2: Pouvoirs

a) Prendre connaissance des rapports du Comité exécutif du comté.

b) Etudier annuellement le rapport financier, lequel est présenté sur des formules fournies à cet effet par le secrétariat du parti. Ce rapport financier doit être accompagné du rapport du vérificateur assigné à cette fin par le Comité exécutif du comté.

c) A chaque assemblée régulière du Conseil, le secrétaire fait rapport des activités du Comité exécutif. Le secrétaire-trésorier soumet un état des finances de l'Association.

d) Elire annuellement les membres du Comité exécutif du comté.

Article 3: Convocation

Le secrétaire du Comité exécutif doit envoyer par écrit la convocation et l'ordre du jour aux conseillers généraux au moins dix jours (10) avant la date fixée pour la tenue de la réunion.

Article 4: Réunions

Le Conseil général doit tenir au moins deux réunions par année.

Il est dirigé par le président du Comité exécutif et les décisions sont prises à la majorité des voix. Le vote est secret si au moins 10 membres présents en font la demande.

Cinq présidents des Comités locaux peuvent demander la tenue d'une assemblée du Conseil en faisant parvenir une lettre à cet effet au secrétaire du Comité exécutif lui signalant les motifs de cette assemblée.

A défaut d'une convocation de cette assemblée dans les vingt jours qui suivent la demande, ces cinq présidents pourront convoquer et tenir cette assemblée.

CHAPITRE V: COMITE EXECUTIF

Article 1: Composition

Le Comité exécutif est composé d'au moins douze membres élus par le Conseil général et dont au moins 1/3 doit représenter l'élément féminin et un autre tiers les jeunes.

Lorsque le comté est représenté par un député de l'Union nationale, ce député est d'office président honoraire de l'Association.

En plus de leurs fonctions dans leur section respective, les dames et les jeunes peuvent occuper n'importe quelle fonction dans l'Association.

Article 2: Pouvoirs

a) Le Comité exécutif dirige l'Association et fait rapport de ses activités au secrétariat du parti;

b) Le Comité exécutif nomme le secrétaire de l'Association de comté;

c) Le Comité exécutif nomme un publiciste pour l'Association;

d) Le Comité exécutif doit se réunir au moins une fois tous les deux mois;

e) Toute décision se prend à la majorité des voix exprimées et le président a voix prépondérante en cas d'égalité des votes;

f) Trois membres du Comité exécutif ayant droit de vote peuvent exiger la tenue d'une réunion du dit Comité en faisant parvenir au secrétaire une demande écrite précisant le motif de cette réunion spéciale.

A défaut par le président de convoquer cette assemblée dans les 10 jours qui suivent, ces trois membres pourront convoquer et tenir eux-mêmes cette assemblée.

g) A chaque réunion, le secrétaire lit le procès-verbal de la réunion précédente qui, après adoption par le Comité exécutif, est signé par le président et le secrétaire.

h) Le Comité exécutif nomme annuellement un vérificateur choisi parmi les membres de l'Association.

i) Le Comité exécutif nomme annuellement un conseiller juridique choisi parmi les membres de l'Association.

j) Quand un des délégués de l'Association au Conseil national ne peut assister à une réunion de ce conseil, le Comité exécutif lui nomme un remplaçant choisi parmi les membres de l'Association.

Article 3: Composition du Comité exécutif

a) Président honoraire: il est convoqué et a droit de vote à toutes les réunions du Comité exécutif de même qu'à toutes les réunions des organismes de l'Association.

b) Président: il convoque et préside toutes les réunions du Comité exécutif, du Conseil général et de l'assemblée générale. Il est responsable de la coordination des initiatives de l'Association. Il est d'office un des représentants de son Association au Conseil national.

c) Premier vice-président: il remplace le président en son absence. En cas de démission du président, il occupe les fonctions de ce dernier jusqu'à la réunion suivante du Conseil général, lequel est appelé à désigner un nouveau président.

d) 2e vice-président: il remplace le 1er vice-président en son absence et seconde le président dans les activités de l'Association.

e) 3e vice-président: dans les contés où une section des groupes ethniques a été formée, le président de cette section devient le troisième vice-président. Il remplace le 2e vice-président en son absence et seconde le président dans les activités de l'Association.

f) Directeurs: les directeurs du Comité exécutif assistent aux réunions, apportent leurs suggestions et aident les autres membres du Conseil. Ils ont droit de vote.

g) Secrétaire: il est dépositaire des archives de l'Association et rédige les procès-verbaux des réunions. Il n'a pas droit de vote.

h) Trésorier: il recueille les contributions lorsqu'il y a lieu et administre les fonds de l'Association. Il doit faire au Comité exécutif un rapport mensuel sur l'état des finances de l'Association. Toute dépense doit être autorisée par le Comité exécutif. Le poste de trésorier peut être occupé par le secrétaire.

i) Les paiements sont effectués par chèques signés conjointement par deux membres nommés par le Comité exécutif.

j) Conseiller juridique: il est convoqué aux réunions mais n'a pas droit de vote.

k) Publiciste: il est convoqué aux réunions mais n'a pas droit de vote.

Article 4: Elections

Les membres du Comité exécutif sont choisis par le Conseil général du comté au cours d'une réunion convoquée à cette fin. Leur mandat est d'un (1) an.

Article 5: Comité consultatif

Le Comité exécutif peut désigner pour faire partie d'un Comité consultatif des personnes qui par leur expérience et leur compétence peuvent aider l'Association à atteindre ses buts.

CHAPITRE VI: SECTION DES DAMES

Article 1: Comité exécutif

Le Comité exécutif de la section des dames est composé de sept membres: une présidente, deux vice-présidentes, trois directrices et une secrétaire.

Article 2: Fonctions des responsables de la section des dames.

a) Présidente: la présidente convoque et préside toutes les réunions de la section des dames et a la responsabilité de la coordination des activités de cette section. Elle est d'office vice-présidente du Comité exécutif du comté, à moins qu'elle n'ait été élue à la présidence de l'Association. Elle est aussi d'office déléguée au Conseil national.

b) Première vice-présidente: elle remplace la présidente en son absence et en cas de démission de celle-ci, elle occupe les fonctions de présidente jusqu'à la prochaine réunion de la section qui devra alors désigner une nouvelle présidente.

c) 2e vice-présidente: elle remplace la 1ère vice-présidente en son absence et seconde la présidente dans les activités de la section des dames.

d) Directrices: les directrices assistent aux réunions de la section, apportent leurs suggestions et, avec les autres membres de la section, prennent les décisions nécessaires.

e) Secrétaire: elle est nommée par le Comité exécutif de la section. Elle est la dépositaire des archives de sa section, rédige les procès-verbaux des réunions et fait rapport au secrétaire du Comité exécutif de l'Association. Elle n'a pas droit de vote.

Article 3: Rôle du Comité exécutif de la section des dames.

Le Comité exécutif de la section des dames, en collaboration avec le Comité exécutif de l'Association, a la responsabilité de toutes les activités proprement féminines de l'Association.

Le Comité exécutif de la section doit se réunir au moins tous les deux mois et soumettre au Comité exécutif du comté un rapport écrit de ses activités.

Article 4: Election du Comité exécutif de la section des dames.

Les membres du Comité exécutif, autre que la secrétaire sont élus lors d'une réunion à laquelle ont été convoquées toutes les dames, membres des Comités locaux.

CHAPITRE VII: SECTION DES JEUNES

Article 1: Comité exécutif

Le Comité exécutif de la section des jeunes est composé de sept membres: un président, deux vice-présidents, trois directeurs et un secrétaire.

Article 2: Fonctions des responsables de la section des jeunes.

a) Président: le président convoque et préside toutes les réunions de la section des jeunes et a la responsabilité de la coordination des activités de cette section. Il est d'office vice-président du Comité exécutif du comté, à moins qu'il n'ait été élu à la présidence de l'Association. Il est aussi d'office délégué au Conseil national.

b) Premier vice-président: il remplace le président en son absence et en cas de démission de celui-ci, il occupe les fonctions de président jusqu'à la prochaine réunion de la section qui devra alors désigner un nouveau président.

c) 2e vice-président: Il remplace le 1er vice-président en son absence et seconde le président dans les activités de la section des jeunes.

d) Directeurs: les directeurs assistent aux réunions de la section, apportent leurs suggestions et, avec les autres membres de la section, prennent les décisions nécessaires.

e) Secrétaire: il est nommé par le Comité exécutif de la section. Il est le dépositaire des archives de sa section, rédige les procès-verbaux des réunions et fait rapport au secrétaire du Comité exécutif de l'Association. Il n'a pas droit de vote.

Article 3: Rôle du Comité exécutif de la section des jeunes.

Le Comité exécutif de la section des jeunes, en collaboration avec le Comité exécutif de l'Association, a la responsabilité de toutes les activités propres à la jeunesse.

Le Comité exécutif de la section doit se réunir au moins tous les deux mois et soumettre au Comité exécutif du comté un rapport écrit de ses activités.

Article 4: Election du Comité exécutif de la section des jeunes.

Les membres du Comité exécutif, autre que le secrétaire, sont élus lors d'une réunion à laquelle ont été convoqués tous les jeunes, membres des Comités locaux.

CHAPITRE VIII: SECTION DES GROUPES ETHNIQUES

Article 1: Préliminaires

Dans un comté où les éléments des différents groupes ethniques représentent cinq pour cent (5%) ou plus des électeurs, le Comité exécutif de l'Association, en accord avec son Conseil général, pourra mettre sur pied une section des groupes ethniques.

Si les éléments des différents groupes ethniques représentent moins de cinq pour cent (5%) des électeurs, le Comité exécutif, en accord avec le Conseil général, étudiera l'opportunité de fonder une telle section.

Article 2: Comité exécutif

Le Comité exécutif de la section des groupes ethniques comprend sept membres: un président, deux vice-présidents, trois directeurs et un secrétaire.

Tous les membres des groupes ethniques de l'Association du comté peuvent faire partie de cette section.

Article 3: Fonctions des responsables

a) Président: le président convoque et préside toutes les réunions de la section des groupes ethniques et a la responsabilité de la coordination des activités de cette section. Il est d'office vice-président du Comité exécutif du comté, à moins qu'il n'ait été élu à la présidence de l'Association.

b) Premier vice-président: il remplace le président en son absence et en cas de démission de celui-ci, il occupe les fonctions de président jusqu'à la prochaine réunion de la section qui devra alors désigner un nouveau président.

c) 2e vice-président: il remplace le 1er vice-président en son absence et seconde le président dans les activités de la section des groupes ethniques.

d) Directeurs: les directeurs assistent aux réunions de la section, apportent leurs suggestions et, avec les autres membres de la section, prennent les décisions nécessaires.

e) Secrétaire: il est nommé par le Comité exécutif de la section. Il est le dépositaire des archives de sa section, rédige les procès-verbaux des réunions et fait rapport au secrétaire du Comité exécutif de l'Association. Il n'a pas droit de vote.

Article 4: Election du Comité exécutif de la section des groupes ethniques.

Les membres du Comité exécutif de la section des groupes ethniques, autre que le secrétaire, sont élus lors d'une réunion à laquelle ont été convoqués tous les membres appartenant à cette section.

Article 5: Rôle de la section des groupes ethniques.

Le Comité exécutif de la section des groupes ethniques, en collaboration avec le Comité exécutif de l'Association, a la responsabilité de toutes les activités susceptibles d'intéresser les membres de la section.

Le Comité exécutif de la section doit se réunir au moins tous les deux mois et soumettre au Comité exécutif du comté un rapport écrit de ses activités.

CHAPITRE IX: DISPOSITIONS DIVERSES

Article 1: Interprétation

Tout conflit résultant de l'application ou de l'interprétation de la présente constitution doit être soumis au Bureau du Conseil national

Article 2: Finances du parti

Aucune association, aucun de ses responsables, aucun de ses membres ne doit solliciter et percevoir des contributions au nom du parti, du député, ou du candidat de l'Union nationale sans une autorisation expresse à cette fin, émise par l'autorité reconnue.

Article 3: Amendements:

Cette présente constitution peut être amendée lors d'une réunion du Conseil national.

Nul projet d'amendement ne peut être mis à l'étude au Conseil national sans avoir été communiqué au Bureau du Conseil national au moins un mois avant la date de la dite réunion.

Article 4: Campagne électorale

Vu les dispositions de la loi électorale, ni l'Association de comté, ni aucun de ses membres ne peut, lors d'une campagne électorale, engager la responsabilité du candidat, de son agent, du chef du parti ou de l'organisation de l'Union nationale sans avoir été expressément mandaté à cette fin.

ANNEXE IX

CHAPITRE II

CONSTITUTION D'UNE

ASSOCIATION DE COMTE

Article 16: NOM

Dans chaque comté provincial existe une association connue sous l'appellation suivante: "ASSOCIATION LIBERALE DU COMTE PROVINCIAL DE....."

Article 17: DEFINITIONS

CONGRES désigne l'assemblée générale des membres convoquée tous les deux ans, par le Conseil exécutif, au cours duquel on procède à l'élection des membres du Conseil exécutif;

ASSEMBLEE GENERALE désigne la réunion des membres convoquée en conformité des dispositions du présent chapitre.

Article 18: MEMBRES

Sont membres de l'association de comté:

a) Toute personne âgée d'au moins 18 ans, résidant dans le comté (sauf lorsque l'association de comté en décide autrement par une résolution adoptée à une assemblée générale de ses membres), qui souscrit à la doctrine et au programme du Parti Libéral du Québec, qui n'adhère pas à un autre parti ou groupement politique provincial, qui est dûment admise et se conforme à la Constitution et aux règlements de l'association;

b) Les membres d'une association féminine de comté et les membres de l'association des jeunes libéraux de comté sont membres de l'association de comté, jouissant des mêmes droits et soumis aux mêmes obligations que tous les autres membres, tout en conservant leur autonomie administrative;

c) Le député libéral provincial;
Le président du groupement régional, sans droit de vote;

d) La procédure d'admission est la suivante:

1. La formule d'admission fournie par la Fédération Libérale du Québec doit être remplie et remise au secrétaire de l'association locale, si elle existe;

2. Cette demande d'admission sera d'abord soumise à l'exécutif de l'association locale concernée et le secrétaire la transmettra, par la suite, au secrétaire du Conseil exécutif de l'association de comté avec les recommandations de l'exécutif de l'association locale;

3. Sur approbation de la demande d'admission par le Conseil exécutif et après perception d'une cotisation d'au moins $2.00 par année, le secrétaire de l'association de comté transmettra immédiatement la demande au secrétaire général de la Fédération Libérale du Québec qui devra émettre sans délai la carte de membre et la transmettre au secrétaire de l'association de comté.

e) Dans le cas d'une femme elle pourra faire cette demande à l'association féminine du comté. Sur recommandation de l'exécutif de l'association féminine du comté, le secrétaire de l'association de comté, sans percevoir la cotisation, transmettra immédiatement la demande au secrétaire général de la Fédération Libérale du Québec qui devra émettre sans délai la carte de membre et la transmettre au secrétaire de l'association de comté;

f) Dans le cas d'un jeune, il pourra faire cette demande à l'association des jeunes libéraux du comté. Sur recommandation de l'exécutif de l'association des jeunes libéraux du comté, le secrétaire de l'association de comté, sans percevoir la cotisation, transmettra immédiatement la demande au secrétaire général de la Fédération Libérale du Québec qui devra émettre sans délai la carte de membre et la transmettre au secrétaire de l'association de comté;

g) Trente (30) jours après l'émission de leur carte de membre, les membres de l'association ont le droit de participer aux assemblées de l'association, aux congrès de l'association et de voter. Pour être éligible aux postes de l'association, il faut en avoir été membre depuis au moins trois mois;

h) Tout membre peut cesser de faire partie de l'association en adressant, à cet effet, un avis au secrétaire qui devra la transmettre au secrétaire général de la Fédération;

i) Tout militant libéral dont la demande d'adhésion est refusée, ou indûment retardée, peut en appeler au Conseil exécutif de l'association de comté et, en dernier ressort, au Conseil exécutif de la Fédération Libérale du Québec;

j) Les cartes de membres seront valides jusqu'au 31 mai de chaque année;

k) Le congrès aura lieu en mai de chaque année dont le chiffre est pair. En cas de force majeure, la date sera fixée par l'Exécutif de la Fédération Libérale du Québec.

Article 19: CONSEIL EXECUTIF

Le Conseil exécutif est composé:

a) Des membres ex-officio suivants, à condition qu'ils soient membres de l'association de comté:
Le président sortant de charge;
Le député libéral provincial;
La présidente de l'association féminine du comté avec le titre de vice-présidente;
Le président de l'association des jeunes libéraux du comté avec le titre de vice-président;
Le secrétaire;
Le directeur des relations extérieures;
Le correspondant au journal La Réforme;
Le président du groupement régional, sans droit de vote.

b) Des membres élus suivants:
Le président;
Autant de vice-présidents que jugé nécessaire par le Conseil général, chacun représentant un secteur;
Le trésorier;
Un conseiller du sexe féminin;
Un conseiller âgé de moins de 30 ans.

Article 20: POUVOIRS DU CONSEIL EXECUTIF

a) Le Conseil exécutif administre les affaires de l'association et exécute les décisions du Conseil général auquel il fait rapport;

b) Le Conseil exécutif nomme le secrétaire, le directeur des relations extérieures et le correspondant au journal La réforme;

c) Le Conseil exécutif se réunit au moins six fois l'an;

d) Toute décision se prend à la majorité des voix exprimées; en cas d'égalité, le président a une voix prépondérante;

e) Le quorum est d'un quart des membres;

f) A l'exception des membres ex-officio, tout membre absent de trois assemblées régulières, sans raison jugée valable, est considéré comme démissionnaire;

g) En énonçant leurs motifs par écrit, cinq membres du Conseil exécutif peuvent exiger du président la convocation d'une réunion du Conseil exécutif. La réunion doit se tenir dans les 15 jours qui suivent la demande de sa convocation. Si le président refuse de s'y conformer, les requérants s'adresseront alors au Conseil exécutif de la Fédération Libérale du Québec;

h) Tout avis de convocation d'une assemblée du Conseil exécutif doit être d'au moins deux jours francs;

i) Le Conseil exécutif peut, en énonçant ses motifs, ordonner la tenue d'une réunion, d'une assemblée générale ou d'un congrès de toute association locale placée sous sa juridiction;

j) Le Conseil exécutif peut former des commissions permanentes en suivant les prescriptions de l'Article 24 du chapitre II de la présente Constitution;

k) Le Conseil exécutif peut faire les règlements nécessaires au bon fonctionnement de l'association. De la même manière, il fixe les dates de l'exercice financier. Ces règlements doivent être approuvés par le Conseil exécutif de la Fédération Libérale du Québec.

Article 21: DEVOIRS ET ATTRIBUTIONS DES OFFICIERS

a) Président
Le président préside les assemblées du Conseil exécutif et du Conseil général, de même que les assemblées générales. Il convoque les réunions et représente l'association. Il a la direction générale et la coordination des travaux et des initiatives.

Advenant la démission ou l'incapacité permanente d'agir du président, le Conseil général lui nomme un successeur choisi parmi ses membres.

b) Vice-présidents
Les vice-présidents secondent le président dans son travail en général. L'un d'entre eux est choisi pour remplacer le président quand celui-ci est absent ou est dans l'impossibilité d'agir; il jouit alors des attributions du président.

c) Secrétaire
Il reçoit et fait la correspondance, tient le registre des membres. Il a la responsabilité des archives et du bon fonctionnement du secrétariat. Il reçoit les cotisations et les remet au trésorier. Il remplit également les fonctions qui lui sont imposées par l'Article 18, paragraphes d), e), f) du présent chapitre.

d) Trésorier
Le trésorier est responsable de la surveillance et de l'administration des fonds de l'association, de la tenue des livres et il doit, chaque fois que requis de le faire par le Conseil exécutif ou le Conseil général, donner un état financier.

e) Directeur des relations extérieures
Il est président de la Commission de Propagande de l'association et, à ce titre, s'occupe de la publicité de l'association.

f) Le Correspondant au journal La Réforme
Il assure la liaison entre la direction du journal et l'association.

Article 22: CONSEIL GENERAL

Sont membres du Conseil général, à condition qu'ils soient membres de l'association du comté:
Tous les membres du Conseil exécutif de l'association du comté;
Le président et le secrétaire de chacune des associations locales;
L'exécutif de l'association féminine du comté;
L'exécutif de l'association des jeunes du comté;
Les présidents des Commissions permanentes de l'association de comté.

Article 23: POUVOIRS DU CONSEIL GENERAL

a) Le Conseil général administre les affaires de l'association et exécute toutes les décisions de l'assemblée générale et du congrès auxquels il fait rapport;

b) Le Conseil général se réunit au moins trois fois l'an;

c) Toute décision se prend à la majorité des voix exprimées; en cas d'égalité, le président à une voix prépondérante;

d) Le quorum est d'un cinquième des membres;

e) En énonçant leurs motifs par écrit, neuf membres du Conseil général peuvent exiger du président la convocation d'une réunion du Conseil général. La réunion doit se tenir dans les 15 jours qui suivent la demande de sa convocation. Si le président refuse de s'y conformer, les requérants s'adresseront alors au Conseil exécutif de la Fédération Libérale du Québec;

f) Après avis et audition, le Conseil général peut suspendre ou destituer pour cause tout membre d'une association de comté. Cet arrêt prend effet immédiatement. Ce membre peut en appeler à l'assemblée générale de l'association de comté. Il a un droit final d'appel au Conseil exécutif de la Fédération Libérale du Québec;

g) Le Conseil général remplit les postes prévus à l'Article 19, paragraphe b), qui sont devenus vacants.

Article 24: COMMISSIONS PERMANENTES

a) Les Commissions permanentes de l'association sont au nombre de huit: Congrès, Constitution, Finances, Groupes ethniques, Juridique, Organisation, Politique, Propagande;

b) Chaque Commission est composée de cinq membres désignés par le Conseil exécutif de l'association; d'une représentante nommée par l'association féminine du comté; d'un représentant nommé par l'association des jeunes libéraux du comté. Le président et le secrétaire de l'association sont membres ex-officio de toutes les Commissions. Sujet à l'approbation préalable du Conseil exécutif, la Commission peut s'adjoindre autant de membres que jugé nécessaire;

c) Le président et le secrétaire de chaque Commission sont nommés par le Conseil exécutif de l'association. Un vice-président et au moins deux conseillers sont élus par les membres de la Commission;

d) Au moins quatre fois l'an, le président convoque, par l'entremise du secrétaire de l'association, les réunions de la Commission; il est le délégué de son association auprès de la Commission permanente correspondante du groupement régional;

e) Toute décision se prend à la majorité des voix exprimées; en cas d'égalité, le président de la Commission a une voix prépondérante;

f) Le quorum est d'un cinquième des membres;

g) En énonçant leurs motifs par écrit, cinq membres de la Commission peuvent exiger du président la convocation d'une réunion de la Commission;

h) Après chacune de ses réunions, la Commission fait rapport de ses activités au Conseil exécutif. Lors du congrès ou de l'assemblée générale, elle présente un rapport de ses activités de l'année.

Article 25: CONGRES

a) La date et le lieu du congrès doivent être approuvés par le secrétaire général de la Fédération Libérale du Québec et communiqués au président régional;

b) Un avis d'au moins 30 jours pour la tenue d'un congrès, indiquant la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour, doit être adressé par le secrétaire du comté à tous les membres en règle de l'association (hommes, femmes et jeunes);

c) Toute décision se prend à la majorité des voix exprimées; en cas d'égalité, le président a une voix prépondérante;

d) Chaque délégué-électeur doit être muni de sa carte de membre ou d'un titre de créance accepté par le président d'élection;

e) Sont délégués-électeurs: tous les membres dûment admis 30 jours précédant la date du congrès.

Article 26: ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

a) Les élections ont lieu au mois de mai de chaque année dont le chiffre est pair. En cas de force majeure, les dates seront fixées par l'exécutif de la Fédération Libérale du Québec. Ces élections sont présidées par un représentant de la Fédération Libérale du Québec dûment mandaté;

b) Pour être éligible au poste de président de l'association, tout candidat doit déjà avoir fait partie du Conseil général de l'association pendant trois mois. Le terme d'office du président est de deux années et ne peut être renouvelé que pour un autre terme consécutif;

c) Sont éligibles aux autres postes du Conseil exécutif, les membres en règle de l'association de comté qui en font partie depuis au moins trois mois;

d) Chaque candidat à un poste du Conseil exécutif remplit un bulletin de candidature signé par lui-même et par au moins cinq délégués-électeurs au congrès;

e) Le bulletin de candidature doit être remis ou expédié, par poste recommandée, au secrétaire de l'association du comté au moins 10 jours avant la date d'ouverture du congrès;

f) Le président d'élection doit communiquer à l'ouverture du congrès la liste des candidats en indiquant l'heure et l'endroit où sera tenu le scrutin;

g) S'il n'y a pas au moins un candidat mis en candidature à chaque poste prévu par la Constitution le président d'élection doit demander des mises en candidature parmi les personnes présentes au congrès et procéder ensuite à l'élection;

h) Le dépouillement du scrutin se fait le jour même et le résultat en est communiqué à la fin du congrès;

i) Le candidat qui obtient la majorité des voix est déclaré élu par le président d'élection; celui-ci a droit au vote décisif mais il ne peut voter que s'il y a égalité des voix exprimées;

j) Tous les membres élus du Conseil exécutif entrent en fonction dès la clôture du congrès et leur mandat expire au terme du congrès suivant.

Article 27: CONVENTION POUR LE CHOIX D'UN CANDIDAT LIBERAL A UNE ELECTION PROVINCIALE

a) Le Chef du Parti ordonne, avant toute élection, la tenue d'une convention. Pour des raisons graves ou en cas d'urgence, le Chef du Parti peut lui-même désigner le candidat;

b) La convention est régie par les règlements adoptés par le Conseil général de la Fédération Libérale du Québec;

c) La convention est faite sous l'autorité de l'association de comté.

CHAPITRE III

CONSTITUTION D'UNE

ASSOCIATION LOCALE

Article 28: NOM

Cette association est connue sous l'appellation suivante: "ASSOCIATION LIBERALE LOCALE DE....."

Article 29: MEMBRES

Sont membres de l'association, toutes personnes qui remplissent les conditions fixées à l'Article 18 du chapitre II "mutatis mutandis".

Article 30: ORGANISATION D'UNE ASSOCIATION

Cinq membres en règle de l'association du comté et résidant tous dans une même localité peuvent s'adresser au Conseil exécutif de l'association du comté pour se constituer provisoirement en association locale.

Si telle demande leur est refusée, ils peuvent en appeler au Conseil général de l'association de comté et, en dernier ressort, au Conseil exécutif de la Fédération Libérale du Québec.

Il ne peut y avoir qu'une seule association locale pour un territoire déterminé.

Article 31: CONSEIL EXECUTIF

Le Conseil exécutif est composé:

a) Des membres ex-officio suivants:
Le président de l'association de comté;
Le président sortant de charge de l'association locale;
Les présidents de secteurs (quand ils existent);
La présidente de l'association féminine locale avec le titre de vice-présidente;
Le président de l'association locale des jeunes libéraux avec le titre de vice-président;
Le secrétaire.

b) Des membres élus suivants:
Le président;

Autant de vice-présidents que jugé nécessaire, eu égard au nombre de polls;
Le trésorier;
Un conseiller du sexe féminin;
Un conseiller âgé de moins de 30 ans.

Article 32: POUVOIRS DU CONSEIL EXECUTIF

a) Le Conseil exécutif administre les affaires de l'association locale et exécute les décisions du Conseil général du comté auquel il fait rapport;

b) Le Conseil exécutif peut créer, au sein de l'association locale, les secteurs jugés nécessaires en déterminant le territoire des secteurs auxquels il accorde le droit d'avoir la constitution d'une association locale;

c) Le Conseil exécutif nomme le secrétaire;

d) Le Conseil exécutif nomme le chef d'arrondissement (poll);

e) Le Conseil exécutif se réunit au moins trois fois l'an;

f) Toute décision se prend à la majorité des voix exprimées; en cas d'égalité, le président a une voix prépondérante;

g) Le quorum est d'un cinquième des membres;

h) A l'exception des membres ex-officio, tout membre absent de trois assemblées régulières, sans raison jugée valable, est considéré comme démissionnaire;

i) En énonçant leurs motifs par écrit, cinq membres du Conseil exécutif peuvent exiger du président la convocation d'une réunion du Conseil exécutif ou d'une assemblée générale. La réunion doit se tenir dans les 15 jours qui suivent la demande de sa convocation. Si le président refuse de s'y conformer, les requérants s'adresseront alors au Conseil exécutif de l'association libérale du comté;

j) Tout avis de convocation d'une assemblée du Conseil exécutif doit être d'au moins deux jours francs;

k) Après avis et audition, le Conseil général du comté peut suspendre ou destituer pour cause tout membre d'une association locale. Cet arrêt prend effet immédiatement. Ce membre peut en appeler à l'assemblée générale de l'association de comté. Il a un droit final d'appel au Conseil exécutif de la Fédération Libérale du Québec;

l) Le Conseil exécutif remplit les postes prévus à l'Article 31, paragraphe b), qui sont devenus vacants;

m) Le Conseil exécutif est autorisé à faire les règlements nécessaires à l'application de cette constitution et au bon fonctionnement de l'association. De la même manière, il fixe les dates de l'exercice financier. Ces règlements doivent être approuvés par le Conseil exécutif de l'association de comté.

Article 33: DEVOIRS ET ATTRIBUTIONS DES OFFICIERS

a) Président:
Le président préside les assemblées du Conseil exécutif de même que les assemblées générales. Il convoque les réunions et représente l'association. Il a la direction générale et la coordination des travaux et des initiatives.
Advenant la démission ou l'incapacité d'agir du président, l'assemblée générale lui nomme un successeur.

b) Vice-présidents:
Les vice-présidents secondent le président dans son travail en général. L'un d'entre eux est choisi pour remplacer le président quand celui-ci est absent ou dans l'impossibilité d'agir; il jouit alors des attributions du président.

c) Secrétaire:
Il reçoit et fait la correspondance, tient le régistre des membres. Il a la responsabilité des archives et du bon fonctionnement du secrétariat. Il peut recevoir les cotisations qu'il fera parvenir au secrétaire de l'association de comté, de même que les demandes d'admission préalablement soumises au Conseil exécutif local.

d) Trésorier:
Le trésorier est responsable de la surveillance et de l'administration des fonds de l'association, de la tenue des livres et il doit, chaque fois que requis de le faire par le Conseil exécutif, donner un état finaicier.

Article 34: CONGRES

a) CONGRES LOCAL désigne l'assemblée des membres convoquée, tous les 2 ans par le Conseil exécutif, dans le but d'élire les membres du Conseil exécutif;

b) La date et le lieu du congrès local doivent être approuvés par le Conseil exécutif de l'association de comté;

c) Un avis d'au moins 10 jours pour la tenue d'un congrès, indiquant la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour, doit être adressé par le secrétaire à tous les membres de l'association.

Article 35: ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

a) Les élections se font à l'occasion du congrès local. Ce congrès sera présidé par un représentant de l'association de comté et devra être tenu dans les six mois qui précèdent le congrès du comté;

b) Le terme d'office du président est de deux années et ne peut être renouvelé que pour un autre terme consécutif;

c) Trente (30) jours après leur admission, les membres de l'association sont éligibles à tous les postes du Conseil exécutif;

d) Toute candidature à un poste du Conseil exécutif doit être proposée et appuyée par des membres présents de l'association locale;

e) Le dépouillement du scrutin se fait immédiatement et le résultat en est communiqué avant l'ajournement de l'assemblée;

f) Le candidat qui obtient la majorité des voix est déclaré élu par le président du scrutin; celui-ci a droit au vote décisif mais il ne peut voter que s'il y a égalité des voix exprimées;

g) Tous les membres élus du Conseil exécutif entrent en fonction dès la clôture du congrès local et leur mandat expire au terme du congrès local suivant.

CHAPITRE IV

AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION

Article 36: AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION

a) Tous les projets d'amendement à la Constitution doivent parvenir, par écrit, au secrétaire général, 60 jours avant l'ouverture du congrès annuel ou spécial. Ils doivent être immédiatement soumis à la Commission de la Constitution qui doit faire rapport au congrès;

b) Le texte de tout projet d'amendement doit être expédié, par la poste, par le secrétaire général, aux membres du Conseil général de la Fédération, au secrétaire de chaque association de comté, au secrétaire de chaque fédération affiliée et au secrétaire de chaque groupement régional, au moins 20 jours avant l'ouverture du congrès annuel ou spécial;

c) Chaque amendement requiert l'approbation des deux tiers des délégués-électeurs participant au scrutin.

BNQ
000 197 375